

Communauté d'Agglomération du Niortais

LA MEDIATHEQUE CENTRALE D'AGGLOMERATION PIERRE-MOINOT

et le réseau du Catalogue

Projet scientifique et culturel, éducatif et social 2018 - 2022



2018

SOMMAIRE

PREAMBULE

I - LA MEDIATHEQUE DE NIORT

I. 1 Chronologie 1771 – 2018

I. 2 La médiathèque Pierre-Moinot en 2017

I.2.1 Les espaces publics et intérieurs

I.2.2 Les collections en libre-accès et les réserves

I. 3 Le Catalogue : réseau intercommunal de lecture publique

I.3.1 Un réseau d'équipements transférés à la compétence communautaire

I.3.2 Le Service des bibliothèques et de la lecture publique

I.4 Les performances

I.4.1 Prêt des documents : un lectorat entre 16 et 22% de la population

I.4.2 La navette documentaire, service de proximité

I.4.3 Audiences et lectorat

I.4.4 Actions culturelles autour des livres, des médias et des jeux

I. 5 Les ressources

I.5.1 Les effectifs et l'organigramme des services

I.5.2 Les budgets de fonctionnement et d'investissement

II – LE TERRITOIRE

II. 1. La Communauté d'agglomération du Niortais et les effets de la périurbanisation

II.1.1. Un territoire de plus en plus attractif

II.1.2. L'emploi tertiaire et la dynamique d'une économie sociale et solidaire

II.1.3. Approche sociologique du territoire

II.2. Le paysage culturel de l'agglomération du Niortais

II.2.1. Panorama des institutions, des pratiques et des publics

II.2.2. La compétence optionnelle et ses évolutions

II.2.3. Les enjeux d'une compétence culturelle en construction

II.3. L'environnement éducatif et documentaire

II.3.1. Cartographie de l'éducation et de la formation

II.3.1.1 L'enseignement du premier degré

II.3.1.2 L'enseignement du second degré

II.3.1.3 Le PUN Pôle universitaire niortais

II.3.2. Le paysage documentaire de la CAN

II.3.2.1 L'infrastructure de l'archive, du patrimoine, de l'éducation et de la formation

II.3.2.2 La lecture publique et ses relais

II.3.2.3 Cartographie de l'espace documentaire de la CAN

III – OBJECTIFS ET AMBITIONS DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL, EDUCATIF et SOCIAL DU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES 2018 - 2022

III. 1 Une médiathèque tête de réseau et 3ème lieu

III.1.1 Les espaces publics connectés, libérés, confortables et attractifs

III.1.2 Des magasins et réserves sécurisés

III.1.3 Les plateaux administratifs et techniques : rassemblés pour l'efficacité et la proximité

III. 2 Les axes d'effort : publics, collections, animation du territoire

III.2.1 Les publics

III.2.2 Les collections

III.2.3 L'animation du territoire

III. 3 Tableau de synthèse

IV. Annexes

Charte des collections du réseau des médiathèques

Bibliographie : histoire de la Médiathèque Pierre-Moinot et de ses collections patrimoniales.

Sources

Table des illustrations et crédit

SUR UNE REQUALIFICATION ATTENDUE DE LA MEDIATHEQUE DE NIORT : PREAMBULE

Au vieillissement naturel d'une partie de ses structures et aux défauts de conformité avec les nouvelles normes d'accès PMR, la Médiathèque centrale d'agglomération Pierre-Moinot de Niort, construite, entre 1984 et 1987, sur un programme rédigé en 1977 mais profondément révisé en 1981/82, ajoutait le sous-dimensionnement initial de ses services publics et une organisation spatiale devenue obsolète qu'il était devenu impossible de faire évoluer sans recourir à une révision profonde de l'architecture des bâtiments qui la composent.

Cette architecture est, en majeure partie, la conséquence directe d'une solution technique prise par l'ancien maître d'œuvre pour agréger à l'ensemble culturel initial « Médiathèque + théâtre / Cinéma / Cafeteria », un troisième bâtiment, rendu alors nécessaire afin d'abord de pallier les insuffisances les plus flagrantes de superficies pour le simple stockage des collections et, surtout, pour répondre aux besoins d'un ultime enrichissement du programme initial¹. C'est ainsi qu'on est passé, pour la Médiathèque, d'une superficie globale de 2877 m² proposés en 1980 à 3661 m² puis 4086 m² offerts en 1987 sur deux bâtiments voisins mais non vraiment contigus, disposés sur 5 niveaux dans le premier, et sur deux dans le second.

L'évolution cependant des missions sur trente ans a contribué à une certaine déconstruction fonctionnelle de la Médiathèque, dont le bâtiment principal était déjà traversé en son milieu par un couloir d'accès entre la placette d'accueil du centre et une grande salle polyvalente située au rez-de-chaussée du troisième bâtiment. Quant à la configuration interne de ce même bâtiment, dont la Médiathèque occupait presque la moitié des niveaux supérieurs, elle obligeait trop souvent les bibliothécaires au partage inapproprié d'espaces avec des collectivités et des usages multiples selon conventions d'occupation passées avec les différents partenaires de l'établissement.

¹ En premier lieu, le programme de 1975-76, sur lequel avait travaillé la maîtrise d'œuvre, avait oublié d'inclure à son tableau de surfaces les importants fonds patrimoniaux de la Médiathèque (plus de 45 000 volumes) tandis que l'équipe du centre d'action culturelle, limitant alors son action au spectacle vivant, n'avait pas jugé bon d'inclure une véritable salle d'exposition dans sa panoplie. Avec l'appui de la Direction du livre au Ministère de la Culture et de la communication, le nouveau conservateur réussit d'abord à obtenir en 1982 l'ajout d'un niveau supplémentaire de magasin pour les collections patrimoniales. Puis, en 1984, dans le cadre d'un contrat de plan Etat-Région, et sous l'égide de la Mission du Patrimoine ethnologique de la France, la ville de Niort, s'engageait à enrichir ce programme d'un *Centre d'archives orales, sonores et audio-visuelles sur les langues et la culture du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge*, et signait en 1985 une convention tripartite Etat/Région/ville de Niort avec l'UPCP pour le dépôt et le traitement d'un important fond de collectage ethnographique et la création de produits audiovisuels. Cf. Eric SURGET, « La Médiathèque régionale de Niort : un outil pour la coopération patrimoniale en Poitou-Charentes » dans *Le Patrimoine des bibliothèques du 21^e siècle : Technologie, coopération, partenariat : les moyens d'une politique patrimoniale*, Actes de la 3^e Rencontre des Médiathèques publiques, Niort, 16-17 novembre 1989, Poitiers, ABCD, 1990, pp 139-146 (coll. Libre Accès). Cette extension de programme exigeait d'étendre le périmètre du projet par l'intégration à l'ensemble Bibliothèque-Théâtre d'un troisième bâtiment dans lequel on put logger un service d'accès –libre aux collections multimédias sur l'histoire et l'ethnographie régionales, ainsi que des ateliers audiovisuels pour la valorisation et la préservation des documents dépendants de la Bibliothèque municipale, tandis qu'une salle d'exposition et des ateliers vidéos-cinéma complétaient le programme de la Scène nationale du Moulin du Roc.

En vue d'un premier projet de restructuration de la Médiathèque², une étude de pré-programmation confiée en 2010 au cabinet Bisbrouck avait fait apparaître les deux principaux points faibles de l'équipement :

- Le manque d'espaces publics et leur dispersion (seulement 1820 m² sur 3 niveaux et 2 bâtiments), insuffisants pour développer les activités existantes et surtout en créer de nouvelles, en phase avec les exigences des nouvelles générations d'usagers.
- La répartition dans deux bâtiments séparés des espaces publics comme des espaces internes du personnel, entraînant d'une part une sous-exploitation de certains espaces publics du bâtiment secondaire alors que ceux du bâtiment principal étaient saturés et, d'autre part, une répartition des espaces internes de travail du personnel dans les deux bâtiments, « ce qui est peu favorable au travail en commun et nuit à l'efficacité, [notamment de] ses missions de coordination de réseau.»³

L'étude constatait aussi les effets induits de ces faiblesses structurelles : l'«entassement» d'abord de certaines collections en libre-accès, produisant un déficit général en nombre de places assises et un manque manifeste de visibilité de plusieurs services proposés tels le secteur vidéo-audio jeunesse ou bien les applications informatiques offertes aux usagers ; enfin le pôle patrimonial, pourtant fort riche de la Médiathèque de Niort, aménagé dans le second bâtiment, manquait totalement de visibilité, tout en étant éloigné des réserves.

La restructuration et l'agrandissement de la Médiathèque devait être aussi l'occasion de réviser les dispositifs d'accueil des publics en situation d'handicaps physiques ou sensoriels, tels ces « *chemins de guidage pour mal voyants ou non-voyants, des documents et signalétique en gros caractères, des boucles magnétiques, collections de textes enregistrés, des ordinateurs avec synthèse vocale, des amplificateurs, la mise aux normes des accès et cheminements pour les personnes à mobilité réduite, etc.* » exigeant des espaces devenus difficiles à trouver.

² La convention de dépôt et de traitement des collections sonores et audio-visuelles qui liait l'UPCP et la ville de Niort est tombée en déshérence à partir de 1997 suite à la création par l'UPCP en 1994 à Parthenay de son propre équipement, essentiellement concurrent, le CERDO [Centre d'Études, de Recherche et de Documentation sur l'Oralité]. Suite à la dénonciation des accords de 1985 par les deux parties en 2003, les fonds de collectage ont été entièrement récupérés par l'UPCP en 2007. Depuis, l'association a signé une autre convention de dépôt avec le Conseil départemental des Deux-Sèvres.

³ NIORT Bibliothèque centrale d'agglomération – Pré-programmation en vue d'une restructuration – 25 septembre 2010 Marie-Françoise BISBROUCK, p.1.

C'est cependant bien dans ce cadre, un peu étriqué et compliqué, passablement vieilli que, depuis 30 ans, la Médiathèque niortaise a évolué, réussissant malgré tout à répondre le mieux possible et non sans succès aux nouveaux besoins du public et aux nombreux défis imposés par toutes les révolutions technologiques et bien des mutations sociétales qui ont modifié considérablement ces dernières décennies aussi bien l'économie de l'information et les modes d'accès aux connaissances que les pratiques culturelles de nos concitoyens.

Il fallut aussi, à partir de 2001, acquérir la dimension nouvelle d'un établissement devenu tête de réseau pour les bibliothèques publiques transférées à l'administration communautaire dans le cadre de la compétence optionnelle de gestion d'équipements culturels. Aujourd'hui, la Médiathèque Pierre-Moinot constitue le pôle central de la politique de lecture publique que la Communauté d'agglomération du Niortais voudrait mener à l'échelle du territoire de l'EPCI, dont le réseau de médiathèques et de bibliothèques devrait dans un avenir proche se développer encore davantage.

I – LA MEDIATHEQUE DE NIORT

I. 1 Chronologie 1771 – 2018

I. 2 La Médiathèque Pierre-Moinot en 2017

I. 3 Le Catalogue : réseau intercommunal de lecture publique

I. 4 Les performances

I. 5 Les ressources

LA MEDIATHEQUE DE NIORT

I. 1 Chronologie 1771 – 2018

- 1771** Fondation de la Bibliothèque publique de la ville de Niort le 23 mai 1771 après la donation à la municipalité des 1508 titres de la bibliothèque du curé archiprêtre Jean de Dieu René Bion (1708-1775). Recrutement d'un bibliothécaire et mise en œuvre de crédits d'acquisition.
- 1792** 9 novembre 1792, suppression de la bibliothèque « *qui n'est utile à aucun point de vue* ». Ses collections vont rejoindre les dépôts littéraires du district, au Couvent des Carmélites de la ville.
- 1803** Décret du 28 pluviôse an XI et fondation le 17 février 1803 de la Bibliothèque publique de la ville de Niort avec les collections de l'ex-bibliothèque de l'Ecole centrale enrichie des confiscations révolutionnaires (20 000 volumes environ). Jusqu'en 1924, elle est aménagée dans les bâtiments de l'ex-collège des Oratoriens de la ville. Une dizaine de « conservateurs », dont les chartistes Louis Duval et Jules Doinel, s'y succéderont. De nombreuses donations entreront dans les collections tout au long des XIX^e et XX^e siècles.
- 1850** « Rapport sur la bibliothèque municipale de Niort » par Louis-Dominique Biard (1801 – 1860) dans le *Bulletin de la Société de statistique, lettres, sciences et arts des Deux-Sèvres* (1^{ère} série, tome XIII).
- 1861** Publication du premier volume du *Catalogue imprimé de la Bibliothèque de Niort* : « Théologie-Jurisprudence », 3 685 notices. Viendront ensuite les 4 volumes consacrés aux « Sciences et arts » (1863 ; 3 787 notices), aux « Belles-Lettres » (1868 ; 3 286 notices), à l'« Histoire » (1873 ; 5 286 notices sur 2 volumes).
- 1925** Après deux mois de déménagement, inauguration le 30 avril 1925 de la nouvelle Bibliothèque municipale de Niort en présence de M Schmidt, Inspecteur général des Bibliothèques, dans l'ancien « Hôtel Laurence », 2 rue Pasteur. Totalement remanié, l'immeuble présente au total 1 600 m² de planchers.

« Avec ses deux étages de magasins, sa magnifique salle de lecture de 120 m², toute équipée de grandes tables de consultation et de rayonnages en chêne doré massif, sa petite salle de lecture du soir avec la petite Bibliothèque scolaire attenante, l'établissement avait vraiment fière allure. »

Gustave Boissière, « La Bibliothèque municipale de Niort »
Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, tome IV, 1922-1925

- 1937** Ouverture le 25 mai 1937 d'une section populaire proposant en libre-accès de nombreux romans, d'ouvrages techniques et de vulgarisation scientifique, avec un catalogue sur fiches. Elle est ouverte au public tous les jours non fériés de 14h à 19h, l'inscription et le prêt sont totalement gratuits. Le 1er février 1940, la ville de Niort inaugure sa Bibliothèque enfantine, sur le modèle de l'Heure joyeuse, ouverte au public les jeudis de 10h à 12h et de 14h à 18h et les samedis de 14h à 18h.

« Aujourd'hui, elle est devenue une école mais j'y ai de très bons souvenirs. Elle avait un charme fou ! J'y ai découvert le goût des vieux livres. Je ne sais pas si c'est parce que la bibliothécaire m'aimait bien ou si tout le monde y avait accès, mais j'avais le droit de lire des ouvrages du 16^e et du 17^e siècle sans toutes les autorisations qu'il faut de nos jours. »

Richard Texier, plasticien entre New-York et Shanghaï, auteur de *Jardins de lune* et de la *Suite des Droits de l'homme*. 2015

1971 Mise en place de la première bibliothèque-annexe, celle du quartier de St-Florent. Six autres allaient suivre en 1972 (St-Liguairé), en 1973 (Ste-Pezenne), en 1974 (Bibliothèque enfantine du Clou Bouchet), en 1979 (Souché), en 1981 (quartier des Brizeaux).

« Quand j'étais petit, j'habitais dans ce quartier. Avec les autres enfants, on avait une vraie vie de village. On évoluait dans un carré de 200m2. C'est à la bibliothèque de Sainte-Pezenne que j'ai emprunté mon premier livre. Je m'en souviens encore, c'était les « Mille et une nuits ». Il me paraissait énorme. Je l'avais pris pour les belles images, vous vous en doutez. »

Mathias Enard, écrivain et romancier, Prix Goncourt 2015 avec « Boussole » chez Acte Sud. *Niort ma ville*, 2 sept. 2015

1984 Ouverture de la section de prêts de disques et de K7, première discothèque publique à voir le jour en Poitou-Charentes. Depuis 1979, la Bibliothèque municipale de Niort s'est agrandie en investissant un musée mitoyen. Malgré tout, elle est beaucoup trop petite pour faire face aux exigences de la lecture publique moderne, alors en plein essor. Un programme est rédigé et un concours d'architecte lancé.

1989 Ayant ouvert ses portes à la fin de l'année 1986 après deux ans et demi de chantier, la nouvelle Médiathèque municipale (3 800 m²), installée au Centre d'action culturelle du Moulin du roc, reçoit le 23 février 1989 la visite officielle de Jack Lang, Ministre de la culture, et de Roger Bambuck, Ministre de la Jeunesse et des sports. Une partie du catalogue est accessible sur minitel et un bibliobus urbain vient cette année-là compléter le réseau d'antennes ainsi qu'une ludothèque.

« C'est mon endroit préféré. J'aime beaucoup la bibliothèque du CAC avec la rivière qui passe juste à côté... Avant, j'y allais beaucoup pour feuilleter des revues. Je regrette de ne plus avoir assez de temps, ça me manque. Mais je continue de regarder les écrivains ou les poètes invités. Et le cinéma juste à côté est agréable aussi. Tout le coin avec la rivière, c'est le plus bel endroit pour se promener, pour moi. »

Gens Gjoka, directeur de l'Echiquier niortais, ex-migrant d'Albanie et lecteur entre autres de Pierre Mac Orlan. *Ibid.* 16 sept. 2015

2000 Transfert le 1^{er} janvier 2000 à la Communauté d'agglomération de Niort de la Médiathèque municipale de Niort et de son réseau, ainsi que des bibliothèques d'Echiré, St-Gelais et Chauray.

2010 Mise en œuvre effective du réseau du Catalogue après deux ans de chantier statutaire et technique. Il s'organise autour de la Médiathèque centrale d'agglomération à laquelle on a donné officiellement le nom de l'écrivain niortais Pierre Moinot (1920 – 2008) le 25 novembre 2010, ses 4 antennes de quartier, le bibliobus urbain, la nouvelle Médialudothèque Duguesclin et 9 autres médiathèques fonctionnant sur les communes d'Aiffres, de Chauray, Coulon, Echiré, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon, St-Gelais, Usseau et Villiers-en-Plaine.

2017 Après avoir approuvé l'année précédente le programme et l'enveloppe financière de la requalification et de la remise aux normes de la Médiathèque Pierre-Moinot, le Conseil de communauté lance les différentes consultations et concours, valide le 29 mai 2017 le choix du jury et confie au cabinet Jeanneau/Deshoulières de Poitiers la conduite du chantier de réhabilitation/agrandissement de la Médiathèque Pierre-Moinot.

I. 2 La médiathèque Pierre-Moinot en 2017

La Médiathèque Pierre-Moinot déploie ses services sur deux bâtiments (1 et 7 Bd Thomas-Hippolyte Main), qu'une simple passerelle couverte relie au-dessus d'un bras de la Sèvre niortaise. Aujourd'hui, l'organisation est celle-ci :

- Au 7 bd Main :
 - Niveau – 1 : garages bibliobus et 2 véhicules de liaison (94 m²)
 - Niveau 0 : Espaces de lecture publique Adultes/Jeunesse et discothèque (800m²) et auditorium de 35 places.
 - Niveau 1 : Services intérieurs (325 m²) : Direction/administration; bureaux techniques des bibliothécaires. Espaces de lecture publique en mezzanine Adultes/Jeunesse et Vidéo (450 m²), 2 salles d'animation Jeunesse (Heure du conte et « bébés-lecteurs »).
 - Niveau 2 : Atelier Equipement et salle du meuble d'Egypte ; réserves et archives (840 m²)
 - Niveau 3 : Réserves et archives (760 m²)



Au cœur de ce premier bâtiment, au niveau 0, un important remaniement opéré en 2009 a transformé l'entrée principale de la Médiathèque en un large patio où s'impose, tout au long d'une longue cloison blanche semi-circulaire et ajourée de niches avec, à son niveau inférieur, une première offre d'informations sur les collections de la Médiathèque (3 OPAC dont un accessible PMR et trois présentoirs à nouveautés) ; au niveau supérieur une exposition permanente de livres anciens rappelant les richesses et le rôle patrimonial de l'institution. C'est au bout de cette cloison que se trouve le poste d'accueil et d'inscriptions à la Médiathèque et au réseau de lecture publique.

- Au 1 Bd Main :
 - Niveau 1 (349 m²) : une salle de lecture et de prêts multimédias ; une salle de manutention et 2 bureaux de bibliothécaires.
 - Niveau 2 (165 m²) : 3 bureaux pour l'équipe de coordination culturelle ; 1 atelier de numérisation, une salle d'archives et une salle de réunion.

I.2.1 Les espaces publics et intérieurs

Les espaces publics se partagent donc sur les deux bâtiments. Dans le bâtiment principal, au 7 Bd Main, un accès direct et de plain-pied, à partir du patio d'entrée, est proposé aux deux sections de lecture publique Adultes et Jeunesse ainsi qu'à la Médiathèque musicale.

- La Médiathèque musicale : 16 000 documents en libre-accès, un guichet d'enregistrements et de renseignements, placé entre un automate de prêts/retours et un OPAC ; une section d'écoutes sur place où se trouve aménagé une plate-forme logicielle d'écoute des collections numérisées de la Médiathèque, mais aussi les accès aux ressources numériques correspondantes ; un auditorium de 60 m² pour 30 à 35 auditeurs avec un double accès qui permet une utilisation en dehors des heures d'ouverture au public de la Médiathèque.

- La Médiathèque Jeunesse : 20 000 documents en libre-accès, 3 accès internet, un petit salon numérique (4 sorties). Un guichet de renseignement et d'enregistrement des prêts/retours voisine avec un automate de prêts/retours très utilisé. A l'étage, où se trouvent également les collections multimédias, un « petit Théâtre » à l'italienne, réservé aux « Heures du conte », en communication directe avec un espace «bébés-lecteurs ».





- La Médiathèque générale adultes/adolescents : 30 000 documents en libre-accès, 12 postes internet publics (accès gratuit) dont deux à l'étage, 3 OPAC qui s'ajoutent aux 3 du patio, un salon numérique sur deux espaces dont un pour adolescents (12 + 4 sorties), 129 places assises dont 84 pour le travail, 25 en lecture détente, 12 pour la consultation web et les ressources numériques. Un guichet de renseignements et d'enregistrement des prêts/retours a été conservé malgré la présence d'un automate. La section vidéo est tout entière installée en mezzanine sur 110 m2 pour près de 6 000 DVD en libre-accès.

Dans le bâtiment du 1 Bd Main, l'équipe de coordination culturelle des bibliothèques partage les lieux depuis 2013 avec l'équipe de la section Patrimoine-Etudes :

- Niveau 1 : La section Patrimoine-Etudes propose 24 postes de travail et de consultation à proximité immédiate d'un guichet de renseignements et d'enregistrement des prêts/retours concernant essentiellement l'histoire locale et la littérature régionale. Les outils de références incluent les périodiques d'histoire locale et régionale, les revues des sociétés savantes des XIXe et XXe siècles, et tous les répertoires d'accès aux fonds particuliers et spécialisés de la Médiathèque de Niort. Les usuels proposés rassemblent également les périodiques d'études et les ouvrages de références sur toutes les autres matières.
- Niveau 2 : L'équipe de coordination culturelle occupe 3 bureaux ; la section Patrimoine-Etudes dispose d'un atelier de numérisation et de petites salles d'archives ou de transit documentaire ; une grande salle de réunion complète l'ensemble.



Les magasins de la Médiathèque, niveaux 2 et 3 du bâtiment 7 Bd Main, offrent un peu plus de 7 000 mètres linéaires de rayonnages sur 1567 m². Ils sont divisés par portes coupe-feu en 4 grandes réserves dont on détaille plus loin la volumétrie.

I.2.2 Les collections en libre-accès et les réserves (c.180 000)

Au 1er janvier 2017, La Médiathèque Pierre-Moinot comptait 89 515 documents en libre-accès, après 5 années d'un désherbage sévère de ses collections (retrait de plus de 12 000 documents), soit :

- 51 204 livres et albums dont 19 370 volumes en section jeunesse pour les services de lecture publique. A cela s'ajoute une offre en continue de 4 596 numéros de périodiques (dont 1 487 en jeunesse), et une collection multimédia comportant 750 livres-lu MP3, 816 livres compacts, 1125 CD, 1375 DVD et, fonds résiduels, 33 VHS, 32 k7 et 2 vinyles.
- 1 713 ouvrages imprimés et 269 numéros de périodiques sont proposés en usuels par le service Patrimoine-études.
- 16 725 CD, 5 968 DVD (dont 1 004 DVD musicaux), 2 764 vinyles et 549 VHS en libre-accès forment les collections des départements musique et vidéo. S'y ajoutent 1 130 partitions et 163 méthodes, 301 livres et numéros de périodiques.
- Enfin, depuis 2013, un service de ressources numériques accessibles à distance mais aussi sur place met à la disposition des usagers un catalogue de 7 ressources dont 3 accessibles sur place uniquement.

A ces collections, s'ajoutaient plus de 43 000 documents proposés sur le réseau urbain par le réseau des 4 antennes de la Médiathèque Pierre-Moinot (voir tableau infra), le bibliobus urbain et la Médialudothèque Dugesclin.

Dans les réserves, les collections, pour la plupart accessibles par voie de fichier, sont estimées après désherbage à un peu plus de 205 000 documents dont au moins 190 000 imprimés. L'organisation des réserves correspond à l'histoire de la Médiathèque et à la constitution de ses collections :

- Fonds moderne (niveau 3) depuis 1926 : c. 124 000 documents dont 82 338 informatisés au 1^{er} janvier 2017
- Fonds poitevins-saintongeais (niveau 3) : c. 29 000 documents dont 19 670 informatisés au 1^{er} janvier 2017
- Fonds ancien et supplément (niveau 2) : c. 50 000 documents dont 10 377 informatisés au 1^{er} janvier 2017⁴
- Fonds des périodiques modernes (niveau 2) : 568 ml + 483 boîtes de conservation (255 pour les périodiques locaux).

⁴ Après campagne de rétroconversion menée par la Bibliothèque nationale de France en 1994-1995. Les bibliothécaires niortais ont ajouté depuis quelques centaines de notices dont celles de 10 manuscrits anciens. Autre voie d'accès, les 16 044 notices du *Catalogue imprimé de la Bibliothèque publique de la Ville de Niort* (1861-1873, 5 volumes).

- **La réserve précieuse** contient 2 200 imprimés, une collection de 3 800 estampes, un demi-millier de manuscrits, 65 boîtes de conservation renfermant les archives historiques de La Fontenelle de Vaudoré (donation 1847) inscrits à l'inventaire du catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France ; une vingtaine d'autres boîtes rassemblent les archives du chanoine Imbert de Thouars, d'Hilaire-Alexandre Briquet (historien de Niort), et de plusieurs autres historiens locaux des XIXe et XXe siècles, enfin quelques dizaines de pièces provenant des origines de l'ancienne bibliothèque (Oratoriens et Ecole centrale notamment). Son organisation interne, en 6 séries, est la suivante :
 - Série A : les 72 incunables possédés par la Médiathèque
 - Série B : fonds d'architecture et dépôts de l'Etat
 - Série C : Ouvrages rares et précieux
 - Série D : Ouvrages rares et précieux (suite) / livres d'artistes.
 - Série E : Ouvrages imprimés en Poitou, Aunis et Saintonge avant 1830 (ou bien dont l'auteur appartient à ces anciennes provinces).
 - Série F : Manuscrits anciens et modernes (sauf fonds particuliers)

Une dizaine de fonds particuliers – pour l'essentiel des archives et correspondances littéraires, artistiques (surtout musique, théâtre et art graphique) et scientifiques (histoire, géographie) - ont été rassemblés dans le fonds poitevins-saintongeais : correspondances et manuscrits Pierre Autize, Georges-L. Godeau, Pierre Corneille St-Marc, Gaston Chérau, Jacques Renaud, Marianne, Marcel, Daniel et Marie-Rose Clouzot etc. Issus pour la plupart de donations privées, plusieurs de ces fonds ont fait l'objet de recensions documentées, de catalogues imprimés et d'inventaires détaillés, certains sur PDF à l'occasion d'actions de valorisation.

Les archives de l'Association des Amis d'Agrippa d'Aubigné, créée en 1987 à la Médiathèque de Niort, et une partie importante de la bibliothèque ancienne de la Société Historique et scientifique des Deux-Sèvres, donnée en 2015, ont fait l'objet d'un inventaire et d'un classement.

I. 3 Le Catalogue : réseau intercommunal de lecture publique

I.3.1 Un réseau d'équipements transférés à la compétence communautaire

Le réseau du Catalogue comprend exclusivement l'ensemble des médiathèques publiques – au nombre de 16 aujourd'hui - dont la gestion a été transférée à l'EPCI, entre 2000 et 2010 ; il y a été ajouté à cette date, sur le principe, trois bibliothèques niortaises associées dont les collections peuvent sous certaines conditions être rendues accessibles au grand public : bibliothèques du Musée d'Agesci, du Conservatoire Auguste-Tolbecque de Musique et Danse et celle, à venir, de l'Ecole d'arts plastiques Pablo-Picasso.

Dans son principe, le transfert des médiathèques, opéré dans le cadre de la compétence optionnelle de la gestion des équipements culturels et sportifs, repose, depuis 2004, sur une politique publique de développement en réseau des bibliothèques les mieux susceptibles de garantir et de maintenir une qualité minimum de service public auprès de la population.

Le Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2015 a ainsi précisé, dans la perspective également à venir de nouveaux transferts de bibliothèques, et dans la mesure où ces transferts doivent nécessairement émaner d'une libre volonté communale, les six conditions techniques à respecter :

- L'équipement doit être organisé sur un site dédié et autonome, satisfaisant ou capable de satisfaire aux normes d'accueil du public.
- La surface consacrée à l'exercice du service public est au minimum de 100 m²
- La bibliothèque est placée sous la responsabilité directe d'un agent titulaire de la fonction publique appartenant aux cadres d'emploi correspondants de la filière culturelle et dont le temps de travail est exclusivement consacré à son métier de bibliothécaire ; ce temps de travail est égal au moins à 50% d'un temps complet.
- L'ouverture hebdomadaire au public est de 8h30 minimum
- La bibliothèque bénéficie d'un budget de fonctionnement qui lui est propre et qui comprend, outre les charges de gestion courante, les moyens de renouveler régulièrement ses collections.
- La bibliothèque est enfin dite «réseutable» (donc transférable en l'état) c'est-à-dire déjà nantie d'un système d'information immédiatement compatible avec le réseau communautaire de lecture publique tel qu'il existe actuellement.

Depuis 2010, ce réseau⁵, est resté à l'image du paysage communal de la CAN dont le chef-lieu de Niort, avec près de 59 000 habitants, abrite à lui seul un peu moins de 50% de la population dont l'autre moitié est répartie sur le territoire des 41 autres communes de l'EPCI. La Médiathèque Pierre-Moinot, avec ses 4 098 m² de planchers et ses 300 000 documents, se trouvant déjà à la tête d'un réseau de 6 annexes et antennes, a naturellement constitué l'équipement central du réseau communautaire de lecture publique :

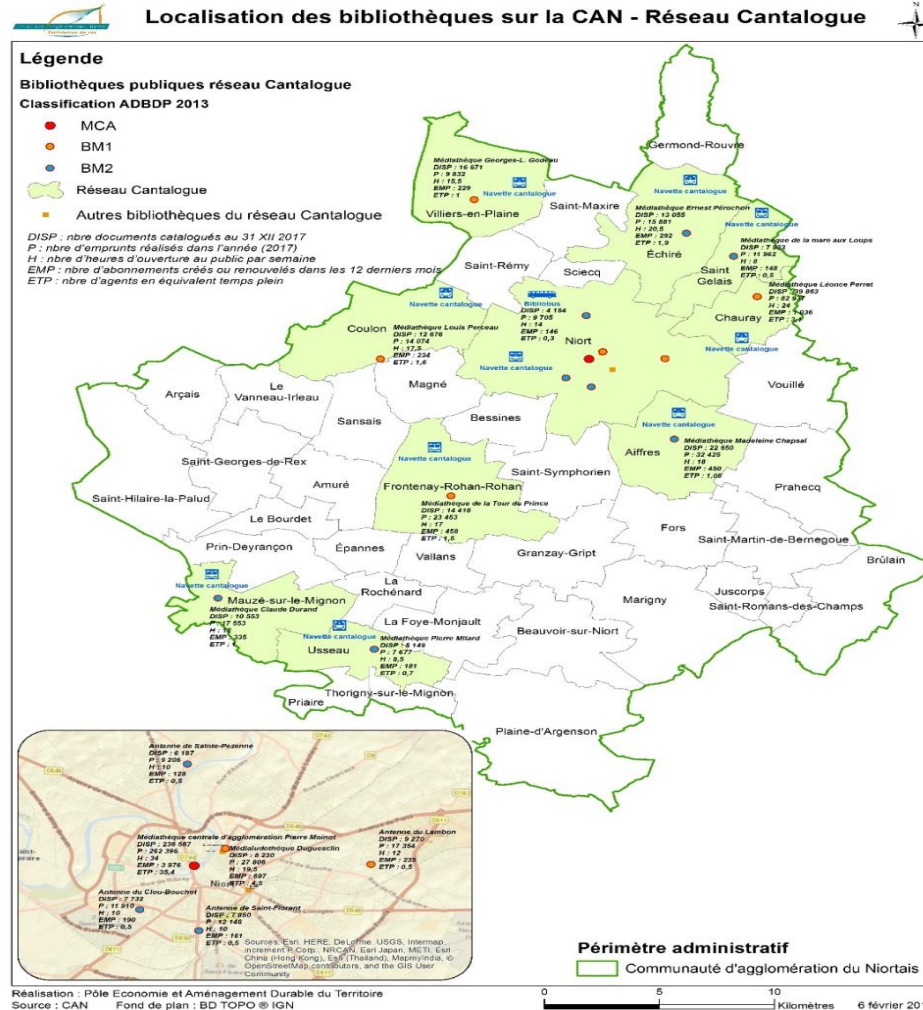
	POPULATION	NOM DE LA MEDIATHEQUE	M ²	CATALOGUE INFORMATISE ⁶	EFFECTIFS	CADRES B	CADRES A
RESEAU CATALOGUE 2016	87 260	15 Médiathèques 1 bibliobus urbain	7280	424 968 notices	59	14	10
NIORT	58 952		5028	281 990 notices	44	9	8
Niort centre	12 975	Pierre - Moinot	4098	238 567 notices	38	6	8
Réseau urbain (hors Méd. P. Moinot)			930	43 423 notices	6 + 5	1+2	0
Niort Nord	8 194	Médialudothèque Dugesclin	500	8 230 notices	6	1	0
Souché	5 247	Antenne Lambon	200	9 270 notices	-	-	-
Ste Pezenne	4 657	Antenne Ste Pezenne	50	6 187 notices	-	-	-
St Florent	4 068	Antenne St Florent	80	7 850 notices	-	-	-
Niort Sud	8 194	Antenne Clou Bouchet	100	7 732 notices	-	-	-
Bibliobus urbain	15 617			4 154 notices	-	-	-

⁵/ Dont le budget de fonctionnement continue d'impacter en partie le budget de fonctionnement de dix communes par prélèvement sur le montant annuel de l'attribution de compensation du montant des crédits nécessaires au fonctionnement de la médiathèque tels qu'ils ont été évalués par la commune et la commission des transferts. Ce montant est théoriquement réévalué tous les 4 ans. Les communes concernées avec celle de Niort sont les communes d'Aiffres, de Chauray, de Coulon, d'Echiré, de Frontenay-Rohan-Rohan, de Mauzé-sur-le-Mignon, de Saint-Gelais, d'Usseau et de Villiers-en-Plaine.

⁶/ En nombre de notices informatisées et accessibles sur le portail du Catalogue. Il manque encore au catalogue informatisé de la Médiathèque Moinot une partie substantielle de ses fonds patrimoniaux (entre 15 et 20 000 volumes) que la campagne de rétroconversion déroulée en 1994-95 n'a pas concernés eu égard aux conditions techniques imposées alors aux bibliothèques ; de même, les fonds modernes, entrés dans les collections entre 1925 et 1975, n'ont été que partiellement informatisés. Après désherbage, il reste 41 662 volumes à entrer. Au total, on peut estimer à 60 000 volumes, le nombre d'ouvrages encore non informatisés de la Médiathèque de Niort, sans compter les quelques milliers de documents qui sont compris dans les fonds particuliers entrés dans les collections publiques niortaises depuis 1982 (fds Arbois, Autize, Corneille, Godeau, Renaud, Chéreau, Pillard, famille Clouzot, Sainte-Soline et al.)

	POPULATION	NOM DE LA MEDIATHEQUE	M ²	CATALOGUE INFORMATISE ⁷	EFFECTIFS	CADRES B	CADRES A
RESEAU PERI URBAIN	28 308 hab		2252	142 978 notices	16	5	1
CHAURAY	6 867	Léonce - Perret	563	39 863 notices.	3	1	1
AIFFRES	5 523	Madeleine- Chapsal	277	22 660 notices	3	1	0
ECHIRE	3 302	Ernest-Pérochon	176	13 055 notices	2	0	0
FRONTENAY ROHAN ROHAN	2 903	La Tour du Prince	296	14 418 notices	2	0	0
COULON	2 249	Louis-Perceau	300	12 676 notices	2	1	0
MAUZE SUR LE MIGNON	2 767	Claude- Durand	160	10 553 notices	1	1	0
ST GELAIS	2 041	La Mare au Loup	100	7 933 notices.	1	0	0
VILLIERS EN PLAINE	1 765	Georges-L.Godeau	250	16 671 notices	1	1	0
USSEAU	891	Pierre-H. Mitard	130	5 149 notices	1	0	0

^{7/} En nombre de notices informatisées et accessibles sur le portail du Cantalogue. Il manque encore au catalogue informatisé de la Médiathèque Moinot une partie substantielle de ses fonds patrimoniaux (entre 15 et 20 000 volumes) que la campagne de rétroconversion déroulée en 1994-95 n'a pas concernés eu égard aux conditions techniques imposées alors aux bibliothèques ; de même, les fonds modernes, entrés dans les collections entre 1925 et 1975, n'ont été que partiellement informatisés. Après désherbage, il reste 41 662 volumes à entrer. Au total, on peut estimer à 60 000 volumes, le nombre d'ouvrages encore non informatisés de la Médiathèque de Niort, sans compter les quelques milliers de documents qui sont compris dans les fonds particuliers entrés dans les collections publiques niortaises depuis 1982 (fds G. d'Arbois, P. Autize, Corneille st-Marc, G.-L. Godeau, J. Renaud, G. Chéreau, G. Pillard, famille Clouzot, Claire Sainte-Soline et al.)



Selon la nomenclature officielle de l'Association des Directeurs des Bibliothèques Départementales (cf pp 60-62 sq)

- BM1** (Budget acquisition 2€/hab + 12h ouverture hebdomadaire minimum + agent qual + 0.07m²/hab. ou 100 m² minimum)
- BM2** (Budget acquisition 1€/hab + 8h ouverture hebdomadaire minimum + agent qual + 0.04m²/hab. ou 50 m² minimum)

I.3.2 Le Service des bibliothèques et de la lecture publique

« La médiathèque [travaillant en réseau] est devenue un excellent vecteur de communication. Outils informatiques communs, catalogue partagé, compétences communes sont les atouts de ce passage à l'intercommunalité. Pour les usagers, cela signifie une carte unique, des réservations possibles à partir de chaque bibliothèque et le maintien de services de proximité professionnalisés. » *Claude Risch, vice-président de la cc de Sélestat in Le Saux, Annie. « Bibliothèques et intercommunalité ». Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 5, 2000. [<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0121-002>]. ISSN 1292-8399.*

Administrant le réseau du Cantalogue, le Service des bibliothèques et de la lecture publique, dirigé par le Conservateur en chef de la Médiathèque Pierre-Moinot de Niort, fédère les outils de gestion, administratifs et bibliothéconomiques, les collections multimédias et les personnels des médiathèques. Conformément aux décisions prises en 2007-2008 par un comité de pilotage d'élus et de techniciens, le réseau a été organisé sur les principes suivants :

- Un SYSTEME UNIQUE D'INFORMATION ET DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE (Aloès 170 choisi en 2008) avec un PORTAIL MULTIMEDIA WEB 2.0 d'accès aux informations, aux programmes et aux catalogues des médiathèques du réseau.
- Une FUSION DES COLLECTIONS avec localisation des documents, information permanente sur leur statut (indisponible, emprunté, réservé) et possibilité d'emprunts et retours en n'importe quel point du réseau.
- Un TARIF et une CARTE UNIQUE DE BIBLIOTHEQUE valable sur tout le réseau communautaire et dont la mise en œuvre est facilitée par l'adoption d'un règlement unique des bibliothèques.
- Une NAVETTE DOCUMENTAIRE AUTOMOBILE desservant 1 à 2 fois par semaine les médiathèques du réseau et assurant la circulation des documents empruntés d'une médiathèque à une autre par les usagers dont un nombre de plus en plus important a pris l'habitude de fréquenter plusieurs bibliothèques.
- Des FONDS TOURNANTS, dans chacune des bibliothèques et antennes du réseau, permettant de décentraliser les collections, d'en améliorer la circulation et de mieux conduire une politique d'acquisition partagée.

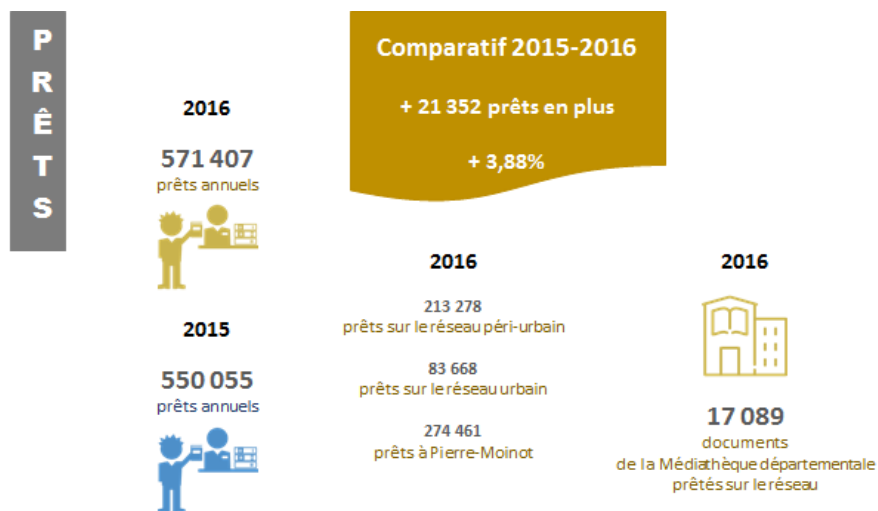
Depuis 2004, une équipe s'efforce aussi de mutualiser les moyens techniques et budgétaires des équipements, ce qui permet d'accompagner les projets d'animation mis en œuvre par les bibliothèques sur leurs territoires respectifs et de leur ajouter la plus-value d'actions conjointes proposées et menées sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération. De ce point de vue, partager sur le réseau le coût et l'intérêt de certaines expositions, de certains ateliers et rencontres d'auteurs sur la base d'un programme négocié chaque année entre l'équipe des bibliothécaires et l'ensemble de leurs partenaires locaux, institutionnels et associatifs aura constitué un exemple intéressant et dynamique d'une compétence culturelle partagée⁸.

⁸/ Mélanie Bulteau, *Le service des bibliothèques et de la lecture publique de la Communauté d'Agglomération de Niort : Bilan et prospective d'un laboratoire vivant de l'animation culturelle autour du livre et de la lecture dans le paysage intercommunal de la France*, Mémoire Master II Développement culturel de la ville, Université de La Rochelle, juin 2012, 133 p.)

I.4 Les performances (2016-17)

I.4.1 Prêt des documents : un lectorat entre 16 et 22% de la population

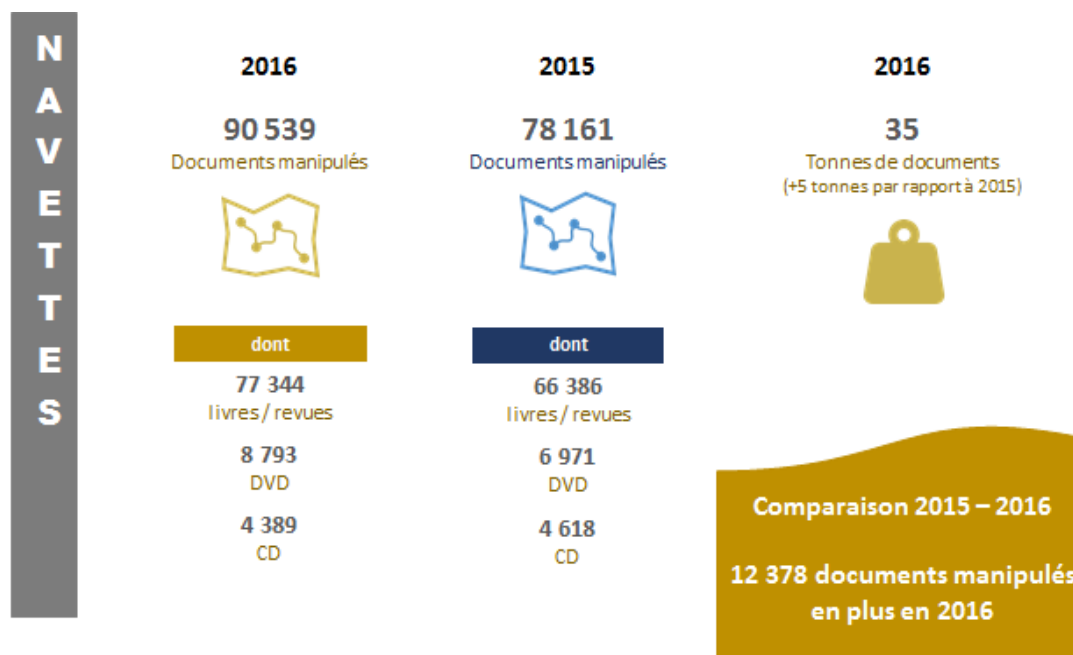
Avec 571 407 prêts enregistrés au 31 décembre 2016, le réseau a continué une modeste progression qu'il est tentant de mettre au crédit du réajustement cette année des horaires d'ouverture au public d'un certain nombre d'équipements. Notamment, la Médiathèque Pierre-Moinot, en ouvrant 3 heures de plus par semaine (soit 34h hebdomadaire) et surtout en ayant proposé à ses usagers 3 journées continues de 10h à 18h (mercredi-jeudi-samedi), s'est attirée en effet en quelques mois un regain de fréquentation.



Les ressources numériques continuent à faire leur percée dans les usages courants de nos médiathèques depuis leur mise en place en 2013. En 2016, la Médiathèque Pierre-Moinot a connu **14 959 sessions Internet** ; en 2017, 18 975. Dans l'intervalle de ces deux années, on enregistre, pour la plateforme proprement numérique, la croissance en particulier des consultations des sites d'apprentissage de langue, du Code de la Route et de soutien scolaire : 515 heures de formations en ligne en 2017, soit 4 fois plus que l'année précédente !

I.4.2 La navette documentaire, service de proximité

Service devenu emblématique du Catalogue, démarré en 2011, la navette documentaire, met à la disposition des usagers tous les documents disponibles de n'importe quelle Médiathèque du réseau. A partir de 2016, à raison de deux circuits hebdomadaires, la navette fait ainsi circuler entre les 10 communes prestataires autour de **90 000 documents** demandés par le public, soit 16% de plus qu'en 2015. En moins de 5 jours, un livre, un disque, un DVD par exemple de la Médiathèque de Villiers peut être prêté à un usager d'Usseau ou de Mauzé sans que celui-ci ait à sortir des limites de sa commune.



I.4.3 Audiences et lectorat

Avec plus de 8 600 cartes d'abonnement individuel au prêt créées ou réactualisées chaque année, dont près de 20% sont utilisées comme cartes familiales, on peut estimer à un peu plus de 13 000, le nombre de nos concitoyens à bénéficier régulièrement des services d'une au moins des médiathèques de notre réseau ; un peu plus de 19 000, si l'on ajoute l'abonnement des collectivités (409 abonnements pris en 2016). Le lectorat ou l'audience du seul Catalogue toucherait ainsi 22% de la population des 10 communes-sites du réseau !

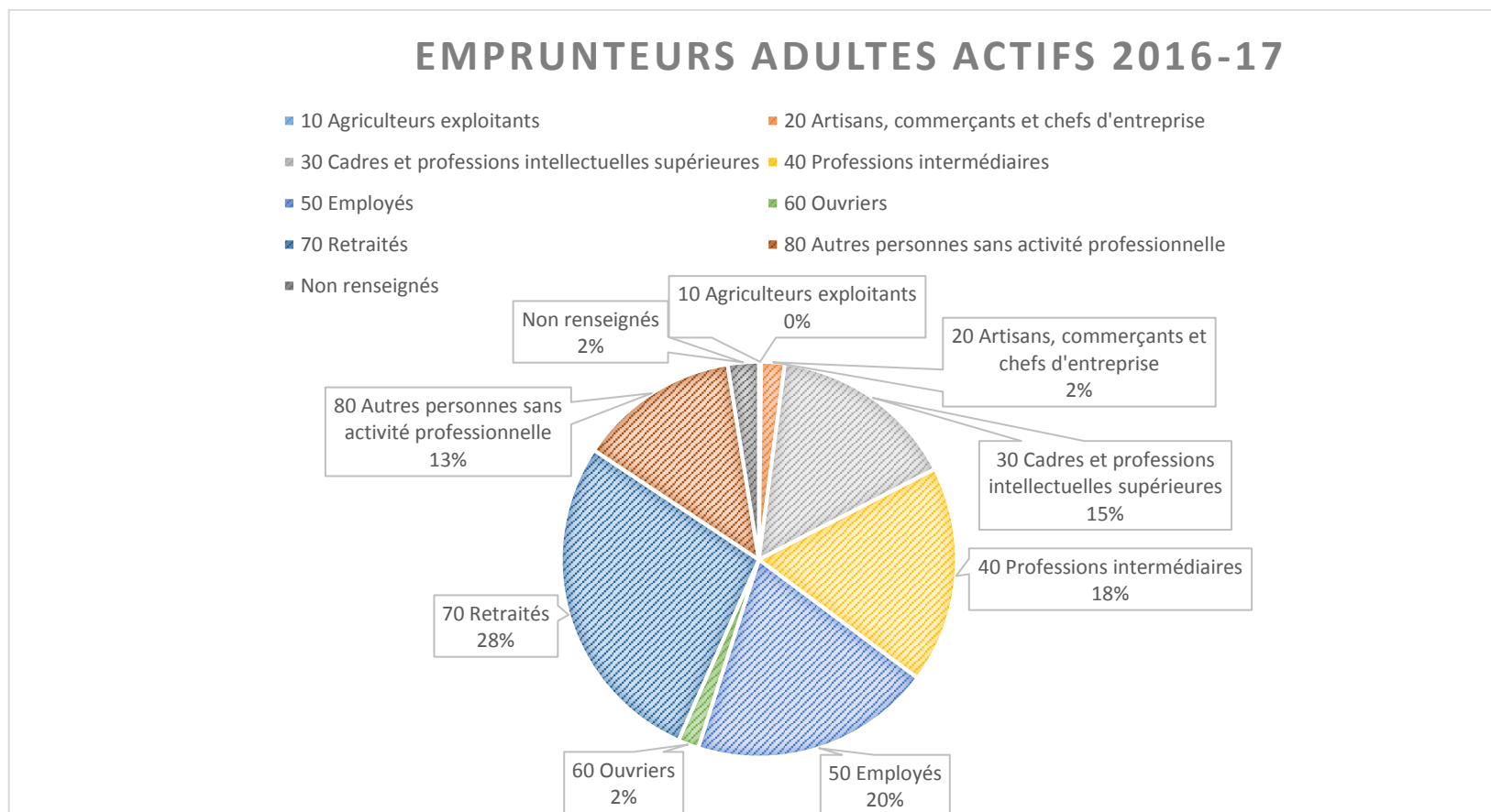
Les abonnements individuels au prêt se répartissent bon an mal an comme suit, laissant apparaître, sans surprise les deux catégories les plus représentées : les enfants de moins de 15 ans et les adultes de moins de 60 ans avec un fort pourcentage de personnes entre 40 et 60 ans (19.1%) :

- Enfants de moins de 15 ans (39.3%)
- Adolescents, jeunes adultes de 16 à 25 ans (7.8 %)
- Adultes de 26 à 59 ans (29.5%)
- Seniors de plus de 60 ans (18.8%)

On constate par ailleurs que 80 à 85% des usagers du réseau habitent ou travaillent essentiellement à Niort ou sur le territoire des communes sur lesquelles sont installées les 9 autres médiathèques. L'usage des tarifs sociaux* ne concerne que 4% des lecteurs adultes inscrits, malgré les accueils spécifiques réservés aux personnes en grande difficulté sociale à la Centrale et le travail des antennes de quartier et du bibliobus urbain dans les 3 zones d'éducation prioritaires ciblés par le Contrat de ville.

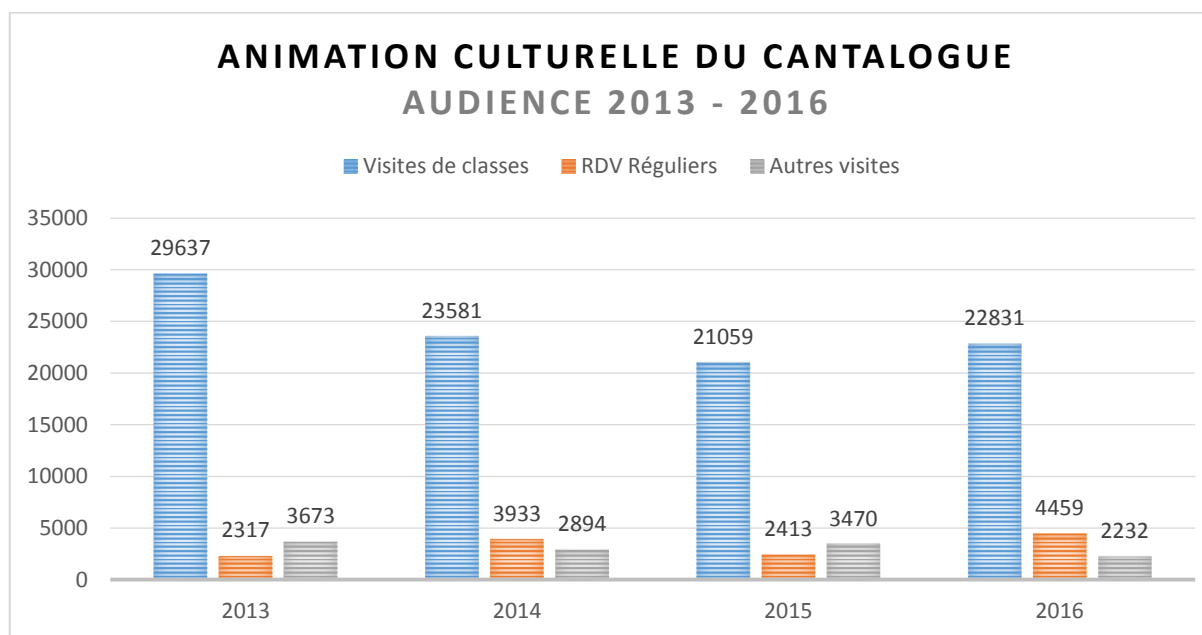
* Un dispositif particulier, mis en œuvre par la CAN, permet de moduler les tarifs en fonction du quotient familial (système Ma Carte, tarifs bleu, vert et jaune)

Du point de vue sociologique, le lectorat Adultes du réseau du Catalogue laisse apparaître une sous-représentation des catégories appartenant aux secteurs primaire et secondaire de l'activité économique de la CAN que la seule importance du secteur tertiaire sur le territoire n'explique pas tout à fait.



I.4.4 Actions culturelles autour des livres, des médias et des jeux

Près de 25 000 scolaires fréquentent chaque année les médiathèques dans les différentes séances éducatives qui sont organisées par les bibliothécaires du réseau. De même enregistre-t-on près de 4 500 passages dans les différents rendez-vous réguliers (contes, bébés lecteurs, cycles divers d'animation...) programmés chaque année. Plus de 2 500 personnes également participent soit au concours littéraire des *Palmes de la CAN* inventé par les bibliothécaires du réseau (prix de lecteurs inter âges) soit aux manifestations que ces derniers organisent autour des médias et des jeux sur l'ensemble du territoire de la CAN.



L'usage, désormais bien rodé, d'un espace Agora placé au cœur de la section de lecture publique Adultes de la Médiathèque Pierre-Moinot, contribue certainement au succès grandissant de la plupart des manifestations qui y sont désormais organisées certaines fins de journées (rencontres littéraires, conférences, lectures publiques, et divers autres petits spectacles). En 2016, on a pu comptabiliser près de 30 000 visiteurs et participants à l'ensemble des actions et manifestations proposées par les médiathèques du Cantalogue. En 2017, l'audience serait encore plus large avec **plus de 35 000 entrées et participations**.

I. 5 Les ressources

I.5.1 Les effectifs et l'organigramme des services

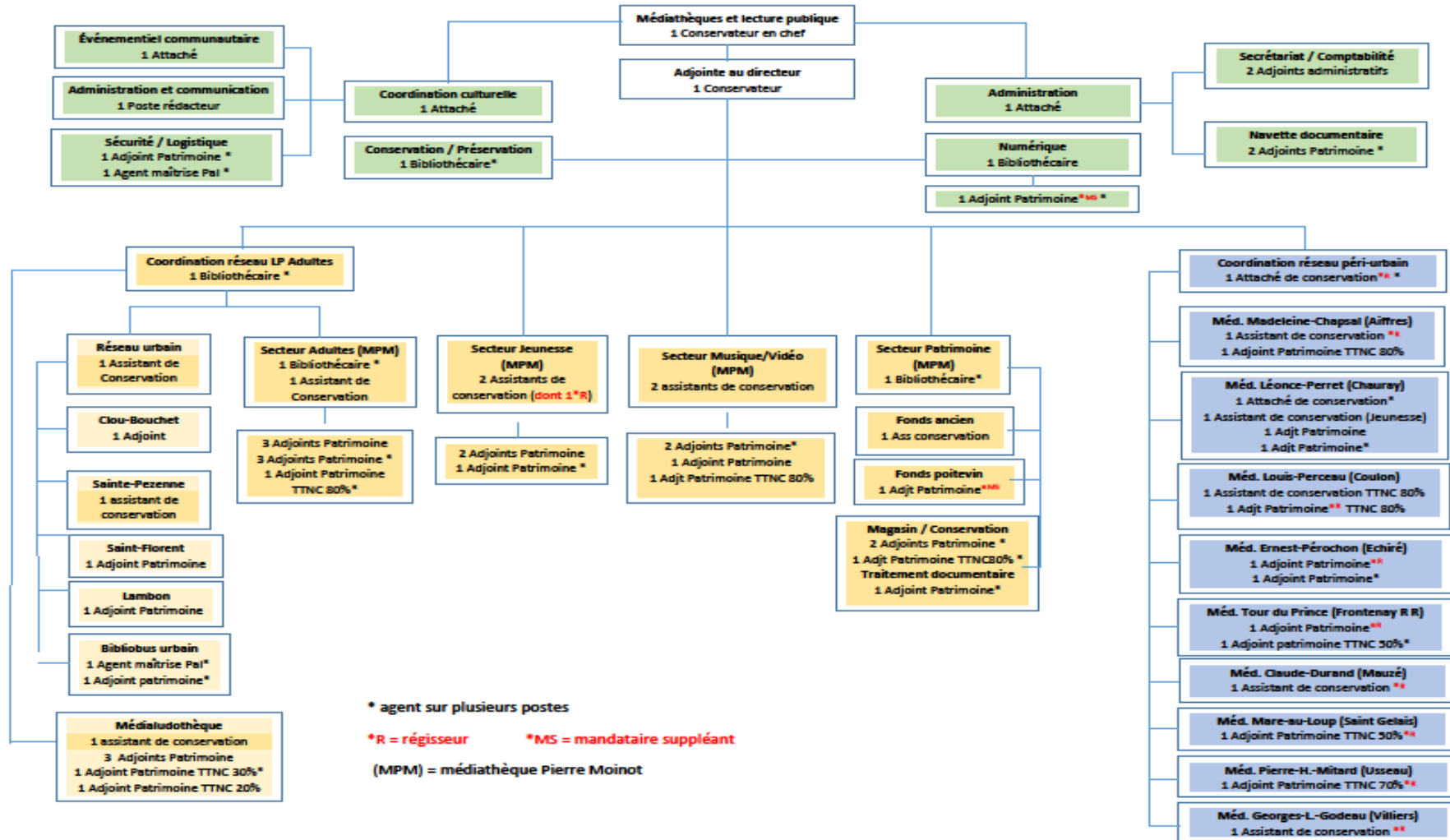
Au 31 décembre 2016, le Service des Bibliothèques comptait 59 agents (soit 53,9 en équivalent temps plein) dont 38 (36,4 etp) travaillaient au moins à 80% sur le site central Pierre-Moinot.

La Médiathèque Moinot compte 10 cadres A dont 2 conservateurs territoriaux (direction et direction adjointe), 3 bibliothécaires experts et/ou responsables de service (service patrimonial/développement numérique/coordination Lecture publique adultes), 4 attachés d'administration (Administration/coordination action culturelle/Information-Communication) et une attachée de conservation chargée d'assurer l'encadrement technique des responsables des équipements du réseau hors la ville centre (dit aussi « réseau périurbain »).

7 cadres B (assistants de conservation), responsables experts d'équipes ou de services dont les effectifs comprennent 19 adjoints du patrimoine ou assimilés dont les postes se trouvent souvent partagés sur différents secteurs (notamment entre la centrale et les antennes, ainsi que les postes lecture publique et patrimoine/études. Enfin quelques fonctions ou missions spécifiques (navette documentaire, bibliobus urbain, correspondant sécurité...) complètent la fiche de poste de plusieurs agents.

Placée sous l'autorité directe du directeur, un attaché territorial d'administration encadre et coordonne la programmation annuelle d'animations et veille à leur bon déroulement sur le réseau.

ORGANIGRAMME DU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES DE LA CAN 2015 - 2017



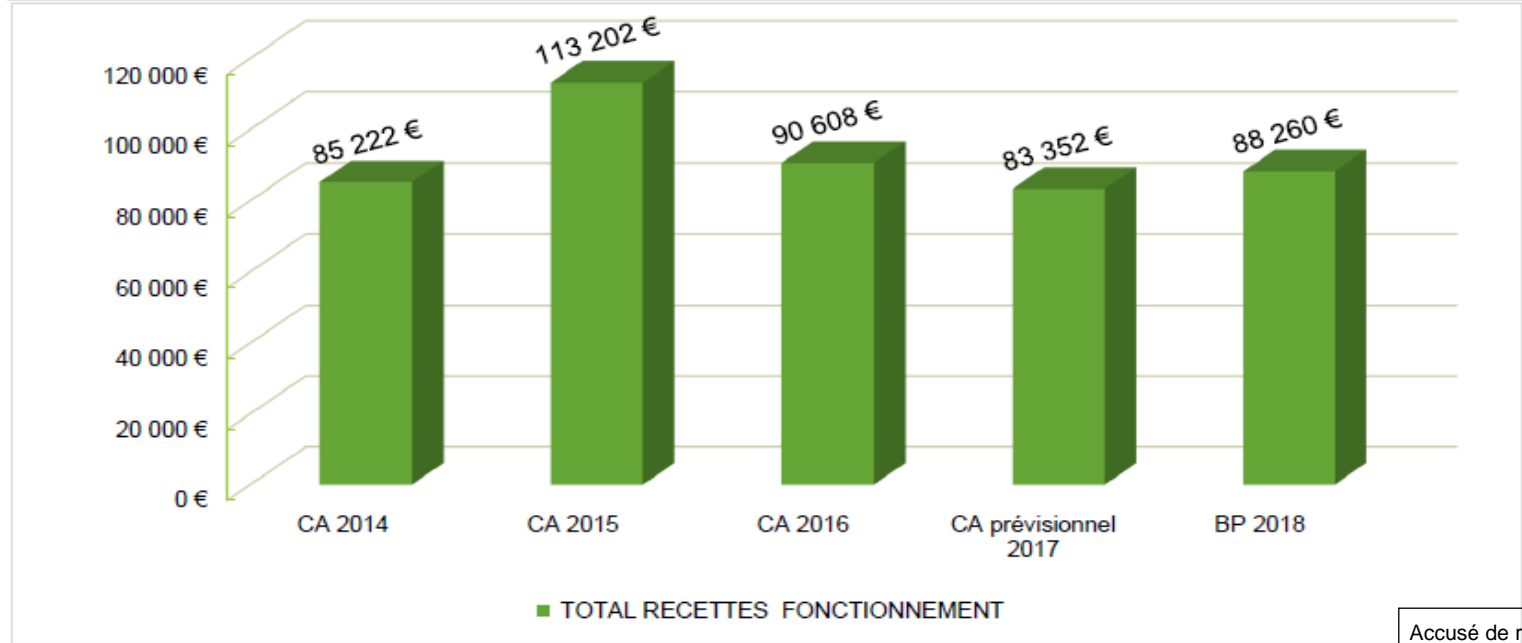
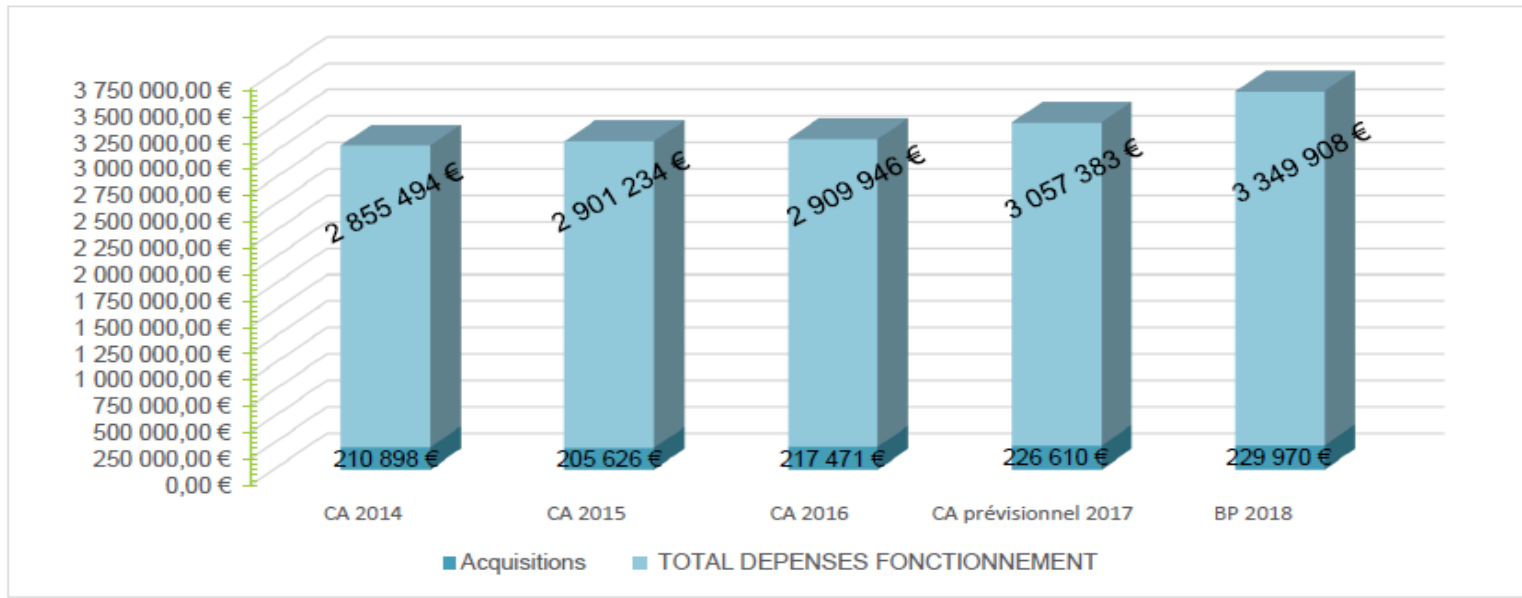
I.5.2 Les budgets de fonctionnement et d'investissement

Le coût global annuel de fonctionnement du service se situe actuellement aux environs de **3 M€** pour 16 équipements en réseau et une soixantaine d'agents titulaires dont 5 à l'entretien régulier des locaux à Niort, Aiffres et Chauray.

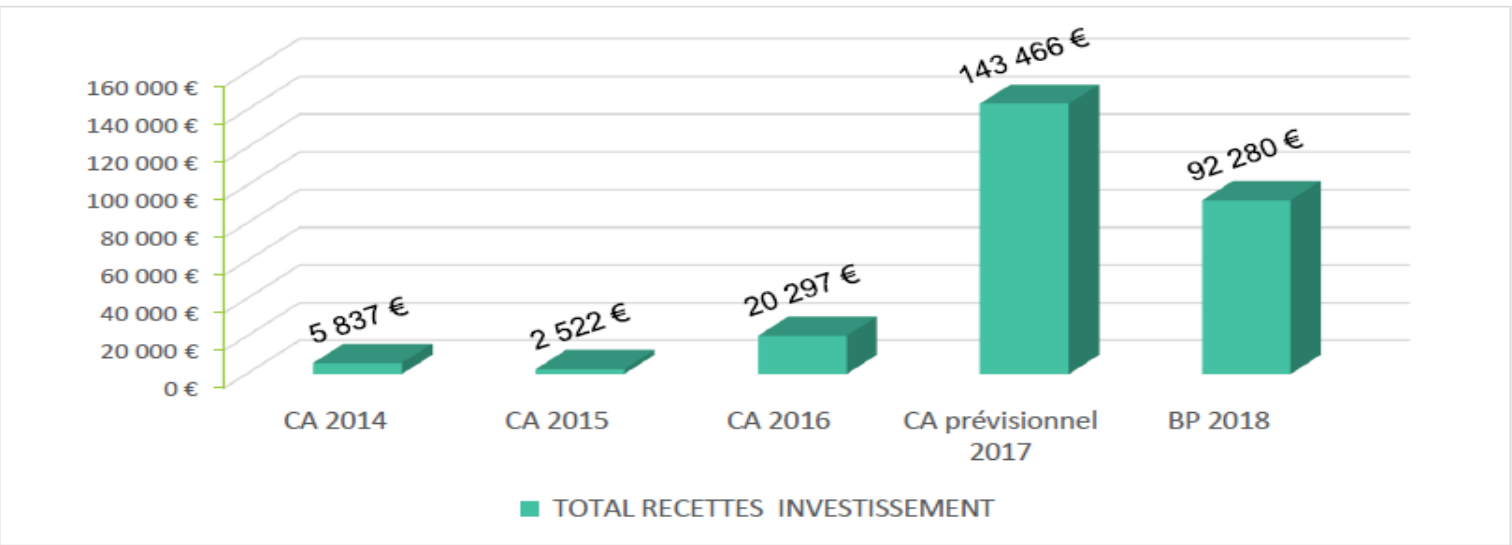
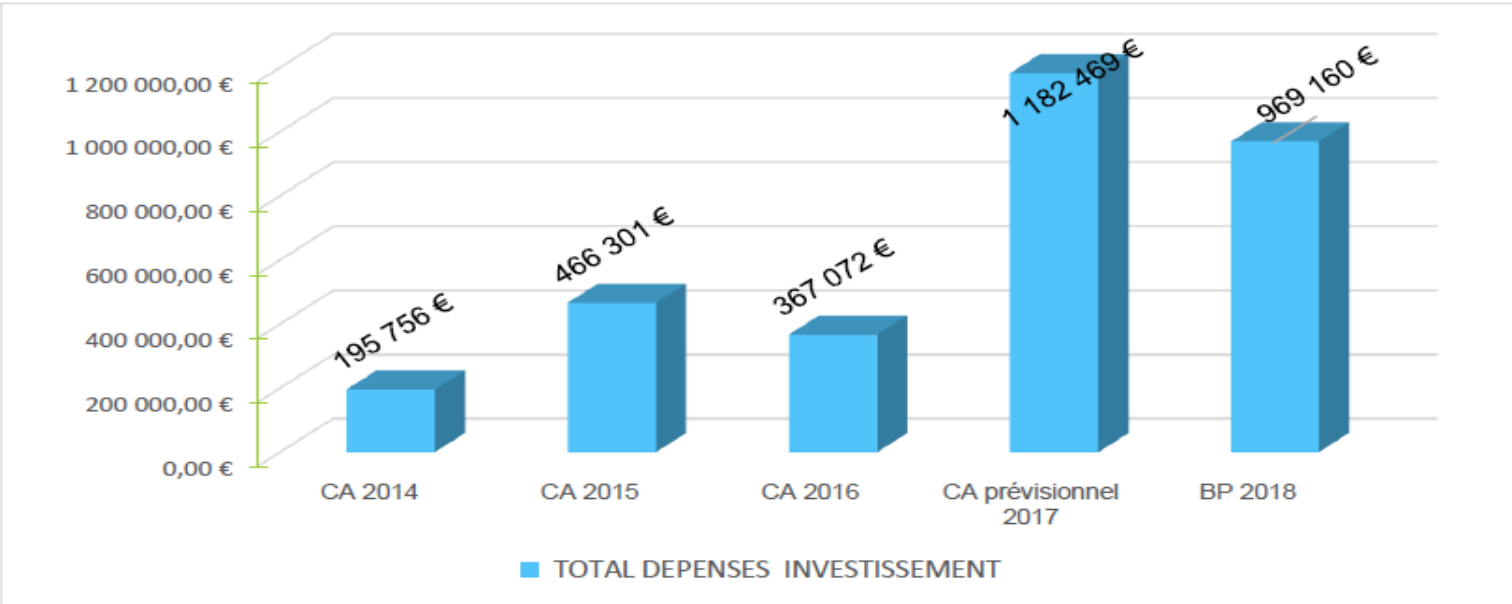
La hausse perceptible du budget de fonctionnement à partir de 2015 traduit le G.V.T. (Glissement Vieillessement Technicité) des catégories C et B et la prise en charge du poste « Événementiel communautaire ».

Le compte administratif prévisionnel 2017 et le BP 2018 sont porteurs des premières dépenses, réalisées ou prévues, liées au projet de réhabilitation de la Médiathèque Pierre-Moinot, en particulier les frais d'études et les honoraires du programmiste et du cabinet d'architectes.

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T



**I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T**



II – LE TERRITOIRE

II. 1 La Communauté d'agglomération du Niortais et les effets de la périurbanisation

II. 2 Le paysage culturel de l'agglomération du Niortais

II. 3 L'environnement éducatif et documentaire

II – LE TERRITOIRE

II. 1. La Communauté d'agglomération du Niortais et les effets de la périurbanisation

Depuis le 1er janvier 2014, la Communauté d'agglomération du Niortais occupe un territoire de 821 km², à l'extrémité sud-ouest du département des Deux-Sèvres. Elle est entièrement inscrite dans l'aire urbaine de Niort, sa ville centre, dont elle couvre 60% de la superficie et présente la caractéristique de se trouver également en continuum géographique avec l'aire urbaine de La Rochelle, atout supplémentaire à la fois pour le cadre de vie et pour l'environnement économique.

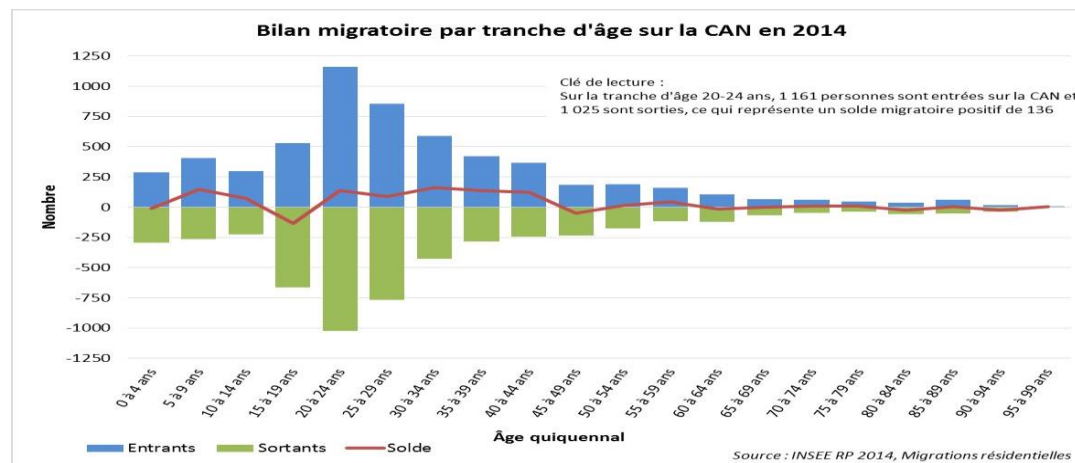
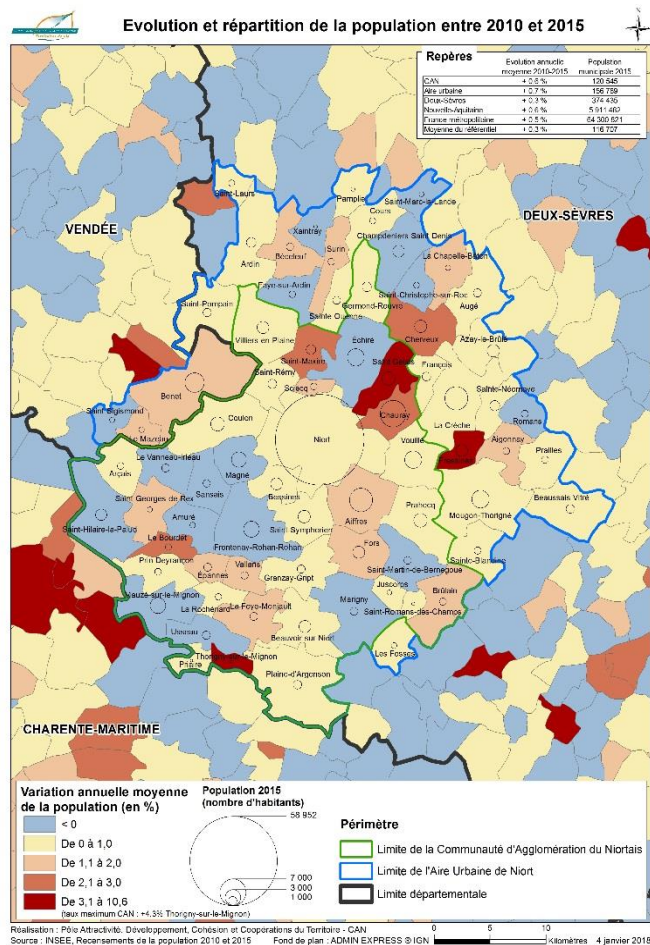
Des 42 communes qui la composent aujourd'hui*, 34 comptent moins de 2 500 habitants et seulement 3 dont Niort dépassent les 5 000. La ville de Niort, avec 58 952 habitants (au 1er janvier 2015, population totale 61 059 selon les chiffres officiels de l'INSEE), représente un peu plus de 48% de la population de l'EPCI (120 545 hab. en 2015). Le pôle ou continuum urbain qu'elle forme avec les communes limitrophes d'Aiffres (5 523 hab.), Bessines (1 649 hab.) et Chauray (6 867 hab.) regroupe seulement près de 61% de la population tout en concentrant 84.2% des emplois ces dernières années.

Le phénomène de périurbanisation, enclenché dès les années 1970-80, a très fortement marqué, après les première et deuxième couronnes niortaises, l'ensemble du territoire de la CAN et explique en grande partie un étalement de population sur le territoire dont la densité (c. 147 hab. /km²) est supérieure à celle de l'aire urbaine, avec, pour de nombreux actifs (plus de 50% d'entre eux) le choix d'un éloignement relatif de la résidence par rapport au lieu de travail, et une certaine aptitude à la mobilité : plus de 80% des trajets domicile-travail sont en effet effectués en voiture dont ceux de 67% des 43 476 actifs qui vivent et travaillent sur le territoire communautaire. De ce point de vue, on comprend mieux l'enjeu important pour la préservation de l'environnement que représente la mise en œuvre au 1er septembre 2017 de la gratuité totale sur le réseau des transports publics. Plus globalement, le coût des déplacements, particuliers et publics, leur impact sur l'environnement, mobilisent de plus en plus les politiques publiques autant soucieuses de développement durable que d'égalité d'accès de tous aux services et aux manifestations culturelles et sportives.

* A partir du 1^{er} janvier 2018, les communes de Prissé-la-Charrière, Belleville, Boisserolles et St Etienne-la-Cigogne fusionnent et prennent le nom de Plaine-d'Argenson avec 986 habitants (population municipale).

II.1.1. Un territoire de plus en plus attractif

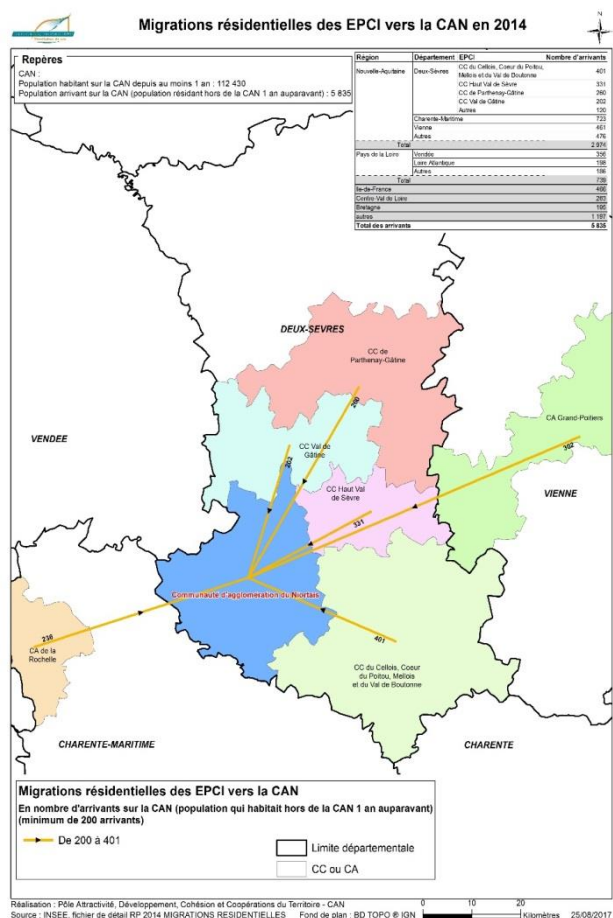
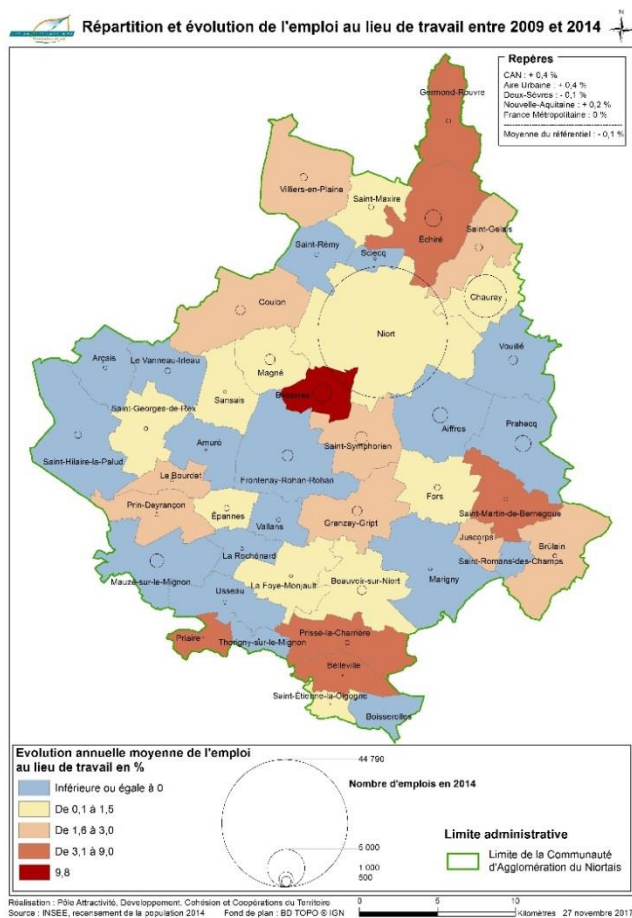
La population de la CAN enregistre depuis quelques années une croissance démographique notable (+0.6% en moyenne annuelle) reposant sur les deux moteurs de la croissance : un solde migratoire excédentaire et élevé (+0.5%) et un solde naturel positif (+0.2%).



La CAN attire plutôt des jeunes et des actifs de 20 à 45 ans et plus ; il s'agit à plus de 30% de familles composées d'un couple de deux actifs ayant un emploi ; plus particulièrement des employés et professions intermédiaires. Par ailleurs, la part des cadres des fonctions métropolitaines sur la CAN est de 13.8%. Ce taux est très nettement supérieur à la moyenne des territoires du référentiel de territoires comparables à celui de la CAN et directement en lien avec la présence des sièges de mutuelles et assurances sur le territoire.

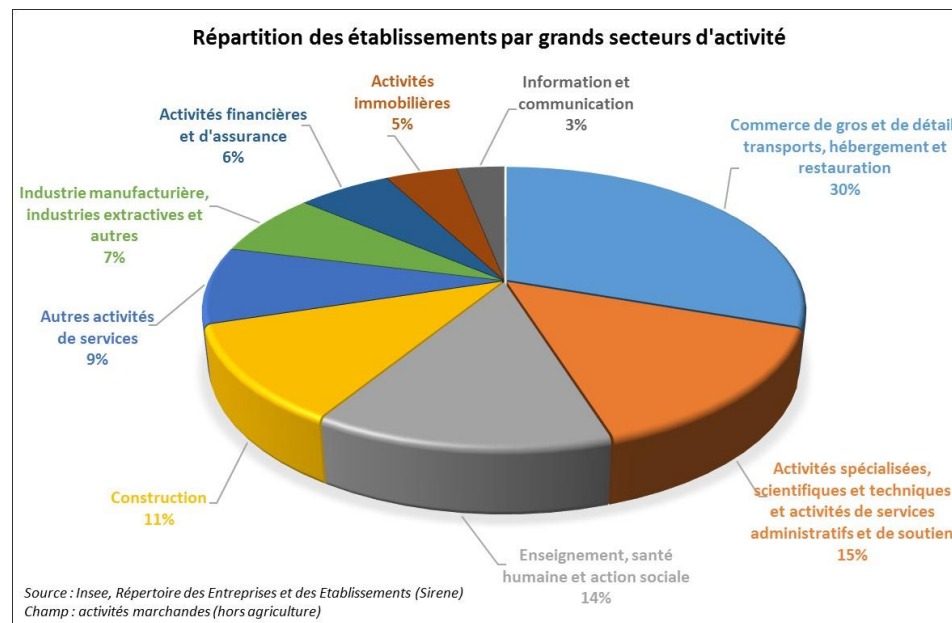
En moyenne, 30% de la population qui entre sur le territoire détient un diplôme d'études supérieures.

Et enfin, les personnes s'installant sur la CAN proviennent principalement des territoires limitrophes et environ 8% des arrivants sur la CAN viennent de l'Île-de-France.



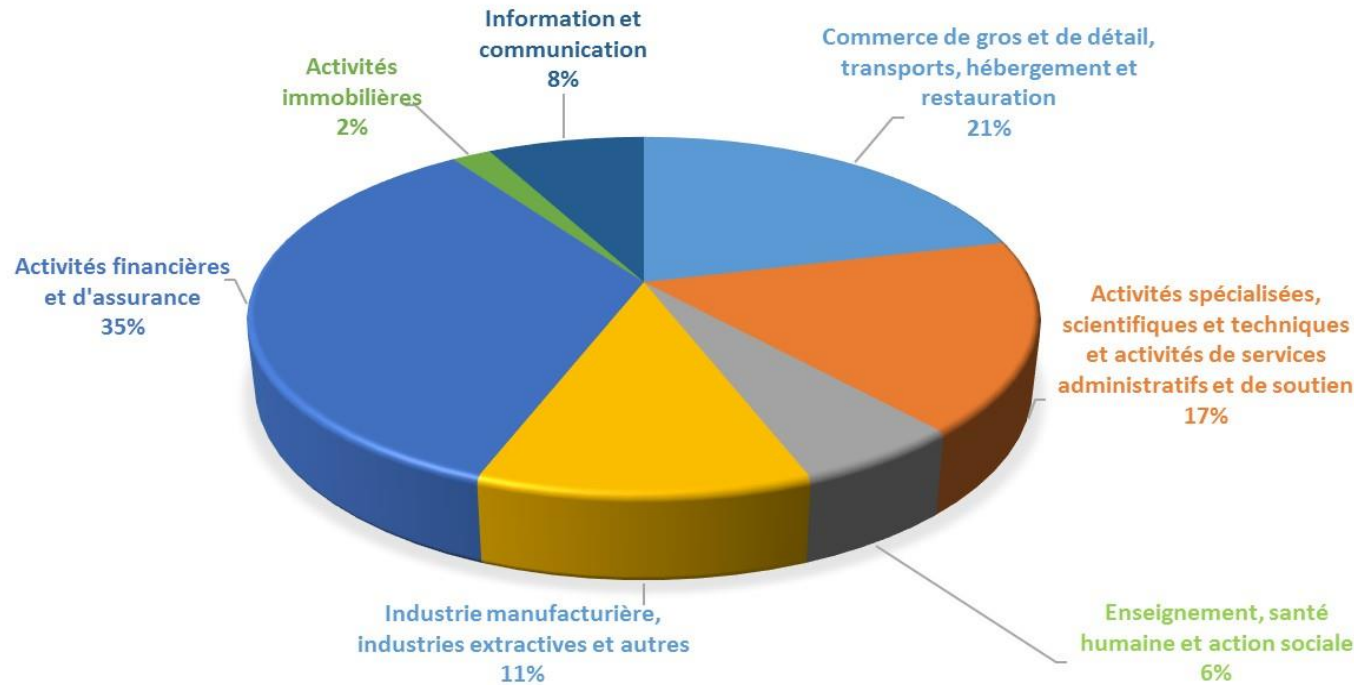
II.1.2. L'emploi tertiaire et la dynamique d'une économie sociale et solidaire

Très fortement concentrés sur la ville-centre et sa première couronne, où ils rassemblent plus de 80% de leur effectif, les 7 353 établissements recensés sur le territoire de la CAN relèvent pour 30% d'entre eux du commerce de gros et de détail, des transports et des activités d'hébergement et de restauration.



7% de ces établissements concernent le secteur de l'industrie et des activités manufacturières. Ce secteur de pointe, pour une grande partie des activités, repose sur des leaders internationaux. Deux d'entre eux figurent d'ailleurs parmi les 8 qui emploient chacun plus de 500 salariés. Ainsi, l'entreprise Poujolat (fabrication de conduits de cheminées industrielles et sorties de toit métalliques) emploie 900 personnes sur le Parc d'attractivité de Granzay-Gript et l'ECE du groupe Zodiac Aerospace (fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour l'aviation) accueille environ 600 salariés dans son usine de Chauray.

Répartition des établissements de plus de 100 salariés par grands secteurs d'activités



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (Sirene)
Champ : activités marchandes (hors agriculture)

En revanche, plus de 35% des 52 établissements employant plus de 100 salariés, et 5 sur les 8 disposant d'un effectif de plus de 500, appartiennent au secteur des « activités financières et d'assurance » et notamment à celui des mutuelles d'assurance.

Avec plus de 16 000 emplois, directement ou indirectement induits, ce domaine particulier de l'activité tertiaire, déployé essentiellement à Niort et à Chauray, constitue l'incontestable moteur de l'économie locale avec quatre sièges nationaux d'entreprise (Macif, Maif, Maaf, Smacl), un siège régional (Crama Centre Atlantique - groupe

Groupama Holding) et plusieurs autres sièges d'entreprises au capital partagé entre plusieurs mutuelles.

L'implantation et l'activité de ces grandes mutuelles nationales d'assurance, ont eu des conséquences particulièrement bénéfiques sur l'emploi, le cadre et le niveau de vie moyen d'une large partie de la population, aussi sur le développement de quelques spécificités qui forment un atout maître pour l'avenir économique du territoire :

- 1/Naissance dès 1981 d'un pôle universitaire dédié et en 2011 d'un pôle d'expertise unique en France sur la gestion du risque, **Calyxis**, avec la contribution des collectivités locales et de l'Université de Poitiers, travaillant avec de grands groupes d'entreprises nationaux et européens.
- 2/Création ou développement d'entreprises de sous-traitants dont de nombreuses sociétés de services informatiques avec des effectifs qui ont plus que doublé entre 1999 et 2010* et qui atteignent, avec la filière du numérique, plus de 2 000 emplois créés aujourd'hui. Depuis 2013, la CAN organise en mars **Niort Numéric**, 2 jours de rencontres entre professionnels afin de valoriser la filière numérique auprès du grand public et de présenter des développements concrets qui facilitent leur vie quotidienne.
- 3/Adhésion collective des CA de Niort, Poitiers, La Rochelle et Angoulême au **Réseau French Tech** à partir de juillet 2016, sur le projet d'une communauté d'actions en faveur des start-up françaises. Constituées en pôle, elles ont intégré le réseau thématique national EdTech Entertainment, autrement dit apprentissage et formation par le numérique.
- 4/Valorisation de l'économie sociale et solidaire comme mode d'entreprendre cherchant à concilier la solidarité, les performances économiques et l'utilité sociale, privilégiant ainsi les structures associatives, les fondations, les coopératives, les mutuelles et les entreprises solidaires. Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, 13,5 % des établissements employeurs du territoire relevaient directement d'un tel mode de gestion dont près du quart exerçaient d'ailleurs une activité autour des arts, du spectacle et des activités récréatives**

*Selon l'Insee. « L'aire urbaine de Niort, une réelle attractivité à cultiver » in *Décimal* n°331, octobre 2013.

** « *Diagnostic territorial sur la Communauté d'Agglomération du Niortais* », septembre 2015.

II.1.3. Approche sociologique du territoire*

Les âges de la population		la composition des ménages		Répartition socioprofessionnelle des actifs (H/F)	
Moins de 15 ans	17.7%	Personnes seules	37.1%	Agriculteurs exploitants	1.3% / 0.2%
Entre 15 et 29 ans	15.9%	Couples sans enfant	29.1%	Artisans, commerçants, chefs entreprises	4.5% / 1.6%
Entre 30 et 44 ans	19.3%	Couples avec enfant	23.7%	Cadres, professions intellectuelles sup.	12.4% / 7.8%
Entre 45 et 59 ans	21%	Familles monoparentales	8.2%	Professions intermédiaires	14.5% / 16.1%
Entre 60 et 74 ans	16.2%	Autres ménages	1.9%	Employés	8.3% / 25.3%
75 ans et plus	9.9%			Ouvriers	20.4% / 4.2%
				Retraités	27.4% / 31.4%
				Autres sans activité professionnelle	11.2% / 13.4%

Malgré un territoire occupé à 72% par des surfaces agricoles en exploitation, les agriculteurs, éleveurs ou maraîchers représentent moins d'un millier d'emplois (c.860) occupés pour l'essentiel dans la grande céréaliculture de plaine, et dans quelques productions maraîchères ou laitières, certaines de renommée internationale comme le fameux *beurre d'Echiré* !

A l'opposé, et composant près de 30% de la population en moyenne, les retraités représentent aussi plus de 35% des personnes vivant seules actuellement, un pourcentage en fort accroissement depuis 2009 (+ 4.3%). Parmi les 37.1% de personnes vivant seules, plus de la moitié sont des femmes (58%).

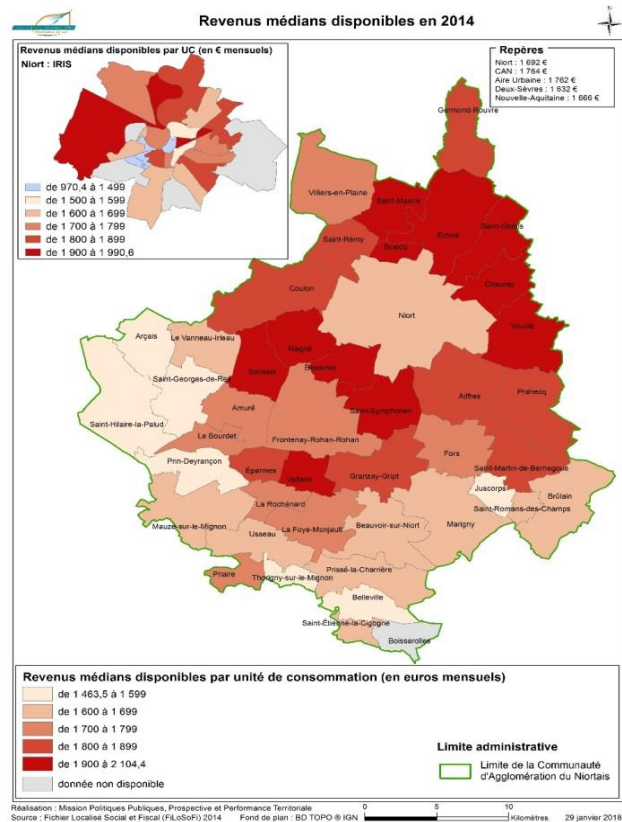
*D'après *Portrait de territoire*, n°4, octobre 2017, Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'économie tertiaire est, sans nul doute, à la source d'un niveau relativement élevé du taux d'activité des femmes, établi à 74.7% en 2014, 25% d'entre elles relevant de la catégorie des employées et un peu plus de 16% des professions intermédiaires.

La jeunesse la plus représentée est celle des moins de 15 ans qui constituent cependant moins de 18% de la population. Avec les adolescents, ils parviennent à peine à faire jeu égal avec les plus de 60 ans (26.1%). Il faut convenir que le pôle universitaire niortais, délocalisation ciblée de l'université de Poitiers sur la gestion d'entreprise et les métiers de l'assurance et du risque prudentiel, draine un auditoire à la fois large dans son recrutement et limité dans le nombre de places offertes (quelques centaines d'étudiants). Cela semblerait insuffisant pour garder *in situ* une grande partie des bacheliers. Entre 18 et 25 ans, ceux-ci se retrouvent pour la plupart à Poitiers ou à La Rochelle.

On comptait 5 613 demandeurs d'emploi de catégorie A au 1^{er} janvier 2018 et le taux de chômage, s'établissant à 7.2% de la population, se présentait comme le moins élevé de Nouvelle-Aquitaine et l'un des plus bas également observés dans les EPCI de la même strate que la CAN. Un secteur tertiaire marchand plutôt dynamique - 44,5% des salariés, soit deux points de plus qu'en moyenne dans la région - et un secteur industriel dynamique relativement épargné par les compressions d'effectifs expliquent pour grande partie ce taux très bas.

Le revenu médian disponible des habitants, établi à 1 764 €, est supérieur à celui observé pour la France métropolitaine lequel correspond à celui des habitants de la ville-centre (1 692 €). La raison de ce décrochage en est la persistance intramuros de quelques poches de précarité, notamment dans les trois quartiers compris dans le périmètre du Contrat de ville 2015-2020 : Clou Bouchet, Tour Chabot-Gavacherie, Pontreau - Colline St-André où deux conseils citoyens ont été créés le 12 avril 2015, conformément à la loi du 21 février 2014.



**

II.2 Le paysage culturel de l'agglomération du Niortais

II.2.1. Panorama des institutions, des pratiques et des publics

La ville - centre et sa première couronne concentre les infrastructures essentielles de l'offre publique, dont une large partie est placée sous l'autorité de l'administration communautaire. C'est le cas pour ce qui relève des écoles d'arts, des institutions patrimoniales et de la lecture publique :

- Deux Musées de France, le **Musée Bernard-d'Agesci** pour l'histoire de l'art, les Sciences naturelles et l'Education, ouvert en 2006 et bénéficiant d'un atelier national de restauration d'œuvres graphiques, et le **Musée d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie régionale du Donjon**. Les deux Musées, très appuyés par les instances touristiques locales et départementales, ont reçu plus de 30 000 visiteurs en 2016 et proposent un programme riche et varié d'actions à des publics diversifiés. Leurs actions patrimoniales se déclinent volontiers sur le territoire de l'Agglomération.
- Un **Conservatoire Danse et musique Auguste-Tolbecque** à rayonnement départemental, établissement d'enseignement spécialisé classé par l'Etat qui se décline sur trois sites : à Niort (site Duguesclin), à Chauray (site Jean-Déré pour la musique seulement) et à Vouillé (site Martin-Beaulieu). Sur l'ensemble de ces sites, 1 211 élèves, pour 57 enseignants, ont suivi un cycle complet d'apprentissage, d'étude ou de perfectionnement en 2016. Ouverts au public, des conférences, des spectacles d'élèves et des concerts professionnels coproduits par l'association *Musique en vie*, ont, pour leur part, enregistré dans la même période, plus de 6 400 entrées.
- Une **Ecole d'arts plastiques** qui se déploie sur trois sites : à Niort le site Pablo-Picasso pour le dessin, la peinture, la gravure, le modelage et la sculpture avec 2 autres spécialités sur l'art textile et l'art numérique ; à Echiré, le site Camille-Claudel pour le dessin et la peinture et à St-Hilaire-la-Palud pour les mêmes disciplines de base. En 2016, 330 élèves enfants et adultes y ont été accueillis dont 277 à Niort.
- Un réseau de lecture publique (**le réseau du Cantalogue**) regroupant 15 sites sont 6 à Niort. En 2016, plus de 570 000 prêts ont été enregistrés dont plus de la moitié à la **Médiathèque Pierre-Moinot** de Niort et près de 30 000 usagers ont pu assister à l'une ou l'autre des manifestations programmées par les bibliothécaires.

Cette offre institutionnelle, qu'on peut qualifier « de socle », s'enrichit de la présence forte et dynamique de 3 autres établissements de diffusion et de créations culturelles et artistiques bénéficiant d'un label national et fonctionnant sous convention avec la ville de Niort :

- **Le Moulin du Roc, Scène nationale de Niort** depuis 1986, avec un Théâtre-salle de spectacles de 825 places et une salle de cinéma d'art et d'essai (260 places), 9 bd Main. Chaque saison, de septembre à la mi-juillet, c'est plus de 50 spectacles (près de 130 représentations), et 130 films qui sont diffusés sur 1 600 séances en moyenne. L'équipement dispose à proximité d'un espace de répétition / création / hébergement d'artistes (le Fort-Foucault sur la Sèvre) et d'un atelier de construction de décors. Le spectacle vivant y bénéficie d'une riche programmation (théâtre, danse, cirque contemporain, concert, musique classique, magie nouvelle, jazz, chanson, world...) conforme au cahier des charges du label des scènes nationales. Des actions d'éducation artistique et de médiation culturelle sont également mises en œuvre par l'équipe du Moulin du Roc à destination des publics enfants et adolescents en partenariat avec l'Education nationale, le Conservatoire, le Musée et le réseau de lecture publique, aussi avec des collectifs associatifs et des comités d'entreprises.
- **Le Camji, « Scène de musiques actuelles »** (SMAC) depuis 2000, 3 rue du Musée. L'équipement dispose d'une salle de diffusion (300 places debout), d'une régie vidéo, d'un centre de documentation, d'un café-concert ouvert en soirée de spectacle, de 3 studios, 2 pour les répétitions et un pour l'enregistrement. Avec 400 adhérents, une quarantaine de spectacles chaque saison, pour 8 000 entrées environ, le Camji joue pleinement son rôle « d'amplificateur » des musiques actuelles dont il assure, avec des partenariats divers (Le conservatoire, le Moulin du Roc, la Médiathèque Pierre-Moinot) une médiation dynamique et intelligente.
- **La Villa-Pérochon - Centre d'art contemporain photographique** (CACP) ouvert au public depuis 2013, avenue de Limoges. Ce centre est né de l'initiative d'un collectif associatif « Pour l'Instant », organisateur depuis 1994 à Niort de Rencontres photographiques européennes d'été, devenues en 2007 les Rencontres de la jeune photographie internationale. Organisant désormais à Niort des résidences d'artistes internationaux, des campagnes de 4 mois d'expositions et divers événements destinés à favoriser les rencontres entre le public amateur et les artistes, le CACP est devenu naturellement, en quelques années, un partenaire incontournable de la vie culturelle et artistique niortaise à qui il donne une visibilité largement au-delà des frontières régionales.

La diffusion cinématographique dispose à Niort d'un vaste complexe CGR multisalles (12 salles pour 2025 places dont 1 salle de 495 et 7 de 138) situé en haut de la grande place de la Brèche et d'une solide implantation du réseau « Art et essai ». Depuis quelques années, le complexe CGR comprend dans sa programmation une saison de spectacles musicaux filmés. Quant au cinéma labellisé d'art et essai, il est représenté par deux établissements : à Niort, le cinéma du Studio, composante de la Scène nationale, avec 2 salles (117 et 825 places) ; à St-Hilaire-La-Palud, le cinéma de la Venise verte, un des six du réseau départemental du CLAP, avec plus de 200 places.

L'archéologie, l'histoire locale ou nationale, la littérature ancienne et moderne, l'actualité scientifique, artistique ou plus largement sociétale ont leurs tribunes au sein de l'Université inter-âges à Niort et de quelques sociétés savantes : l'Association Guillaume - Budé, la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, la Société Mauzéenne d'Histoire Locale, les Amis d'Agrippa d'Aubigné dont les publications depuis 30 ans ont une audience internationale.

La pratique de la musique et de la danse, du théâtre et du cirque, les arts plastiques mais aussi le livre et le patrimoine trouvent par ailleurs dans le réseau associatif des 42 communes des amateurs de tous âges et des publics avertis ou intéressés par les nombreuses manifestations qui leur sont dédiés : salons, spectacles, expositions, conférences, rencontres d'auteurs ou d'artistes, en lien ou non avec les établissements publics ou les institutions culturelles et académiques. De par leur ampleur, leur qualité, leur diversité et la notoriété parfois internationale des artistes invités, certaines de ces manifestations, parviennent à trouver un auditoire bien au-delà des limites communales voire régionales. On citera :

- Le Festival « Takavoir » à Niort, piloté depuis 2008 par l'association *Hors Champs*, donnant à voir « les nouvelles écritures audiovisuelles » réalisées sur les outils miniatures de la communication transmédia.
- Le Festival « *Nouvelles Scènes* », festival ambulant de musique contemporaine porté depuis 2009 par l'association éponyme.
- Le « Festival à 2 bulles » organisé depuis plus de dix ans par l'association *Niort en bulles* autour de la Bande dessinée.
- « *Le 4^e mur* », festival de Street Art, organisé chaque année depuis 2010 par le service culturel de la ville de Niort et l'association Winterlong Galerie.
- Le Festival « *Regards noirs* » organisé depuis 2009 par le service culturel de la ville de Niort et la CAN (depuis 2016), autour du roman policier et ses déclinaisons multimédias et ludiques.
- Le *Très Grand Conseil Mondial des Clowns*, biennale portée par la Compagnie niortaise des Matapeste, depuis 2003.

Hors la ville-centre :

- Les Fêtes de René Caillié, à Mauzé-sur-le-Mignon, donne lieu à l'attribution d'un prix national du meilleur récit de voyage couronnant depuis 1999 « un récit d'aventure vécue par l'auteur, de langue française ou traduction (écrits de voyage, journal, etc.) »
- Le Festival international de peintures de Magné, soutenu par les Salons Nationaux que sont la Société des Artistes Français, invite depuis 1987 des artistes français et étrangers à produire une œuvre représentant un site, un paysage ou une scène du Marais poitevin, avec de nombreux prix pour les distinguer.

D'une manière générale, les manifestations estivales autour de la musique surtout, jazz, rock ou classique, trouvent un public large, très nombreux et très fidèle, tous âges confondus. Les « Jeudis niortais » organisés sur 6 à 8 semaines d'été dans les jardins du Moulin du Roc par le service culturel de la ville de Niort, avec de nombreux partenaires, parviennent à réunir parfois jusqu'à 8 000 personnes ; le festival ambulant des *Eurochestries*, inventé dans le département voisin de la Charente-Maritime, remplit aux mêmes périodes depuis 2005, toutes les salles mises à sa disposition pour faire entendre les diverses formations symphoniques françaises et européennes invités pour la saison.

Un recensement exhaustif des structures porteuses d'actions culturelles sur le territoire de la CAN, établi en 2014, a permis notamment d'identifier plus de 110 associations, clubs ou formations s'adonnant à la pratique ou à la diffusion de la musique et de la danse, 41 pour l'art dramatique, et 51 pour les arts plastiques. La moitié seulement de ces associations se trouve à Niort. La *Petite Compagnie des clowns Matapeste*, Le *Théâtre de la Mouline*, celui de *La Chaloupe*, la troupe d'impro *d'Aline et Cie* à Niort, la compagnie de théâtre éphémère *d'O.P.U.S.* à Niort, le *Théâtre Roger-Blin* à Coulon pour les arts dramatiques, les formations de *l'OVNI* et du *Festin d'Alexandre* à Niort pour la musique ont acquis une certaine notoriété... Le territoire ne manque pas par ailleurs de salles de spectacle alliant l'espace et les équipements professionnels : Le complexe sport-culture de *l'Acclameur*, le *Moulin du Roc*, le *CAMJI*, le petit *Théâtre Jean-Richard* à Niort, *l'Espace Tartalin* à Aiffres, le *Temple* à Chauray...

Le territoire est par ailleurs bien maillé d'un réseau de 11 centres socio-culturels, soit la moitié du nombre total existant sur le département, dont 8 à Niort même. Partenaires habitués des projets livres et lecture publique, certains accueillent également des délocalisations de la Mission Information Jeune sud Deux-Sèvres, notamment à Aiffres et à Mauzé-sur-le-Mignon.

Parmi une douzaine de points de vente d'ouvrages d'éditions et de presse, on notera enfin l'existence à Niort d'une vaste librairie indépendante (*près de 160 m2*) dont les dirigeants sont un libraire de La Rochelle (*La Librairie des Saisons*) et un important éditeur régional (*Geste Edition*) basé à 10 kms de Niort.

Deux librairies spécialisées, l'une sur les BD/Mangas (*L'Hydragon*), l'autre sur les spiritualités (*La Dame aux herbes*), une Maison de la Presse complètent l'offre de centre-ville à laquelle on peut ajouter sur ses confins, à Bessines, la Librairie de la Mude, une librairie-papeterie appartenant au même groupe que sa consœur labellisée de Niort, et un grand *Espace culturel multimédia* Leclerc avec offre de livres et BD numériques.

II.2.2. La compétence optionnelle et ses évolutions

En 2000, la gestion confiée au nouvel EPCI de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », a donné lieu à un transfert d'équipements venant en particulier de la part de la ville-centre. Le nombre et l'importance de ces transferts, le manque de visibilité de l'action communautaire en dehors de ses enjeux financiers, ont rapidement fait apparaître la nécessité d'aller au-delà du rôle d'un simple délégataire de moyens et d'objectifs communaux.

En définitive, la décision unanime en 2004 de ne transférer, à la compétence de l'EPCI, en matière d'établissements culturels, que les équipements, bibliothèques, musées, écoles d'art, que l'on pouvait considérer comme étant en charge d'une fonction éducative et patrimoniale (politique de socle), n'a pas permis seulement d'apaiser les conflits : tout en bornant ainsi le champ d'application de la compétence, elle confiait véritablement à l'EPCI le droit, en quelque sorte, de mener une politique dans les domaines d'action des équipements transférés. Le programme du nouveau Musée d'Agesci en 2005-2006, mais aussi, à partir de 2007-2008, la mise à l'étude d'un réseau communautaire de lecture publique n'auraient pu se décider sans cela. A partir de 2005, la CAN, gérait les équipements culturels suivants :

- Les Musées d'Agesci et du Donjon de Niort
- Les Conservatoires de musique et de danse de Niort, Chauray et Vouillé
- L'école d'arts plastiques de Niort
- La Médiathèque de Niort avec son réseau d'antennes, ainsi que 9 autres médiathèques répondant aux conditions techniques de prise en charge énoncées dans la délibération, en y ajoutant l'accord des conseils municipaux concernés (Médiathèques d'Aiffres, de Chauray, de Coulon, d'Echiré, de Frontenay-Rohan-Rohan, de Mauzé-sur-le-Mignon, de St-Gelais, d'Usseau et de Villiers-en-Plaine).

Des directions et des budgets uniques ont alors été décidés (Conservatoires, Lecture publique), des politiques et des programmations établies sur la base, non plus du seul intérêt communal, mais aussi de celui du territoire communautaire. L'exercice de la compétence ainsi redéfinie, n'était pas sans présenter quelque analogie avec celui de la compétence facultative « Aménagement, gestion, entretien et mise en valeur du patrimoine d'intérêt communautaire » exercée également par la CAN.

II.2.3. Les enjeux d'une compétence culturelle en construction

Entre 2011 et 2013, un diagnostic prospectif d'une politique culturelle de l'agglomération niortaise, a été confié à l'Agence culturelle du Poitou-Charentes sous pilotage d'un groupe d'élus et de techniciens territoriaux auquel a été associé le service des bibliothèques sur le territoire de l'ancien EPCI. Quatre séminaires publics organisés à Niort, Epannes, Priaires et Villiers-en-Plaine, et diverses consultations d'élus et d'acteurs socio-culturels, ont fait émerger la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur l'idée d'une compétence culturelle partagée avec les communes. Pour trois raisons, la culture est en effet :

- créatrice d'emplois et de richesses
- facteur de cohésion sociale
- Forte contributrice au rayonnement du territoire et à son attractivité.

En 2014, une nouvelle mandature validait l'ensemble de la compétence optionnelle tout en proposant aux élus de reprendre une réflexion sur la nécessité de doter l'EPCI de sa propre politique culturelle. Cette réflexion aboutit à la délibération du 21 novembre 2016 validant la création d'une nouvelle compétence facultative (Arrêté préfectoral du 23 décembre 2016) destinée à « *renforcer l'attractivité du territoire au travers de grands évènements culturels, sportifs et festifs à rayonnement d'agglomération* » (...).

Cette nouvelle compétence facultative comprend aussi un engagement plus fort de l'EPCI dans la politique patrimoniale avec l'objectif d'obtenir en 2019 pour son territoire le label « Pays d'art et d'histoire », en décidant notamment la construction et l'aménagement sur le site Boinot d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) afin de valoriser ses richesses patrimoniales auprès des habitants et des visiteurs. Enfin, une politique de soutien à de grands événements culturels et sportifs organisés sur l'ensemble du territoire communautaire ou ayant vocation à en obtenir la dimension s'est naturellement intégrée à cette compétence.

II. 3 L'environnement éducatif et documentaire

II.3.1. Cartographie de l'éducation et de la formation

II.3.1.1 L'enseignement du premier degré

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) a proposé la répartition suivante des 97 établissements accueillant 11 056 élèves pour l'année scolaire 2017-2018 :

- **Cycle pré-élémentaire** : 34 établissements accueillent 2 595 enfants dès l'âge de 2 ans dont 16 à Niort et 2 à Aiffres. Une école maternelle publique sur 16 autres communes : Amuré, Beauvoir, Bessines, Chauray, Coulon, Echiré, Frontenay-Rohan-Rohan, Granzay-Gript, Mauzé-sur-le-Mignon, Prahecq, St Maxire, St Symphorien, Vallans, Villiers-en-Plaine et Vouillé).
- **Cycle élémentaire** : 53 écoles élémentaires accueillent 8 461 élèves dont 25 à Niort (avec 5 établissements privés sous contrat), 2 à Aiffres, Chauray (dont 1 établissement sous contrat) et Frontenay-Rohan-Rohan (dont 1 établissement sous contrat). Une école élémentaire publique accueille les enfants à partir de 6 ans sur 23 autres communes : Arçais, Beauvoir, Bessines, Brulain, Coulon, Echiré, Fors, Granzay-Gript, La Foye-Monjault, La Rochénard, Le Bourdet, Le Vanneau-Irleau, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Prahecq, Prin-Deyrançon, Sansais, St-Georges-de-Rex, St-Maxire, St-Symphorien, Villiers-en-Plaine, Vouillé.
- **Dix écoles primaires**, réunissant les deux cycles, avec 1 194 élèves, complétaient le tableau à Epannes, Germond Rouvre, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, St-Gelais, St- Hilaire- la-Palud, St-Martin-de-Bernegoue, St-Rémy et Usseau.

Avec Angoulême et Poitiers, Niort abrite par ailleurs sur son site universitaire, l'un des trois centres de formation de l'ESPE de l'Académie de Poitiers (Ecole Supérieure du professorat et de l'Enseignement). Il prépare au master de professeur des écoles et au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, avec 3 établissements d'application : l'école maternelle des Brizeaux et l'école élémentaire des groupes scolaires Jules-Ferry (pour le CAPASH) et Pierre-de-Coubertin. Par ailleurs, une école alternative dite « école fractale » accueille à Chauray en classes primaires et de 1^{er} cycle du second degré une quinzaine d'élèves à haut potentiel, mais porteurs de troubles dys ou en difficultés relationnelles dans l'enseignement classique.

II.3.1.2 L'enseignement du second degré

Pour l'année scolaire 2017-2018, 19 établissements accueillent 9 738 élèves, 11 collèges dont 8 à Niort et 8 lycées :

- Collège Philippe-de-Commines (468 élèves)
- Collège Louis-de-Fontanes (558 élèves)
- Collège Jean-Zay (509 élèves)
- Collège Pierre-et-Marie-Curie (612 élèves)
- Collège Gérard-Philippe (543 élèves) avec SEGPA
- Collège François-Rabelais (594 élèves) avec SEGPA
- Collège privé Notre-Dame (468 élèves)
- Collège privé St-Exupéry (546 élèves)

Hors Niort, 3 autres collèges publics accueillent les élèves du premier cycle :

- Collège Albert-Camus à Frontenay-Rohan-Rohan (684 élèves)
- Collège René-Caillié à Mauzé-sur-le-Mignon (422 élèves)
- Collège Emile-Zola à Prahecq (537 élèves)

Le second cycle est représenté par 8 lycées, 3 d'enseignement général et technologique, 3 lycées professionnels, 1 lycée privé polyvalent et un lycée du paysage et de l'horticulture. Une formation post bac est proposée par 4 de ces établissements (12 BTS) :

- Lycée général et technologique Jean-Macé (890 élèves) avec formation post bac (BTS *assistant manager*)
- Lycée général et technologique Paul-Guérin (761 élèves) avec formation post bac (6 BTS carrosserie, chaudronnerie, électrotechnique, domotique, Electrotechnique, maintenance industrielle)
- Lycée général et technologique de la Venise-Verte (712 élèves) avec formation post bac (5 BTS Assurance, Service et prestation Sanitaire et social, Service informatique aux organisations, Négociation et relation client, Analyse de biologie médicale et classes préparatoires aux grandes écoles de commerce).
- Lycée professionnel Paul-Guérin (211 élèves)
- Lycée professionnel Thomas-Jean-Main (295 élèves)
- Lycée professionnel Gaston-Barré (166 élèves) avec formation post bac (BTS Après- vente automobile)
- Lycée polyvalent privé St-André (562 élèves)
- Lycée du Paysage et de l'Horticulture Gaston-Chaissac (200 élèves)

Les filières les plus représentées dans les sections technologiques des lycées (STMG *Science et technologie du management et de la gestion*, STI 2D *Systèmes d'information et numérique* et ST2S *Science et technologie de la santé et du social*) ne sont pas sans rapport avec celle du PUN.

II.3.1.3 Le PUN : Pôle Universitaire Niortais

Plusieurs cycles de formation spécifiques liés essentiellement au secteur tertiaire de la mutualité et de l'assurance, organisés par l'Université de Poitiers, avec le partenariat de l'Université de La Rochelle, avec le soutien de la Région, du département, de la CAN, de la ville de Niort et de plusieurs autres collectivités publiques et privées dont de nombreuses entreprises. Environ 1 200 étudiants sont inscrits chaque année dans les différents établissements et filières de formation.

Il comprend 3 IUT :

- IUT GEA – GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS
 - o DUT Gestion des entreprises et des administrations
 - o Licence professionnelle Banque Assurance (avec l'UFR Sciences économiques)
 - o Licence professionnelle Entreprenariat et Management de Projet

- IUT HSE- HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT
 - o DUT Hygiène Sécurité Environnement
 - o Licence professionnelle Protection Civile et Sécurité des Populations (Avec Calyxis et le SDIS)

- IUT STID-STATISTIQUE ET INFORMATIQUE DECISIONNELLE
 - o DUT Statistique et informatique décisionnelle
 - o Licence professionnelle Métiers du décisionnel et de la Statistique

Deux délocalisations universitaires de Poitiers :

- IAE Institut d'Administration des Entreprises
 - o Master professionnel Management des projets marketing

- Faculté de Droit et Sciences sociales
 - o Licence droit et techniques de l'assurance
 - o Master Droit des Assurances (en partenariat avec l'Université de La Rochelle)

L'IRIAF (Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers), créé en 2001, propose deux filières et 7 formations diplômantes :

Filière risques

- L3RA – Licence 3^e année Economie Gestion et parcours risque assurance
- L3SD – Licence 3^e année Sciences du Danger
- MRSI – Master Management des risques des systèmes d'information
- MRIE - Master Management des risques industriels et environnementaux

Filière Statistique en Assurance et Santé

- SARADS – Master Statistique et Actuariat appliqués aux Risques en Assurances Dommages et Santé
- Diplôme d'université Comprendre l'Assurance
- Diplôme d'université Risk Management

Les enseignants chercheurs y conduisent des travaux de recherche dans différents domaines et sont impliqués dans des projets nationaux et européens, ainsi que dans divers partenariats et collaborations industrielles

Enfin, Une ESPE Ecole Supérieure du professorat et de l'Education, organise depuis 2013 sur le site la formation des enseignants du 1^{er} degré :

- Master Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation – 1^{er} degré – Professeur des écoles.
- Master Intégration des personnes handicapées et en difficulté
- Formation Académique CAPASH

D'autres formations supérieures sont organisées à Niort (11 BTS supplémentaires, 1 autre licence et 3 diplômes d'état) :

- Centre de formations paramédicales du Centre Hospitalier Georges-Renon
 - Diplôme d'état d'infirmier (I.F.I.S Institut de formation en soins infirmiers pour 136 étudiants)
 - Diplôme d'état d'aide-soignant (I.F.A.S. Institut de formation d'aides-soignants pour 60 étudiants)
 - Diplôme d'état d'auxiliaires de puériculture (I.F.A.P. Institut de formation d'auxiliaires de puériculture pour 40 étudiants)

- Le Campus des métiers Henri-Denoue
 - BTS Assurance
 - BTS Système constructif bois et habitat

- L'ICSSA institut Catholique Supérieur St-André
 - BTS Assistant Manager
 - BTS Comptabilité et gestion
 - BTS Système numérique, option informatique et réseaux
 - BTS Management des unités commerciales
 - BTS Économie sociale
 - Tremplin vers le sup'

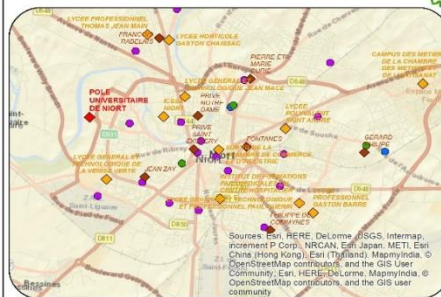
- Sup TG, Ecole supérieure des métiers de la vente par alternance
 - BTS Management des unités commerciales
 - BTS Négociation et relation client
 - BTS Technico-commercial
 - BTS Assistant de gestion
 - Licence Responsables commerciaux pour l'agroalimentaire

Environnement éducatif et documentaire de la CAN



Légende

- ◆ Pôle universitaire (IUT, ESPE...)
- ◆ Lycée et formation post-bac
- ◆ Collège
- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Ecole primaire (maternelle et élémentaire)
- RPI (maternelle)
- RPI (élémentaire)
- RPI (maternelle et élémentaire)
- Réseau Cantalogue

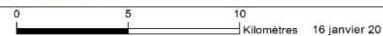


Périmètre administratif

Communauté d'agglomération du Niortais

Réalisation : Pôle Économie et Aménagement Durable du Territoire
Source : CAN et Académie de Poitiers - DSDEN 79

Fond de plan : BD TOPO © IGN



16 janvier 2018

II.3.2. Le paysage documentaire de la CAN

II.3.2.1 L'infrastructure de l'archive, du patrimoine, de l'éducation et de la formation.

Chef-lieu du département des Deux-Sèvres, la ville de Niort comprend dans son infrastructure documentaire les institutions suivantes :

- Le siège des **Archives départementales des Deux-Sèvres** à la disposition, du lundi au vendredi, des administrations, des historiens et des chercheurs. De par ses collections patrimoniales, les ADDS constituent un partenaire important pour la Médiathèque Pierre-Moinot, le Musée d'Agesci, les lycées et collèges, les sociétés d'histoire locale et de généalogie. Des projets de valorisation de certains gisements, notamment les grandes collections de la presse locale du XIXe siècle sont notamment en cours entre les ADDS et la Médiathèque Pierre-Moinot.
- La **Médiathèque Canopée - 79**, laquelle dispose d'un point-relais au CSC de Mauzé-sur-le-Mignon. Ses services s'adressent d'abord aux équipes pédagogiques des différents établissements scolaires du département. Le site Canopée -79 est un partenaire actif sur certaines actions de valorisation des outils numériques en particulier.
- La **Médiathèque départementale**, créée en 1945 sous le nom de Bibliothèque centrale de prêt, longtemps au service direct de l'Etat pour proposer un service minimum de lecture publique aux communes de moins de 15 000 puis 10 000 habitants, grâce au bibliobus et à une politique d'incitation à la création de bibliothèques. Depuis 1983, et sa pleine dévolution à l'administration départementale, la Médiathèque départementale est devenue avant tout un organisme de conseil et d'encadrements technico-financiers des projets de bibliothèques, d'animation livre et lecture des territoires ruraux et d'incitation à la mise en réseau des bibliothèques intercommunales. Elle dispose d'une annexe importante à Thouars, au nord – est du département.

En outre , les établissements d'enseignement du premier et deuxième degré, le pôle universitaire, et les différents centres de formation mettent à la disposition de leurs élèves et étudiants des lieux de ressources, souvent mixtes, dont les collections et les espaces de travail peuvent servir aussi bien à l'étude qu'au délassement ou au loisir des usagers.

- Les Bibliothèques – Centres Documentaires des écoles primaires et élémentaires plus ou moins développées des 97 établissements publics et privés bénéficient pour plusieurs d'entre elles des apports réguliers des médiathèques communales ou intercommunales par le biais des prêts scolaires.
- Les 19 CDI des collèges et lycées, pourvus désormais d'un portail web e-sidoc d'accès aux catalogues lesquels disposent aujourd'hui de plus en plus d'abonnements et de documents électroniques. Le site des établissements donne par ailleurs accès au réseau du Catalogue des médiathèques de la CAN.
- La Bibliothèque du Pôle universitaire (BIPUN, c. 15 000 documents plus revues en ligne, livres électroniques, bases de données), est une délocalisation du SCD de l'Université de Poitiers. Elle accueille les étudiants des différentes filières de formation proposées à Niort (droit, assurance, gestion des risques, gestion d'entreprise, statistique) à qui elle propose une centaine de places assises, du lundi au jeudi de 9 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 9 h 30 à 13 h.
- Le Centre d'information et de documentation du Centre Hospitalier Georges-Renon, 40 rue Charles-de-Gaulle, (46 heures d'ouverture hebdomadaire du lundi au vendredi), s'adresse à la fois aux personnels hospitaliers, aux étudiants du centre de formation paramédicales et aussi aux patients de moyens et longs séjours.
- Les écoles d'art et le Musée d'Agesci proposent aux élèves et aux étudiants une bibliothèque spécialisée dont les collections se trouvent intégrées dans le Catalogue, ou ont vocation à y entrer avec un statut particulier de bibliothèques associées, les documents ne pouvant être consultés que sur place ou bien à l'extérieur à la seule Médiathèque Pierre-Moinot.

II.3.2.2 La lecture publique et ses relais

Le réseau du *Catalogue* est compris parmi les 5 réseaux locaux de lecture publique du département des Deux-Sèvres. Il en est le plus important au moins par le volume et la diversité de ses collections (16 équipements dont 1 bibliobus urbain, plus de 310 000 documents informatisés et disponibles pour le prêt). *

Historiquement, le pays niortais comprenait encore à lui seul plus des $\frac{3}{4}$ des bibliothèques populaires du département des Deux-Sèvres au début du XX^e siècle. Quelques glorieux vestiges en demeurent : la bibliothèque populaire de Vouillé, la plus petite bibliothèque publique de France (12m² !) ouverte encore au public le 1^{er} dimanche du mois ; et le mobilier, les archives et une partie des collections de la bibliothèque populaire de St-Georges-de Rex méritent le détour d'un historien des bibliothèques.

Aujourd'hui, en dehors d'une quinzaine de points lecture, dépôts et BM3 relevant d'une gestion associative ou d'une régie municipale, quelques rares comités d'entreprise continuent de développer des bibliothèques avec des salariés qualifiés, essentiellement dans les entreprises du tertiaire. Les BCE de la MAAF, de la SMACL, de la MAIF, et de la SNCF avaient ainsi répondu favorablement à une enquête lancée en 2015 par un groupe de travail de la Médiathèque Pierre-Moinot. Des collaborations documentaires ou culturelles ont été ponctuellement établies avec les Archives municipales et le service documentation de la Ville de Niort ; elles sont constantes avec les bibliothèques associées du Conservatoire, de l'Ecole d'art plastique Pablo-Picasso et du Musée d'Agesci.

Quelques EPHAD sollicitent ou sont associés, certains régulièrement, à des activités en liaison avec les préoccupations de leurs résidents (ateliers mémoire personnelle ou collective, patrimoine, histoire locale...). Un prix des lecteurs intergénérationnel (les Palmes de la CAN) mobilise depuis une douzaine d'année les établissements scolaires du 1^{er} degré, quelques collèges et lycée, quelques EPHAD et CSC (plus de 1200 lecteurs votants en 2016)

Enfin, la Bibliothèque de la Maison d'arrêt bénéficie également d'une convention (CAN/SPIP) qui lui permet de jouir de l'intervention régulière d'un agent qualifié de la Médiathèque Pierre-Moinot pour aider à la gestion des collections, à la formation des détenus bibliothécaires et, avec un renfort associatif, au maintien d'une politique d'animation Livres et lecture auprès de la population carcérale.

*Le réseau d'Agglo2Bressuirais (26 équipements, 240 000 documents), et de Parthenay-Gâtine (7 équipements, 86 000 documents), le Réseau du Haut-Val de Sèvres (2 équipements, 56 000 documents informatisés), celui du Thouarsais (2 équipements, 53 000 documents informatisés), celui et la Médiathèque intercommunale d'Airvaudais-Val du Thouet (21 000 documents informatisés). Sources : Médiathèque départementale des Deux-Sèvres *Rapport d'activité 2015 des bibliothèques des Deux-Sèvres*

Au bilan, sur 42 communes, 31 d'entre elles disposent d'un équipement de lecture publique dont la ville de Niort où se tient la Médiathèque Pierre-Moinot, avec ses 4 antennes de quartier, sa Médialudothèque et son bibliobus urbain. Hors la ville de Niort, le territoire de la CAN met ainsi à disposition de ses habitants 4 types d'équipements, selon la typologie de l'ADMD (Association des Directeurs des Médiathèques Départementales) :

BM1 (Budget acquisition 2€/hab + 12h ouverture hebdomadaire minimum + agent qual + 0.07m²/hab. ou 100 m² minimum)

- MEDIATHEQUE LEONCE-PERRET DE CHAURAY (réseau *Catalogue*)
- MEDIATHEQUE LOUIS PERCEAU DE COULON (réseau *Catalogue*)
- MEDIATHEQUE DE LA TOUR DU PRINCE DE FRONTENAY ROHAN – ROHAN (réseau *Catalogue*)
- MEDIATHEQUE GEORGES-L.-GODEAU DE VILLIERS EN PLAINE (réseau *Catalogue*)



Total : 4 médiathèques soit 10 % des équipements proposés par l'EPCI, taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (9%) et beaucoup plus élevé qu'en Deux-Sèvres (12 médiathèques soit 7%). Toutes, sans exception, font partie du réseau du *Catalogue*.

BM2 (Budget acquisition 1€/hab + 8h ouverture hebdomadaire minimum + agent qual + 0.04m²/hab. ou 50 m² minimum)

- MEDIATHEQUE MADELEINE-CHAPSAL D'AIFFRES (réseau *Catalogue*)
- MEDIATHEQUE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT
- MEDIATHEQUE ERNEST-PEROCHON D'ECHIRE (réseau *Catalogue*)
- MEDIATHEQUE DE FORS
- MEDIATHEQUE DE GRANZAY-GRIPT
- MEDIATHEQUE L'ILE-AUX-LIVRES DE MAGNE (en instance d'intégration au réseau du *Catalogue*)
- MEDIATHEQUE CLAUDE-DURAND DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON (réseau *Catalogue*)
- MEDIATHEQUE DE PRAHECQ
- MEDIATHEQUE DE LA MARE AU LOUP DE SAINT-GELAIS (réseau *Catalogue*)
- MEDIATHEQUE DE SAINT-SYMPHORIEN
- MEDIATHEQUE PIERRE-H. MITARD (réseau *Catalogue*)

Total : 11 médiathèques soit 27 % des équipements de lecture publique de l'EPCI, taux 2 fois supérieur à celui de la moyenne nationale et départementale (13%). Plus de la moitié (6 sur 11) sont dans le réseau du *Catalogue*.

BM3 (Budget acquisition 0.50€/hab + 4h ouverture hebdomadaire minimum + bénévole(s) qual. + 25 m² minimum)

- BIBLIOTHEQUE D'ARCAIS
- BIBLIOTHEQUE DE GERMOND-ROUVRE
- BIBLIOTHEQUE DE LA FOYE-MONJALUT
- BIBLIOTHEQUE DU VANNEAU-IRLEAU
- BIBLIOTHEQUE DE SAINT-MAXIRE
- BIBLIOTHEQUE DE SAINT-REMY

Total : 6 bibliothèques soit 17% des équipements de lecture publique de l'EPCI ; le taux est de 22% en France et de 24% en Deux-Sèvres.

POINTS LECTURE (2 ou 3 critères du niveau 3 sont respectés)

- BIBLIOTHEQUE DE BESSINES
- BIBLIOTHEQUE D'EPANNES
- BIBLIOTHEQUE DE MARIGNY
- BIBLIOTHEQUE DE SCIECQ
- BIBLIOTHEQUE DE SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
- BIBLIOTHEQUE DE VALLANS
- BIBLIOTHEQUE DE VOUILLE

Total : 7 bibliothèques soit 17% des équipements de lecture publique de l'EPCI ; le taux est de 24% en France et de 20% en Deux-Sèvres.

DEPÔTS (1 ou 2 critères du niveau 3 sont respectés)

- BIBLIOTHEQUE D'AMURE
- BIBLIOTHEQUE DE SAINT-GEORGES-DE-REX

Total : 2 bibliothèques soit 5 % des équipements de lecture publique de l'EPCI ; le taux national et départemental est de 32%

Equipements structurants BM1/BM2 de lecture publique : un taux supérieur aux moyennes départementale et nationale.

Au total, on constate que les équipements structurants de lecture publique de niveau 1 et 2 sont proportionnellement en nombre supérieur à ce qui est observé au niveau départemental et national, ce qui contribue certainement à faire légèrement baisser le taux d'équipements de moindre dimension. Ainsi, 32% des communes de la CAN de moins de 2000 habitants sont dépourvues de bibliothèques publiques, alors qu'en Deux-Sèvres, ce pourcentage s'établit à 25%.

Cependant, si les 2/3 des communes de moins de 2 000 habitants comptent, sur la CAN, moins d'1 millier d'habitants*, elles sont, parmi ces dernières, plus de la moitié (12) à disposer tout de même d'un équipement de lecture publique.

*Les communes de Brûlain, Juscorps, Plaine d'Argenson, La Rochénard, Le Bourdet, Prieires, Prin-Deyrançon, St-Martin-de Bernegoue, St-Romans-des-Champs et Thorigny-sur-le Mignon sont dépourvues d'équipements ou de services de lecture publique.

II.3.2.3

Cartographie de l'espace documentaire de la CAN (sq infra : nous avons assimilé aux BM1 la Médialudothèque Duguesclin (500m²) et l'antenne du Lambon (200 m²)



III – OBJECTIFS ET AMBITIONS DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL DU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES 2018 - 2022

III. 1 Une médiathèque tête de réseau et 3ème lieu

III. 2 Les axes d'effort : publics, collections, animation du territoire

III. 3 Tableau de synthèse

III – OBJECTIFS ET AMBITIONS DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL, EDUCATIF et SOCIAL DU SERVICE DES BIBLIOTHEQUES 2018 - 2022

Sur le plan architectural, le programme de requalification de la Médiathèque Pierre-Moinot, dans sa phase opérationnelle, est partie intégrante du PSCES et répond à des objectifs précis de tête de réseau :

- Augmenter de plus de 500 m² au minimum la superficie initiale des espaces de libre-accès aux collections et d’animation tout en satisfaisant aux normes révisées d'accès édictées par la loi de 2005 et ses arrêtés d’application des 17 mai et du 1er août 2006. Avec près de 2 700 m² de planchers aux niveaux 0 et 1 pour les seuls espaces publics de consultation et d’animation, cet objectif est largement atteint.
- Proposer une redistribution claire, fonctionnelle et pratique des trois ensembles (services intérieurs, services publics, réserves), en ménageant une libre et commode circulation entre eux :
 - o des services techniques et administratifs nécessaires et suffisants pour assurer le bon fonctionnement de la Médiathèque et du réseau de lecture publique ;
 - o Deux vastes plateaux pour les services publics, d’accès facile et évident, de libre circulation et largement décroissés ;
 - o Des réserves ou magasins en prise directe avec les lieux de diffusion et de communication des collections (ascenseurs et monte-livres), sécurisés (portes codées) et climatisés (température c.18° + ou – 2° constant/ hygrométrie >35°<55°)
- Réorganiser, agrandir et sécuriser mieux les services dévolus à la conservation, au traitement, à la diffusion et à la valorisation des collections patrimoniales de la Médiathèque Pierre-Moinot de Niort (près de 80 000 documents, dont plus de 12 000 relèvent des fonds d’état), très enrichies depuis une trentaine d’années notamment par d’importantes donations d’archives littéraires et artistiques.
- Doter la Médiathèque de ses propres équipements d’animation pouvant fonctionner, en tout ou partie, indépendamment des horaires d’ouverture de la Médiathèque :
 - o Un auditorium de 99 places permettant d’accueillir tous les événements et manifestations proposées dans la programmation devenue courante de l’établissement.
 - o Une salle d’exposition équipée pour mettre régulièrement en valeur, sur des périodes suffisamment longues, et de manière parfaitement sécurisée, des œuvres d’art, des documents d’archives et des livres anciens etc.

III. 1 Une médiathèque tête de réseau et « troisième lieu »



III.1.1 Les espaces publics connectés, libérés, confortables et attractifs

A travers l'aménagement et l'organisation de ses espaces publics, la Médiathèque Pierre-Moinot veut mettre en évidence ses nouvelles orientations plus conformes à l'évolution contemporaine de la lecture publique comme :

- **L'importance du numérique dans la société d'information** et donc dans la collection de la Médiathèque. Un accès large et direct aux nouveaux outils et ressources numériques sélectionnés ou produits par les bibliothécaires est ménagé au cœur de tous les espaces documentaires où sont favorisés par ailleurs la découverte, l'usage studieux ou récréatif du numérique dans toutes ses dimensions et pour tous les âges. Dès l'entrée de la Médiathèque, une proposition d'installation sur place de jeux vidéo à forte visée éducative est d'emblée présente. L'aménagement en rez-de-chaussée, au centre géographique de l'ensemble des espaces publics, d'une salle spécialement équipée pour accueillir les ateliers ou des groupes de travail sur le numérique, doit faciliter l'organisation de séquences de formation et d'éducation intergénérationnelles à ce média déjà bien installé dans le paysage de l'information et du divertissement. Les ressources électroniques sont par ailleurs banalisés et présents sur l'ensemble des espaces.

- **La Médiathèque comme « troisième lieu », paradigme évident d'une complémentarité heureuse** parce que respectueuse de tous les usages entre les fonctions distractives ou méditatives de la lecture, les missions documentaires et patrimoniales de la Médiathèque. Le décloisonnement culturel à travers celui des espaces documentaires, l'installation au cœur même des espaces de lecture publique d'une section Patrimoine/Etudes se veulent un exemple de cette complémentarité ; l'aménagement de nombreux postes individuels et collectifs de consultation multimédia et de travail au milieu des collections en libre-accès s'en veut un autre. Pour autant, des espaces plus fermés et silencieux de travail, pour une ou plusieurs personnes sont également proposés (deux carrels de 13 m²) au niveau 1. Enfin, la présence dans l'agora, et tout au long des façades vitrées côté rue de l'établissement, d'un large espace détente « café/presse » (124 m², 30 places assises de consultation ; distributeurs boissons chaudes et froides avec mange-debout, 14 places assises), d'une installation de 4 ensembles de jeux de plateau et de 3 alcôves pour « jeux vidéo », espace ludique de 58 m² débouchant sur un jardin d'hiver accueillant les BD et mangas des jeunes lecteurs (132 m², 2 600 BD, 15 places de consultation assises).
- **La médiation plutôt que l'accumulation.** Le renouvellement rapide et massif des collections en libre-accès est désormais préféré à l'accumulation des documents sur des rayonnages dont la hauteur est, pour cet effet, standardisée au maximum à 1.5 mètre. Le renouvellement du fonds s'appuie désormais sur les principes d'une première charte des collections officiellement validée en 2017. Enfin les espaces jeunesse, public privilégié de la médiation en bibliothèque, bénéficient d'une attention particulière avec les équipements spécifiques d'animation et un emplacement facile et direct d'accès aux parents et accompagnateurs (garage à poussettes dès l'entrée de la Médiathèque). Plutôt que la multiplication des comptoirs ou banques, on a préféré l'installation de simples guichets de renseignements, avec un bibliothécaire disponible et mobile.
- **L'autonomie du lecteur** dans l'enregistrement de ses prêts/retours/réservations par la multiplication des automates prêts/retours et des consoles d'accès internet et OPAC et le recours aux solutions RFID. L'accueil général de la Médiathèque concentre les terminaux de retours tandis que les automates de prêt se trouvent dispersés dans l'ensemble des espaces publics. Relève aussi de cet objectif, la décision de déplacer, à la faveur du chantier de reconstruction, la boîte de retour des documents de manière à ce que sa disponibilité ne dépende plus des heures de fermeture ou d'ouverture du Centre d'actions culturelles. Cette boîte de retour est désormais disponible depuis le mail Henri-Dunant, le long du boulevard Main à l'ancienne entrée administrative de la Médiathèque 24h/24h.

A partir d'un confortable « agora » (131 m²) destiné à l'accueil général des visiteurs (un garage à poussettes est proposé) et à leur information sur les activités de la Médiathèque et de son réseau, les espaces publics sont distribués sur deux niveaux accessibles aux usagers directement par deux larges escaliers et un ascenseur :

- **Niveau 0.** L'espace libre-accès Jeunesse (657 m², prévus 15 500 livres et albums, 2 300 CD, 1 300 DVD) comprend une zone d'accueil spécifique, les livres et albums 3-12 ans sur 269 m², les collections multimédias et les ressources numériques sur 90 m², un espace bébés-lecteurs (45 m², c.500 albums). 24 postes de consultation internet, 2 Opac debout, 50 places assises de consultation. Un espace modulable de 34 m² pour 25 places assises pour les contes et lectures publiques complète l'ensemble qui permet également un accès direct et sécurisé à l'auditorium de la Médiathèque (offre de petits spectacles pour enfants).
- **Niveau 1.** L'espace Libre-accès Adultes (1 333 m², prévus 10 000 fictions, 19 200 documentaires, 3 200 BD/mangas, 2 500 ouvrages de références, 127 titres de périodiques), structuré en L avec la section « Romans/fictions » sur le bâtiment-pont en transparence sur la Sèvre, la section « Etudes/Patrimoine » en mezzanine (565 m²) commandée par un double guichet information/communication et une section « Périodiques/Ressources numériques » (147 m²). L'ensemble propose 166 places assises dont 84 de consultation/travail (avec 8 places « chercheurs »), 4 Opac debout et 30 postes de consultation internet. Deux carrels en transparence (16 postes de travail maximum) complètent l'aménagement côté « Patrimoine/Etudes ».

L'espace Périodiques/Ressources numériques ouvre directement sur l'espace Musique/Vidéos (266 m², prévus 14 800 CD, 5475 DVD, 450 vinyles, 1260 partitions et méthodes) avec un guichet informations, 2 Opac debout, 28 places assises de consultation, 12 postes d'écoute sur place. Ce dernier espace propose également deux alcôves, un pour l'écoute sur place des vinyles, l'autre pour la pratique instrumentale sur casque.

III.1.2 Des magasins et réserves sécurisés

Les magasins présentent 1722 m² d'espaces de stockage sur les niveaux 2 et 3 de la Médiathèque, accessibles par le moyen de deux ascenseurs et de deux escaliers dont un de secours, les documents pouvant être livrés par un monte-livres qui descend directement à proximité immédiate des postes de consultation « chercheurs » au niveau 1 « Patrimoine/Etude ». Sur chacun des deux niveaux, un couloir interne de circulation permet d'accéder au monte-livres et aux différentes réserves sans plus avoir à les traverser comme dans l'ancien équipement.

Les collections patrimoniales sont installées au niveau 2 (843 m² d'espaces de stockage) où se trouvent également l'atelier de préservation (34 m²), une salle de confinement (20 m² en cas d'infestation ou d'inondation) et un local de stockage de matériels et de fournitures (13 m², matériels plan d'urgence).

Ces collections comprennent le fonds ancien de la Médiathèque (313 m²) et sa réserve précieuse (80 m²), une importante collection reliée de périodiques XIXe siècle (220 m²), le fonds poitevin ou régional (136 m²) et ses fonds particuliers (97 m², donations d'archives littéraires, artistiques et scientifiques).

Le niveau 3, avec 846 m² d'espaces de stockage/déstockage, conserve les collections modernes de la Médiathèque (592 m², fonds d'acquisitions courantes depuis 1926) ainsi que les périodiques en cours (97 m²). Deux réserves spécifiques abritent les collections jeunesse encore disponibles (62 m²) et les enregistrements musicaux conservés (18 m²). Enfin les archives administratives utiles occupent 42 m².

Ce niveau est évidemment le plus actif en raison des sollicitations fréquentes des lecteurs sur le fonds moderne et généraliste alimenté régulièrement par les documents remontés chaque année en magasin. Le bureau des magasiniers (35 m²) avec postes informatiques et matériels de gestion des stocks et fichiers, s'y trouve, à proximité aussi d'une petite salle de stockage (11 m²) en fournitures diverses nécessaires au conditionnement et aux petites réparations des documents. Une salle de déstockage (c. 36 m²) complète l'ensemble pour y entreposer les documents destinés à quitter définitivement les collections.

III.1.3 Les plateaux administratifs et techniques : rassemblés pour l'efficacité et la proximité

L'ancien bâtiment annexe de la Médiathèque, 1 Bd Main, est devenu l'immeuble administratif et le service technique du réseau de lecture publique de la CAN, où se trouve désormais l'entrée du personnel et des livraisons.

Au rez-de-chaussée, le personnel dispose de vestiaires, de sanitaires, d'une infirmerie et d'un local de restauration sur place. Des locaux de stockage de mobiliers/matériels complètent l'équipement. Un ascenseur et un escalier permettent de monter rapidement aux étages supérieurs où se trouvent distribués les espaces de travail interne.

Au niveau 1, les espaces de travail des bibliothécaires comptent trois grands bureaux en « open space » : lecture publique adultes, lecture publique jeunesse, service musique/vidéos ; deux bureaux sont également prévus pour les responsables de services transversaux, coordination réseau Lecture publique urbain et le service Patrimoine-Etudes. Un atelier d'équipement complète l'ensemble.

Ce niveau ouvre directement, de plain-pied, sur le niveau 1 des services publics et l'accès aux réserves.

Au niveau 2, le plateau administratif comprend les services gestionnaires, les deux bureaux de direction, de l'ingénierie documentaire et de la coordination culturelle. Un espace d'accueil pour les visiteurs et une salle de réunion complètent l'ensemble qui est distribué autour d'un long couloir sur lequel s'ouvrent tous les espaces de travail.

Au niveau 0 du bâtiment contigu situé 7 Bd Main, un petit entrepôt, réservé aux navettes documentaires, est directement accessible aux véhicules dédiés à ces missions. Il donne également accès par ascenseur et escaliers aux niveaux 1 (services publics), 2 et 3 (réserves) de la Médiathèque.

III. 2 Les axes d'effort : publics, collections, animation du territoire

Les équipes de la Médiathèque Pierre-Moinot et du réseau du Catalogue proposent d'engager une série d'actions à mener à partir de 2018 sur les trois axes fondamentaux suivants qui ont déjà mobilisé une partie de leur énergie depuis 2010 :

- L'accueil et la conquête de nouveaux publics dans les médiathèques
- La valorisation des collections
- L'animation du territoire

Sur chacun de ces axes, un effort est en effet souhaitable, surtout pour ouvrir et développer de nouvelles pistes formation et l'éducation de nos jeunes concitoyens, dans contribution enfin à l'attractivité culturelle et principes définis par la déclaration de l'ONU.

Sur chacun de ces axes, 8 objectifs stratégiques ont été des élus. Plusieurs de ces actions visent à l'optimisation le but à la fois d'une plus grande maîtrise dans la pratique mise en pratique d'un accompagnement expert de



certes pour améliorer ou consolider les acquis, mais visant à renforcer le rôle de nos médiathèques dans la le maintien aussi d'une meilleure cohésion sociale, dans la économique du territoire de l'EPCI, selon les grands

déclinés sur 19 actions spécifiques soumis à l'approbation des moyens et à une meilleure formation des agents, dans des métiers (médiation, gestion de collections) et dans la chaque usager.

III.2.1 Les publics

Deux objectifs déclinés en 2 séries de 3 actions

- **Objectif 1** / Favoriser l'accès y compris à distance de tous les publics au réseau des médiathèques
- **Objectif 2** / Développer les partenariats avec les acteurs institutionnels, culturels, éducatifs et sociaux

1 Favoriser l'accès y compris à distance de tous les publics au réseau des médiathèques

1-1 [action 1] En renforçant la qualité de l'accueil et de la médiation : pour un accompagnement expert des usagers

1-2 Pour les professionnels, un plan de formation est à mettre en œuvre pour que les techniques d'accueil et la pratique de la médiation – au cœur du métier - soient mieux maîtrisées, notamment vis-à-vis des publics spécifiques ou difficiles ; les règles aussi à observer dans la manipulation des documents audiovisuels, numériques, et patrimoniaux doivent être mieux partagées, comprises et apprises par l'ensemble des agents. Pour le public, un nouveau règlement des bibliothèques, à l'échelle du réseau, doit être rédigé de manière à lui apporter une vision simple et claire de ce qu'il peut attendre des services, des règles à observer sur l'emprunt et la communication des documents, des bons usages à suivre. La bibliothèque publique se doit d'être une école de citoyenneté ! Certaines procédures précises détaillée comme celles documents signalétique (espaces et travailler aussi bien pour que pour confirmer à entité, répondant



devront faire l'objet d'une explication observées pour la consultation des patrimoniaux. Enfin, une harmonisation de la documents) à l'échelle du réseau est à améliorer l'information sur place du public celui-ci son appartenance à une même partout aux mêmes usages et pratiques.

1-3 [action 2] En recherchant et touchant de nouveaux publics : faciliter l'accès aux services et aux contenus

Parmi ceux-ci, les populations en difficulté extrême de déplacement, peuvent être en attente, sous modalités diverses, d'une offre de portage de proximité sur l'ensemble du réseau qu'il s'agira d'étudier dans ses aspects pratiques et économiques. La présence aussi d'un service courant de bibliothèque dans les zones éloignées du centre urbain et non desservies implique la recherche dès le courant de l'année 2019 d'une alternative plus souple et plus dynamique au service du bibliobus urbain, dont l'obsolescence nécessitera de trouver une solution de remplacement. Une solution « booktruck » ou « bibliomobile » pourrait être mise sur la table, évitant ainsi l'obligation pour le conducteur qui est souvent le médiateur de détenir un permis poids lourds

Par ailleurs, il s'agira de proposer, à des publics plus avertis mais aussi plus exigeants, un bouquet intéressant et cohérent de ressources numériques accessibles à distance, de s'appuyer aussi sur le site internet du réseau pour atteindre un niveau de service élevé qui soit en adéquation avec les nouvelles exigences d'un web sémantique, on n'oubliera pas non plus de développer en ligne des services et des contenus pour renforcer la dimension sociale du réseau, en palliant les inégalités d'accès à ces nouveaux médias, et en travaillant de ce fait à la réduction de la fracture numérique.

1-4 [action 3] En « Ouvrant mieux » la bibliothèque : s'adapter aux nouveaux usages, besoins et rythmes des usagers

Rendre plus facile l'accès aux services de lecture publique passe par l'aménagement d'horaires d'ouvertures correspondant le mieux aux plages de disponibilité des usagers. Les actifs en particulier et les familles doivent trouver dans leurs temps disponibles, celui de fréquenter les médiathèques. Aujourd'hui, la Médiathèque Pierre-Moinot est ouverte au public 34 h par semaine, dont 3 journées continues (10h-18h) ce qui n'est pas si mal pour l'actuel équipement. Mais pour la nouvelle Médiathèque, de nouveaux aménagements pourront être recherchés et proposés, soit pour augmenter l'amplitude horaire de l'ouverture au public, soit pour trouver de nouvelles plages hebdomadaires, avec ou sans dimanches, conformément à l'une des préconisations-phares du récent *Rapport interministériel* commandé à Erik Orsenna et Yves Corbin.

Un autre débat à ouvrir pour mieux démocratiser la fréquentation des médiathèques, lieu encore gratuit et unique d'accès à la culture dans l'espace public, sera sans doute celui de l'extension ou non de cette gratuité à l'emprunt des documents. Un débat tranché aujourd'hui par certaines grandes villes proches comme Bordeaux ou bien des EPCI comme celui, voisin, du Bressuirais pour son réseau de 24 bibliothèques. Le débat existe, on ne peut l'éviter... Pour le moins, le choix inverse ne saurait être fait sans des propositions d'extrême simplification dûment argumentées.

2

Développer les partenariats avec les acteurs institutionnels, culturels, éducatifs et sociaux

2-1 [action 4] En participant aux dispositifs éducatifs en place sur le territoire

Une offre mieux structurée doit être proposée en direction des établissements scolaires, aussi bien des établissements du 1^{er} cycle que des collèges et lycées. De ce point de vue, les réponses données dans le cadre de la mise en place des *Projets d'Education Artistique et Culturel* ont montré nos capacités et notre inventivité. Il convient, au-delà de ce dispositif un peu contraint, de s'en inspirer afin d'installer les méthodes de travail et de dialogue avec les enseignants et les documentalistes et surtout de constituer un groupe « projets » sinon une mission pédagogique attachée à la lecture publique dont le rôle serait d'élaborer des documents supports, mettre en œuvre des actions éducatives ciblées et formaliser des outils pédagogiques à destination des classes en matière de patrimoine bibliographique et littéraire.

2-2 [action 5] En consolidant ou valorisant l'offre et le partenariat à vocation sociale

La Médiathèque Pierre-Moinot, la Médialudothèque et, d'une manière générale, l'ensemble du réseau de lecture publique a acquis, depuis plusieurs années, une certaine expertise dans la conduite partenariale de projets à destination des publics désocialisés ou en difficultés d'insertion, au-delà de la simple visite de groupes. Des établissements de santé, des services sociaux ou médico-sociaux (IME), diverses structures de la petite enfance, des EHPAD mais aussi des CSC, à Niort et au-delà, ont su trouver dans les bibliothèques les partenaires idéals (lieux d'accueil, médiations, collections) comme lieux de découvertes, lieux de ressourcements, lieux de sociabilités nouvelles. Ces actions méritent d'être mieux reconnues, notamment des partenaires institutionnels ; surtout elles demandent d'être améliorées et de figurer dans un catalogue de propositions ciblées correspondant aux besoins de ces différentes structures qui touchent une grande partie du « public empêché ». Ce qui nécessiterait la formalisation d'un groupe mixte de travail sur le sujet. De ce point de vue, une veille collaborative avec l'équipe « **Politique de la ville** » doit s'envisager comme pratique pérenne notamment sur les 3 ZEP niortaises.

2-3 [action 6] En développant hors réseau et en réseau les relations interbibliothèques

Il s'agit d'abord de contribuer par la collaboration et la coopération d'améliorer la qualité de la politique de lecture publique sur l'ensemble du territoire, lui trouver plusieurs points de cohérence. Les partenaires idéaux dans la poursuite de cet objectif sont les communes et bien entendu la Médiathèque départementale avec laquelle on a déjà commencé de travailler, surtout, malheureusement, dans le contexte d'une nécessaire réorientation gestionnaire de certaines aides techniques (suppression en cours des bibliobus départementaux).

Par ailleurs, il y a lieu, dans le contexte revisité ou non, des critères d'intégration au réseau Catalogue de réfléchir au moins, au mieux de viser droit à l'achèvement du réseau communautaire de lecture publique de manière à ce que les équipements de même dimension, nature et objectif puissent œuvrer ensemble en unissant les équipes et les pratiques au service de l'accès à la lecture et à la culture de l'ensemble des habitants de la CAN.

La politique patrimoniale du réseau et particulièrement de la Médiathèque Pierre-Moinot nécessite enfin de développer, au-delà des liens avec les institutions nationales et régionales, des partenariats avec des institutions et des associations plus locales (archives, musées, association de valorisation du patrimoine local, initiatives privées...) dont la vocation rencontre celle de l'établissement. L'enrichissement des collections, leur valorisation à destination d'un large public ne peuvent être menés à bien sans de solides liens avec l'entourage expert que forment les responsables de ces institutions, conservateurs, archivistes et autres attachés du patrimoine. Les échanges réguliers d'information, des habitudes de travail en commun, permettent aussi de susciter des collaborations et des coopérations dans la mise en œuvre de projets d'envergure (expositions, catalogues, plans de numérisation comme celui en instance avec les ADDS des périodiques départementaux des XIX^e-XX^e siècles etc.), de s'assurer aussi de leur bonne réussite.

III.2.2 Les collections

La constitution des collections dans leur diversité, leur renouvellement, leur bonne mise à disposition au public constituent les missions fondamentales des bibliothèques et le cœur de métier des bibliothécaires et des agents qui y travaillent. Sur ce troisième axe d'efforts du projet scientifique et culturel, trois objectifs sont proposés, déclinés en 8 actions. Elles définissent les points sur lesquelles manifestation des priorités voire des urgences, sur les prochaines années, ont été dégagées : le réseau, le numérique, les collections patrimoniales.

- **Objectif 3** / Améliorer la qualité de l'offre documentaire disponible sur le réseau
- **Objectif 4** / Accompagner les citoyens dans leur usage et leur adaptation aux enjeux du numérique
- **Objectif 5** / Garantir la conservation, la mise en valeur et la préservation des collections

1 Améliorer la qualité de l'offre documentaire disponible sur le réseau

1-1 [action 7] En optimisant l'offre documentaire disponible sur chacun des sites

La *Charte des collections* votée par les élus au Conseil de communauté du 11 décembre 2017 sera, dans ce domaine, l'outil majeur et contractuel de la politique d'acquisition partagée mise en œuvre sur le réseau. Il s'agit aussi de développer la mutualisation des collections en consolidant et en amplifiant la pratique des *fonds tournants* sur l'ensemble du réseau en proposant des procédures simplifiées pour leur mise en œuvre. Cet objectif est aussi une manière d'*optimiser* les budgets d'acquisition et surtout le volume des collections en leur conférant une certaine mobilité, multipliant ainsi leurs occasions de rencontrer leurs lecteurs ou usagers.

1-2 [action 8] Pour une bibliothèque intelligente : en se dotant d'outils communs de gestion et de pilotage des collections:

Un chantier tout neuf est en effet à ouvrir pour formaliser les procédures de gestion des collections et réfléchir à des *critères d'évaluation partageables* par l'ensemble du réseau. Des *outils statistiques* sont à construire, avec un nouveau SIGB, pour mieux maîtriser et analyser le flux des transactions de prêts/retours/réservations, mieux déterminer les besoins documentaires en cours. L'objectif est certes d'acquiescer mieux au plus près des besoins et des demandes des publics, souvent insuffisamment ou pas du tout exprimés, mais il est aussi de mieux gérer le renouvellement, l'enrichissement ou l'inévitable et indispensable « désherbage » des collections.

2 « Orientation Bibliothèque Numérique de Référence » : accompagner les citoyens dans leur usage et leur adaptation aux enjeux du numérique

2-1 [action 9] En développant les collections numériques en complémentarité des autres collections

Un programme d'acquisition de ressources numériques et de leurs matériels de consultation (e-books, abonnements à des ressources en ligne, etc.) doit être poursuivi de manière déterminée et raisonnée, en adéquation avec les moyens qu'il conviendra de négocier. Les objectifs sont dans ce domaine très clairement désignés : diffuser en ligne des ressources libres de droit, proposer des outils numériques à destination des publics "empêchés", toujours sur le principe d'une indispensable complémentarité entre les ressources immatérielles et matérielles disponibles sur place.

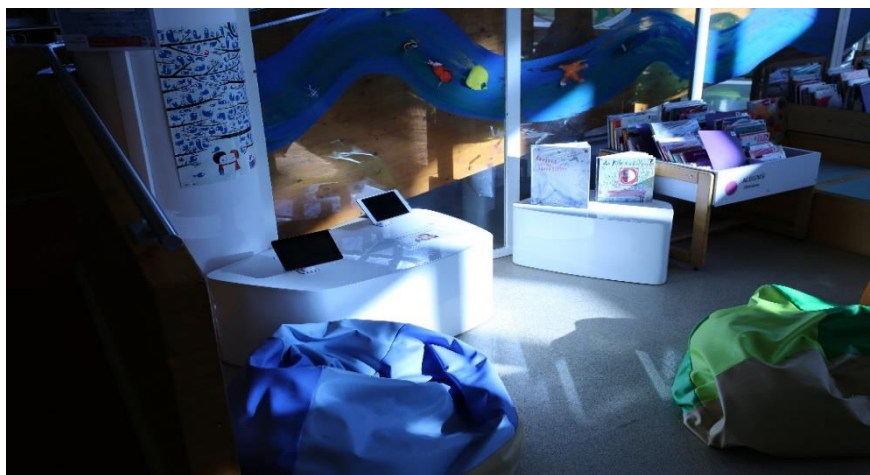
De ce point de vue, les bibliothécaires s'attacheront à acquérir le label national de *Bibliothèque Numérique de Référence**, programme d'aide ministériel lancé à partir de 2010 : le volume et la qualité du panel déjà rassemblé, l'orientation d'un accès généralisé en ligne (suppression de la plupart des accès uniquement sur place), la politique de valorisation, notamment en réseau, déclinée aux actions 10 et 11, la numérisation déjà opérée ou en cours de plusieurs documents d'intérêt patrimonial et national, font de la Médiathèque Pierre-Moinot une candidate tout à fait recevable pour s'inscrire dans ce programme de cofinancement.

*Les projets des *Bibliothèques numériques de référence* s'articulent autour de **quatre axes** souples mais essentiels : **l'impact sur les publics** (prise en compte de l'accessibilité, médiation et formation au numérique...) ; **le développement d'une offre de collections et de services numériques** (créations de services numériques, numérisation et bibliothèque patrimoniale, ressources numériques...) ; **l'évolution des pratiques professionnelles** (formation du personnel, évolution des outils informatiques et numériques,...) ; **le rayonnement territorial** (partenariats, participation à un écosystème numérique local, inscription dans des projets régionaux/nationaux, dispositifs numériques itinérants...).

2-2 [action 10] En accompagnant les citoyens dans l'acquisition d'une culture numérique : des « ateliers numériques » pour tous

A destination des usagers, des animations spécifiques, des séances d'ateliers numériques doivent entrer dans la panoplie des bibliothécaires formateurs pour apporter aux publics des outils et des moyens qui leur permettraient d'identifier la qualité des informations sur le web tout en leur fournissant une véritable expertise sur les contenus, les outils et la recherche documentaire des ressources numériques.

A destination des professionnels, il s'agit de renforcer la culture numérique de l'équipe du Réseau, la rendre parfaitement autonome en particulier dans l'enrichissement des notices du catalogue des ressources en ligne et pour qu'elle puisse être le mieux à l'aise dans ses tâches de médiation.



2-3 [action 11] En rendant visibles les collections numériques dans nos espaces et sur le web

Il s'agit de travailler sur une meilleure disponibilité des ressources numériques dans l'offre documentaire des bibliothèques, les intégrer physiquement au sein des collections publiques, en simplifier l'accès sur le portail documentaire et le site web du *Catalogue*.

3 Garantir la conservation, la mise en valeur et la préservation les collections patrimoniales

3-1 [action 12] En mettant en œuvre une politique de conservation partagée à l'échelle du réseau

L'objectif est de sensibiliser les bibliothécaires et le public, sur la base de la Charte des collections, sur les critères qui doivent commander les acquisitions (donations en particulier) et la conservation des documents d'intérêt local et patrimonial. Il s'agit aussi de mettre en place des procédures précises de conservation et d'élimination, à l'échelle du réseau, sous l'autorité des bibliothécaires experts de la médiathèque centrale Pierre-Moinot, établissement seul habilité du réseau à la conservation des collections patrimoniales, pour laquelle il dispose des espaces sécurisés et des personnels nécessaires.

3-2 [action 13] En enrichissant et en valorisant le patrimoine bibliographique et littéraire conservé à la Médiathèque Pierre-Moinot

D'autres priorités ont empêché, ces dernières années, l'indispensable achèvement du récolement, de l'inventaire et du catalogage, aux normes actuelles, des collections patrimoniales dont l'enrichissement a été conséquent ces 20 dernières années avec plusieurs donations d'importance. Il s'agit ensuite de traiter les fonds encore non catalogués et de définir leur destination (conservation ou élimination), d'achever l'informatisation de ces fonds et de verser la totalité des notices dans le Catalogue Collectif de France (CCFr).

Parallèlement à ces opérations techniques indispensables, autour du riche patrimoine bibliographique et artistique conservé à la Médiathèque Pierre-Moinot, il s'agira de poursuivre le montage des expositions, si possible documentées par des catalogues scientifiques et, plus généralement, de mettre en place une médiation continue auprès d'un large public et particulièrement des publics scolaires. Exemple parmi d'autres, la mise en valeur permanente, dans un espace réservé du nouvel équipement, du meuble égyptien de 1819, abritant les volumes et les planches de la *Description de l'Égypte*, sera un signal fort de l'attachement des Niortais à leur patrimoine en même temps qu'un objet de connaissance auprès d'un large public selon les différents modules de médiation qui pourront être mis en œuvre.



Le meuble égyptien de Niort, 1819. Cop. B Derbord CAN 1994.

3-3 [action 14] En garantissant la préservation des collections : élaborer un plan d'urgence

Cet objectif de service est le corollaire de la mise en place d'un atelier dédié, d'une équipe qu'il s'agit de former et d'un nouvel équipement. Il s'agit de mettre en place des pratiques qui doivent absolument s'inscrire dans le registre des tâches courantes : prévenir les dégradations par le dépoussiérage, l'entretien et le conditionnement matériel des collections ; réorganiser les magasins et conditionner plus finement les fonds les plus précieux, en parallèle d'un travail d'inventaire détaillé.

Un plan d'urgence, dont on a senti la nécessité lors des inondations pluviales de février 2014, est par ailleurs mis sur le chantier.

III.2.3 L'animation du territoire

Continuer et améliorer, grâce aux nouveaux équipements, la politique d'animations autour du livre, des médias et du patrimoine historique et artistique du territoire niortais en s'appuyant sur le savoir-faire acquis depuis une quinzaine d'années en matière de coordination de projets et de mutualisation de moyens.



La programmation, la mise en œuvre et le suivi de la politique d'animation culturelle du réseau des bibliothèques, organisée autour du livre, des médias et du patrimoine historique et artistique de la CAN, s'appuie sur les principes de la coordination de projets et de mutualisation de moyens proposés par l'ensemble des médiathèques et bibliothèques de la CAN. Elle comprend également la prise en charge, au niveau organisationnel, des événements culturels fédérateurs ou intercommunaux (Festival, salon, etc.) décidés par les élus de la Communauté d'agglomération du Niortais et y ajoute la mutualisation des informations et des actions mises en œuvre par les équipements culturels de la CAN (Médiathèques, Musées, conservatoires, Ecoles d'arts plastiques), à l'intention notamment des parcours d'éducation artistique et culturelle proposés aux scolaires.

Enfin, une partie de cette politique d'animation doit continuer de s'inscrire avec le même succès en synergie avec la programmation de la Scène nationale du Moulin du Roc avec laquelle la Médiathèque Pierre-Moinot de Niort partage non seulement quelques espaces d'animation mais aussi un déjà long compagnonnage. Les actions en particulier à destination des publics adolescents, cible privilégiée de l'équipe actuelle du Moulin du Roc pour la création numérique et le théâtre, sont régulièrement et fortement soutenues et accompagnées par les bibliothécaires niortais. Trois objectifs :

- **Objectif 6** / Participer pleinement à la vie de la cité et du territoire
- **Objectif 7** / Améliorer la lisibilité des animations proposées par les médiathèques
- **Objectif 8** / Améliorer la visibilité des Médiathèques du réseau sur le territoire



1 Participer pleinement à la vie de la cité et du territoire

1-1 [action 15] En renforçant et en développant le partenariat avec les événements et les acteurs culturels du territoire

Les médiathèques du réseau connaissent depuis plusieurs années une implication très forte dans la co-programmation et l'animation de plusieurs festivals ou événements, locaux ou intercommunaux (festivals *Takavoir*, *Regards noirs*, *Nouvelles scènes*, *Niort en bulles...*). Cette implication est d'autant mieux reconnue et recherchée par les collectivités organisatrices qu'elles savent pouvoir obtenir à travers le réseau intercommunal de lecture publique une audience plus large et, surtout, le moyen commode d'externaliser les manifestations. En continuant de favoriser cette implication, les bibliothèques jouent véritablement leur rôle de partenaires solides et légitimes des grands rendez-vous culturels organisés sur le territoire de l'EPCI.

Par ailleurs, le réseau du Cantalogue a su préfigurer, par la mutualisation des moyens et la coordination d'actions et de projets, ce que pouvait être une politique culturelle à l'échelle intercommunale, conduite en synergie avec les communes et les associations locales, comme les centres socioculturels du Marais poitevin ou du Pays mauzéen.

De cette expérience assez singulière, le service des bibliothèques, a pu logiquement tirer une certaine expertise largement investie, à partir de 2016, dans la réflexion et la mise en œuvre d'un « événementiel d'agglomération ». Il doit, de fait, continuer d'assurer, auprès des élus, un rôle moteur dans la définition et le contenu de la nouvelle compétence culturelle votée en conseil le 21 novembre 2016.

Enfin, la relation partenariale entre la Médiathèque Pierre-Moinot et la Scène nationale du Moulin du roc, équipements culturels mitoyens et dotés d'espaces communs d'accès devra être privilégiée d'autant plus que la programmation du Moulin du Roc a récemment entrepris de décentraliser une partie de ses objectifs sur l'ensemble du territoire communautaire. Quant au programme de requalification de la Médiathèque, il comprend un auditorium (99 places) et une salle d'exposition (c.180 m²) dont l'occupation pourra donner lieu à des conventions d'usage partagé ou mutualisé qui définiront les modalités partenariales de fonctionnement. Dans cette perspective, ces deux espaces bénéficient chacun d'un double accès de manière à y permettre des usages pluriels et autonomes à l'avantage aussi des autres partenaires institutionnels de la Médiathèque (Ville de Niort, associations socio-culturelles locales...).

2 Améliorer la lisibilité des animations proposées par les médiathèques

2-1 [action 16] En affirmant l'offre culturelle des bibliothèques : se rencontrer, apprendre, inspirer, montrer, donner à voir et à entendre

L'action transversale doit être privilégiée en renforçant toujours le lien entre l'offre documentaire et les animations. Il s'agit là d'établir au cœur des équipes du réseau des passerelles naturelles entre le travail de médiation et celui de l'animation culturelle, ce qui nécessitera aussi un plan de formation pour les agents insuffisamment préparés à cet enrichissement de leur poste.

L'offre culturelle des bibliothèques, dans sa programmation, pourrait également être mieux structurée autour de quelques formats d'animations plus clairement identifiables aux missions de lecture publique en les déclinant par exemple sur 4 axes thématiques :

- « Se rencontrer » : ateliers, débats, échanges
- « Apprendre, comprendre » : conférences, regards croisés, expositions thématiques et patrimoniales
- « S'inspirer » : rencontre d'auteurs, d'illustrateurs, de musiciens
- « Montrer, donner à voir et à entendre » : concerts, lectures publiques, performances.

2-3 [action 17] En valorisant les ressources documentaires : animer les collections, les rendre plus vivantes

L'objectif est ici de veiller à ce que le lien permanent avec l'offre documentaire des bibliothèques, non seulement ne soit jamais perdu, mais apparaisse toujours de totale évidence. Les collections doivent en effet rester au cœur de toutes les actions ce qui nécessite de conforter la synergie entre le travail de médiation que font au quotidien les agents et les animations proposées. Un plan de communication interne permettrait de s'assurer une meilleure participation de tous les agents à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets culturels et des actions ou animations qui en forment le contenu.

3 Améliorer la visibilité des Médiathèques du réseau sur le territoire :

[action 18] En conquérant de nouveaux publics : faire venir/aller vers

Il s'agit à la fois de mieux « mettre en scène » sur place une offre documentaire dynamique et mieux adaptée aux publics peu habitués de nos bibliothèques et que l'on souhaite intéresser et attirer davantage, mettre en place aussi plus régulièrement des dispositifs de convivialité, des ateliers, des points de rencontres, permettant de conforter l'attractivité de nos médiathèques. Cette action se décline aussi dans les actions « hors les murs » pour lesquelles les équipes doivent continuer de mobiliser et renforcer leurs capacités à répondre aux sollicitations extérieures (soutien aux événements, publics éloignés ou empêchés).

[action 19] En promouvant « La Bibliothèque » : « entrez libre... »

Si l'offre d'animations en bibliothèques doit être sans cesse développée – et la mise en place d'un service de coordination culturelle animé par une équipe de professionnels spécialement formés aux métiers de l'animation et au montage de projets est un atout essentiel dans la réussite de cet objectif – c'est qu'il s'agit aussi de maintenir et de renforcer l'attractivité des bibliothèques comme lieux ou espaces rayonnants d'offres documentaires et culturels tous publics, démontrer leur utilité, et celle de leur réseau, en tant qu'établissements culturels de proximité capables aussi bien de rendre les services les plus attendus par ses usagers que de mettre en œuvre ou d'accompagner des événements ou des actions de plus longue portée commandés par les collectivités publiques.

Efficace et dynamique, à destination d'un très large public, un véritable plan de communication sur les services et les prestations diverses proposées par la nouvelle Médiathèque Pierre-Moinot, et le réseau rénové de lecture publique de la Communauté d'Agglomération du Niortais devra, in fine, s'élaborer et accompagner le redémarrage de l'ensemble.

III. 3 Tableau de synthèse

	Objectif stratégique	N° action	Description	Échéance	Outils/Moyens	Indicateurs / Livrables
Publics et partenariats	1. Favoriser l'accès de tous les publics aux médiathèques du réseau (dans et en dehors, sur place et à distance)	1	<u>Renforcer la qualité des accueils et de la médiation</u> : - pour le public, rédiger un nouveau règlement ou apporter des modifications à l'existant (MPM et réseau), harmoniser la signalétique à l'échelle du réseau et établir une procédure explicite pour la consultation des fonds patrimoniaux - pour les professionnels, proposer un plan de formation autour de ces questions (accueil, médiation, publics spécifiques ou difficiles, manipulation des documents patrimoniaux, etc.)	2021	Plan de formation du personnel	<u>Pour le public</u> : lisibilité et simplification <u>Pour les pro</u> : montée en compétence des agents (nombre d'agents formés, types de formation, nombre d'heures, etc.)
		2	<u>Atteindre de nouveaux publics</u> : - développer l'offre de portage à domicile sur l'ensemble du réseau et proposer un/des service/s de remplacement du bibliobus urbain - développer des services et des contenus numériques pour renforcer l'inclusion des publics (dimension sociale du réseau)	2019		Évaluation statistique du public touché (quantitatif et qualitatif) Faisabilité et pertinence des actions menées/envisagées (portage à domicile)
		3	<u>S'adapter aux nouveaux usages, besoins et rythmes des usagers</u> : - réfléchir à l'aménagement des horaires d'ouverture de la nouvelle médiathèque centrale et retravailler la grille tarifaire des abonnements. - proposer un bouquet intéressant et cohérent de ressources numériques accessibles à distance - s'appuyer sur le site internet du réseau pour proposer un service accessible et de haut niveau	2018-2021		Lisibilité et simplification <u>N+1</u> : étude de satisfaction des usagers
	2. Développer les partenariats avec les acteurs institutionnels, culturels, éducatifs et sociaux dans un objectif de développement des publics	4	<u>Participer aux dispositifs éducatifs en place sur le territoire et proposer une offre structurée à destination des établissements scolaires</u> : - élaborer des documents supports et mettre en œuvre des actions éducatives ciblées - formaliser des outils pédagogiques à destination des classes en matière de patrimoine bibliographique et littéraire	2021	Rencontrer les acteurs du territoire Analyse de l'existant Assurer une veille stratégique dans ces domaines Structurer une équipe projet	Bilan quantitatif et qualitatif des actions
		5	<u>Structurer et faire connaître notre offre à destination des partenaires associatifs ou sociaux hors établissements scolaires</u> (établissement ou service social ou médico-social, structures petites enfance, EHPAD, associations diverses, etc.) : - développer un "catalogue" de propositions correspondant aux besoins de ces différentes structures	2021		Nombre de partenaires ou d'actions de coopération Satisfaction des partenaires
		6	<u>Développer les relations avec les acteurs culturels hors réseau</u> : - travailler avec la MDD à une action plus cohérente sur le territoire de la CAN, réfléchir aux liens et aux partenariats possibles avec les bibliothèques non transférées, etc. - développer les partenariats avec des institutions et des associations dont la vocation rencontre les objectifs patrimoniaux de l'établissement (archives, musées, association de valorisation du patrimoine local, initiatives privées...)	2021		Nombre de partenaires ou d'actions de coopération Satisfaction des partenaires

Collections	3. Améliorer la qualité de l'offre documentaire disponible sur le réseau	7	Accroître la qualité et le volume de l'offre documentaire disponible sur place : développer et consolider les fonds tournants à l'échelle du réseau en systématisant le principe et en proposant des procédures simplifiées pour leur mise en œuvre	2018	Charte des collections	Évaluation statistique des pratiques professionnelles et statistiques d'utilisation des collections.
		8	Se doter d'outils de gestion et de pilotage des collections : formaliser les procédures de gestion des collections et réfléchir à des critères d'évaluation partageables par l'ensemble du réseau	2018-2021	Charte des collections	Nombre de procédures mise en œuvre / Avancées des réflexions autour de l'évaluation (groupe de travail)
	4. Accompagner les citoyens dans leur usage et les sensibiliser au numérique	9	Poursuivre le développement des collections numériques en complémentarité avec les collections physiques : acquérir des ressources numériques et des matériels de consultation (ebooks, abonnements à des ressources en ligne, etc.) et diffuser des ressources en ligne libres de droits, proposer des outils numériques à destination des publics "empêchés", en complémentarité avec les ressources physiques disponibles sur place	2021	Expertise du Réseau CAREL Groupe de travail "Ressources en ligne" Accès test aux ressources Expertise du réseau associatif et éducatif	Pour le public : évaluation quantitative (nombre de consultations des ressources, nb de prêts d'ebooks) / évaluation qualitative (test sur un panel + sondages) Pour les professionnels : évaluation quantitative (nombre d'ebooks achetés, nombre de ressources en ligne libres de droits) / évaluation qualitative (bilan d'étapes du groupe de travail)
		10	Accompagner les citoyens dans l'acquisition d'une culture numérique : apporter aux publics des outils et des moyens pour identifier la qualité des informations sur le web et une expertise sur les contenus, les outils et la recherche documentaire des ressources numériques. Pour les professionnels : doter l'équipe du Réseau d'une culture numérique, rendre autonomes les collègues dans l'enrichissement des notices du catalogue en ligne	2021	Blog interne sur le numérique Mise en place d'un guide du catalogage de ressources en ligne Expertise du réseau associatif et éducatif Plan de formation du personnel	Pour le public : évaluation quantitative (nombre de participants aux ateliers mis en place, nombre de consultations sur les articles de prescription numérique sur notre site) Pour les professionnels : évaluation quantitative (nombre de consultations du blog numérique - interne, nombre d'articles publiés sur le blog, nombre de notices enrichies, nombre de participants aux formations)
		11	Valoriser et améliorer l'accès aux collections numériques (dans nos espaces et sur le web) : - intégrer physiquement les ressources numériques au sein de nos collections - simplifier l'accès aux collections numériques sur notre site	2018-2021	Groupe de travail "Ressources en ligne" Mise en place d'un guide du catalogage de ressources en ligne	Pour le public : Evaluation statistique des ressources numériques (consultation) + évaluation statistique pour les dispositifs passerelles (consultation + nb de prêts) / évaluation qualitative : groupe tests, sondages, enquêtes
		12	Garantir la conservation des documents à caractère local ou patrimonial : organiser une politique de conservation partagée en mettant en place des procédures de conservation et d'élimination, à l'échelle du réseau, allant dans le sens des missions de conservation de la médiathèque centrale Pierre-Moinot	2018	Charte des collections	Évaluation statistique des pratiques professionnelles (destination des documents après élimination, évaluation qualitative des opérations de désherbage, etc.)
	5. Garantir la conservation, la mise en valeur et la préservation des collections	13	Enrichir, faire connaître et valoriser le patrimoine bibliographique et littéraire conservé à la médiathèque Pierre-Moinot : - achever le récolement et l'inventaire général des fonds patrimoniaux, traiter les fonds non catalogués et définir leur destination (conservation ou élimination) - achever l'informatisation de ces fonds et verser la totalité des notices dans le Catalogue Collectif de France (CCFr)	2021	Tableaux de bord Catalogues rétrospectifs des bibliothèques et bibliographies spécialisées Documents de référence de la BNF	Evaluation de l'avancement des travaux Cahier des charges
		14	Assurer la préservation des collections : - prévenir les dégradations par le dépoussiérage, l'entretien et le conditionnement des collections - réorganiser les magasins et conditionner plus finement les fonds les plus précieux, en parallèle d'un travail d'inventaire détaillé - définir et améliorer l'équipement d'un atelier dédié et la formation du personnel	2021	Documents de référence de la BNF Plan d'urgence Plan de formation du personnel	Mise en place d'un document formalisé

Animation du territoire	6. Participer à la vie de la cité et du territoire	15	<u>Renforcer et développer le partenariat avec les événements et les acteurs culturels du territoire :</u> - développer les partenariats sur les aspects d'accueil et d'enrichissement de l'offre autour des manifestations partenariales - concourir activement au développement et à l'enrichissement de l'événementiel d'agglomération - déterminer les modalités de fonctionnement et d'usages des équipements partagés de la médiathèque Pierre-Molnot ouvrant à des collaborations extérieures (conventions et règlements)	2021	Concertations sur les usages partagés Plan de formation du personnel Elaboration de règlements	<u>Pour le public :</u> croiser les publics, proposer un enrichissement des manifestations déjà existantes, meilleur maillage culturel sur le territoire <u>Pour les pros :</u> participer activement aux événements partenariales et valoriser les ressources documentaires des médiathèques, mesurer la visibilité des équipements (impact de la communication)
	7. Améliorer la lisibilité des animations en médiathèques	16	<u>Améliorer la lisibilité des animations pour favoriser la transversalité :</u> structurer les animations autour de 4 pôles et mettre en œuvre des formats d'animations adaptés à chacune de ces thématiques : Se rencontrer : Ateliers, débats, échanges Apprendre, comprendre : Conférences, regards croisés, expositions thématiques et patrimoniales S'inspirer : Rencontre d'auteurs, d'illustrateurs, de musiciens Montrer : Concerts, lectures publiques, performances	2021	Analyse de l'existant Schéma d'organisation Groupes de travail	Pour le public : indicateurs de fréquentation et indicateurs qualitatifs (retours d'expérience et échanges)
		17	<u>Valoriser les ressources documentaires :</u> - renforcer le lien entre l'offre documentaire et les animations - renforcer le lien entre médiation et animation au cœur des équipes	2021	Plan de communication interne	Pour les pros : évaluation de la dimension collaborative entre les secteurs documentaires et participation accrue au projet d'établissement (restitutions et/ou entretiens)
	8. Améliorer la visibilité des Médiathèques du réseau sur le territoire	18	<u>Conquérir de nouveaux publics :</u> consolider l'offre in situ et concourir à l'attractivité du lieu en tant qu'établissement culturel de proximité (thématiques attractives, offre d'ateliers, moments de convivialité) tout en mettant en œuvre une offre hors les murs adaptée aux demandes du public (soutien aux événements, publics éloignés ou empêchés)	2018-2021	Analyse des publics	<u>Pour le public :</u> indicateur de fréquentation, indicateurs qualitatifs <u>Pour les pros :</u> diversification des missions, renforcement du rôle de médiation, montée en compétence, missions de veille stratégique, évaluation (restitution, entretiens)
		19	<u>Promouvoir l'image des bibliothèques :</u> - favoriser la dimension 3ème lieu des établissements et la convivialité - mettre en œuvre un plan de communication visant à mieux faire connaître le réseau et ses services / accompagner la médiathèque Pierre-Molnot pour sa réouverture	2018-2021	Plan de communication	Indicateur de fréquentation, indicateurs qualitatifs, retour presse

IV Annexes

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
SERVICE DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

CHARTRE DES COLLECTIONS DU RESEAU DES MEDIATHEQUES de NIORTAGGLO

(selon délibération du Conseil d'agglomération du 11 décembre 2017)

&

La charte des collections du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Niortais constitue un document d'orientation générale de la politique documentaire du réseau.

En effet, elle est destinée à rendre publics les grands principes de gestion des documents ainsi que les orientations de sa politique documentaire et a pour but de fixer un cadre général à partir duquel des outils spécifiques de gestion et d'évaluation des collections pourront être élaborés.

Elle recouvre trois fonctions principales :

- Déterminer les grandes orientations de la politique documentaire.
- Informer le public des principes généraux de constitution des collections ainsi que des pratiques en matière d'acquisition, de diffusion et de conservation de ces mêmes collections.
- Servir de référence aux professionnels chargés des acquisitions.

Cette charte pourra être régulièrement révisée.

1. Missions des bibliothèques publiques

Les établissements de lecture publique ont comme principales missions de :

- Proposer en libre accès et à tous les publics des collections encyclopédiques de documents régulièrement enrichies et actualisées, sur différents supports.
- Mettre à disposition de chacun les nouvelles technologies qui favorisent l'intégration de tous les citoyens dans la société de l'information
- Favoriser le plaisir de la découverte et l'épanouissement personnel au moyen des différentes formes d'expression culturelle.
- Diffuser et promouvoir des fonds qui contribuent à la mise en valeur du patrimoine, des œuvres et des créateurs.

Deux textes fondateurs rappellent ces grands principes :

« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau et dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois »

Extrait de la « Charte des bibliothèques » (Conseil supérieur des bibliothèques, 1991).

« Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales »

Extrait du « Manifeste de l'Unesco sur la lecture publique », 1994.

Outre ces deux textes, les établissements de lecture publique s'appuient sur la « Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du citoyen » et sur les articles 1 et 2 de la Constitution de la République française qui reconnaissent pour tout citoyen les droits d'un égal accès à la formation permanente, à l'information et à la culture.

2. Réseau du CANTalogue, objectifs culturels et éducatifs

2.1. Contexte

Le réseau du CANTalogue est le réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La Communauté d'agglomération regroupe aujourd'hui 45 communes sur 821 km² et compte 118 036 habitants. Elle s'inscrit par ailleurs dans l'aire urbaine de Niort, ville chef-lieu du département des Deux-Sèvres (65 communes, 156 246 habitants).

Le service communautaire et son réseau de lecture publique se veut complémentaire des autres établissements similaires présents sur le territoire ; il se propose, de fait, comme institution partenaire de la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres pour l'animation, la formation et la diffusion documentaire.

Son réseau peut également être amené à collaborer avec différentes structures, institutionnelles ou associatives, à l'échelle locale, régionale ou nationale, soit sur des missions éducatives, soit sur des missions de diffusion culturelle, soit encore sur des missions patrimoniales, ponctuelles ou pérennes.

2.2. Réseau

Depuis 2010, le réseau de lecture publique est constitué de 16 équipements présents sur dix communes de l'agglomération et dont la gestion a été transférée à l'EPCI par décision conjointe avec la collectivité d'origine. Il met à disposition des usagers une collection de près de 500 000 documents sur tous supports, accessibles en tous points du territoire et dont la majeure partie est empruntable grâce à une carte unique de transaction.

Le réseau se répartit de la façon suivante :

- À Niort, la Médiathèque centrale d'agglomération Pierre-Moinot et les six antennes de quartier du réseau urbain :
 - Médiathèque du Clou-Bouchet ;
 - Médiathèque de Saint-Florent ;
 - Médiathèque de Sainte-Pezenne ;
 - Médiathèque et du Lambon à Souché ;
 - Médialudothèque Duguesclin;
 - Bibliobus urbain.

auxquelles s'ajoutent trois bibliothèques dites « associées » parce que ne relevant pas d'une mission à proprement dit de lecture publique. Leurs collections ont été cependant intégrées ou devront l'être dans le catalogue collectif et peuvent faire l'objet d'un accès indirect et d'une consultation sur place à la Médiathèque Pierre-Moinot. Ces bibliothèques associées sont les suivantes :

- La bibliothèque Guy-Pillard du Musée Bernard-d'Agesci ;
- La bibliothèque du Conservatoire Auguste-Tolbecque ;
- La bibliothèque de l'École d'arts plastiques Pablo-Picasso.

- Sur le reste du territoire communautaire, neuf médiathèques font partie du réseau :

- La Médiathèque Madeleine-Chapsal à Aiffres ;
- La Médiathèque Léonce-Perret à Chauray ;
- La Médiathèque Louis-Perceau à Coulon ;
- La Médiathèque Ernest-Pérochon à Echiré ;
- La Médiathèque de la Tour-du-Prince à Frontenay-Rohan-Rohan ;
- La Médiathèque Claude-Durand à Mauzé-sur-le-Mignon ;
- La Médiathèque de la Mare-au-Loup à Saint Gelais ;
- La Médiathèque Pierre-Henri - Mitard à Usseau ;
- La Médiathèque Georges-L.- Godeau à Villiers-en-Plaine.

Les collections de lecture publique présentes dans ces différentes médiathèques sont référencées dans un catalogue collectif et sont désormais constituées en complémentarité les unes des autres. Une navette documentaire et la mise en place de fonds tournants, alimentés par toutes les médiathèques, permettent de faciliter encore mieux leur circulation sur le réseau.

La Médiathèque centrale d'Agglomération Pierre-Moinot joue cependant un rôle spécifique en matière de conservation et de valorisation des fonds patrimoniaux et locaux. Outre les fonds propres qu'elle possède et conserve, elle assure aussi des missions de conseil et d'expertise pour l'ensemble du réseau. Enfin son équipe de direction prend principalement en charge, sous le contrôle des services gestionnaires de l'EPCI, l'administration des équipements et du personnel ainsi que la coordination générale de leurs activités culturelles.

2.3 Objectifs culturels et éducatifs

Le développement des bibliothèques et de la lecture publique constitue, aux côtés de l'école et de l'université, le socle de toutes les pratiques culturelles nécessaires au bien-être et à la réussite personnelle de chacun de nos concitoyens.

Cette idée de socle a présidé à l'organisation et aux orientations fondamentales de la compétence de lecture publique, confirmée en 2014 par la Communauté d'agglomération du Niortais et validée par la délibération du 12 octobre 2015.

Sur le plan de la diffusion, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Le partage des ressources documentaires (catalogue collectif accessible sur portail web).
- L'égalité d'accès de tous aux collections publiques sur tous les points du réseau grâce à :
 - l'unification des tarifs et des règles de fonctionnement ;
 - la mise en œuvre d'une carte commune de transaction (carte de prêt) ;
 - la circulation des documents (navette documentaire, fonds tournants, bibliobus urbain...) ;
 - la prise en compte du quotient familial dans l'organisation tarifaire.
- L'animation culturelle des bibliothèques à destination de tous les publics fait l'objet d'une conduite raisonnée sur la base des principes suivants :
 - La valorisation des contenus par laquelle il s'agit d'en faciliter leur compréhension auprès des usagers, par l'organisation de lectures publiques, de spectacles, de débats, de rencontres d'auteurs ou de lecteurs, de conférences et tous autres moyens appropriés de partages et de confrontations d'idées et de points de vue, dans le respect des valeurs républicaines et citoyennes.
 - La valorisation des collections publiques y compris celles relevant des fonds patrimoniaux de manière à les faire mieux connaître par le public
 - L'appropriation par le public des outils modernes d'accès à l'information et à la culture.
 - L'accompagnement des enseignants et des éducateurs dans l'appréhension et la maîtrise, par les jeunes enfants et, plus généralement, les personnes en situation d'apprentissage, de la lecture et de ses différents supports (livres, albums, périodiques, outils numériques...), vecteur de savoir et de divertissements : visites scolaires, heures du conte, bébés-lecteurs, ateliers de lecture ou d'écriture, ateliers d'expression artistique, jeux et concours divers...

3. Description des pratiques en matière d'acquisition, de diffusion et de conservation des collections

3.1 Répartition et description des fonds

3.1.1 Les collections publiques des médiathèques

On entend par collection un ensemble de livres, de périodiques ou de documents graphiques et audiovisuels rassemblés et ordonnés, accessibles au public des médiathèques par le prêt et/ou la consultation sur place ou à distance.

- Les imprimés regroupent tous les documents imprimés sur papier :
 - o livres : albums (y compris pour les tout petits), bandes dessinées, mangas, fictions de tout genre, documentaires, livres en gros caractères, albums en braille
 - o périodiques (revues et journaux)
 - o partitions/méthodes
- Les documents audiovisuels regroupent :
 - o les enregistrements sonores (CD, vinyles, livres enregistrés, livres-lus)
 - o les images animées (DVD, avec une offre de films en audiodescription pour les non-voyants ou avec sous-titres pour sourds et malentendants)
- Les documents graphiques regroupent :
 - o les images fixes en reproduction (photographies, estampes...)
 - o les cartes, plans, peintures et dessins en original
- Les ressources numériques regroupent une offre « dématérialisée ». Cette offre se compose donc de fichiers électroniques accessibles à distance ou mis à disposition dans certaines des médiathèques du réseau (tablettes et liseuses).
- Les jeux et jouets regroupent :
 - o les jeux de règles
 - o les jeux symboliques
 - o les jeux de construction
 - o les jeux d'exercice ou d'éveil

Les fonds patrimoniaux comportent trois ensembles : le fonds ancien, le fonds local et la réserve précieuse :

Le fonds ancien et suppléments est composé de tous les documents antérieurs à 1811 auxquels s'ajoutent les livres entrés dans les collections avant 1925. Cet ensemble est conservé dans un magasin spécifique qui reçoit également les acquisitions de livres anciens reçus par dons. Les documents entrés dans les collections entre 1925 et 1950 sont conservés de manière définitive dans le magasin du fonds moderne. Le fonds patrimonial s'enrichit également d'acquisitions de documents divers qui viennent compléter les collections existantes, notamment en matière d'histoire littéraire, politique et religieuse niortaise : éditions niortaises, auteurs locaux anciens ou modernes, papiers d'écrivains, manuscrits...

À ces axes, s'ajoutent une **documentation** renouvelée nécessaire au travail de valorisation et de préservation du fonds ancien (bibliographies, ouvrages de référence sur l'histoire du livre, manuscrits et imprimés, ...) et des fonds d'écrivains ou d'artistes conservés par la Médiathèque Pierre-Moinot, des documents d'érudition portant sur les points forts des collections patrimoniales (littérature régionale, protestantisme et jansénisme poitevins, théâtre de plein air...) et des instruments d'études, notamment quelques revues universitaires ou savantes, dont la présence peut être utile aux professionnels et aux chercheurs dans les domaines précédemment évoqués.

Le fonds local regroupe toute la documentation postérieure à 1830 concernant le Niortais, les Deux-Sèvres et, plus généralement le Poitou, les Charentes et la Vendée. Ce fonds s'enrichit des acquisitions courantes en fonction de l'actualité de l'édition.

La réserve précieuse regroupe les fonds les plus précieux et les plus rares. On y trouve les documents manuscrits, anciens ou modernes, les incunables, les éditions rares ainsi que les livres imprimés en Poitou, Aunis et Saintonge avant 1830. Ces documents sont consultables sur autorisation.

La réserve précieuse comporte aussi un fonds de **livres d'artistes** régulièrement enrichi par des acquisitions auprès d'artistes contemporains. Ces acquisitions permettent de participer au soutien, par la commande publique, à la recherche et à la création dans le domaine conjoint des arts graphiques, du livre et de la littérature. Ces œuvres ont vocation à être exposées et expliquées au public.

3.1.2 L'organisation des collections

Libre accès et réserve

Les documents des médiathèques sont disponibles en accès direct ou en accès indirect sur demande (pour les documents notés « en réserve »). Ils sont empruntables ou parfois consultables uniquement sur place (tels que certains usuels et fonds patrimoniaux).

Niveau d'information

Le réseau de lecture publique a pour mission de développer et favoriser la pratique de la lecture auprès de tous les publics. Les médiathèques contribuent ainsi à :

- la formation initiale et continue
- la formation universitaire (1er degré, bac + 2 ou 3)
- l'accès à l'information sous toutes ses formes
- l'activité culturelle et de loisir

Elles disposent aussi de collections en langues étrangères.

Le prêt entre bibliothèques

Le Prêt Entre Bibliothèques (PEB) permet de faire venir d'une bibliothèque extérieure au réseau du CANtalogue des ouvrages ou des articles (sous forme de reproduction) qui ne figurent pas au catalogue du réseau Médiathèques de la CAN. Les règles de l'emprunt sont fixées par l'établissement propriétaire du document. Pour cela le demandeur, inscrit ou non, doit prendre en charge les éventuels frais d'envoi.

3.2 Principes d'acquisition et d'exclusion, traitement des suggestions et des dons

3.2.1 Principes d'acquisition en réseau

Une concertation est systématiquement opérée pour l'ensemble des documents acquis, en vue de constituer une collection unique et cohérente, commune à l'ensemble du réseau des médiathèques.

Ses objectifs diffèrent légèrement en fonction des domaines :

- Imprimés Adultes et documents multimédia : le nombre de titre est privilégié, les exemplaires acquis en plusieurs exemplaires restent l'exception.
- Imprimés Jeunesse : la spécificité du public justifie l'acquisition de titres en plusieurs exemplaires.

La mise en place de fonds tournants entre les différentes médiathèques permet un plus grand renouvellement des titres à choisir sur place et l'unité de la collection en assure la disponibilité à tout moment, dans chaque point du réseau (via la navette documentaire et le système de réservation).

3.2.2 Critères d'acquisition et d'exclusion

Les collections sont acquises avec pour objectif de satisfaire un public aussi large que possible. Leur constitution doit toujours se faire dans le respect des lois en vigueur et en-dehors de toute pression, politique ou commerciale. Le personnel tient particulièrement au respect des critères suivants :

- Qualité - dans tous les domaines, les bibliothécaires ont le souci de la qualité, de l'intérêt et de la pertinence du contenu des documents acquis ainsi que des qualités matérielles propres aux supports (qualité d'écoute ou de visionnage, solidité, etc.).
- Pluralisme et encyclopédisme - les bibliothèques publiques ont pour vocation de proposer une diversité d'analyses, d'opinions et de sources d'information afin de permettre la confrontation des points de vue et l'exercice de l'esprit critique. L'encyclopédisme en bibliothèque fait quant à lui référence aux missions d'accumulation de connaissances dans différents domaines, idéalement dans tous les domaines, missions adossées à un effort de classification et destinées à offrir à chacun et à tous un même socle de connaissances.
- Niveau - les collections s'adressent à un public large et divers. A l'exception des collections « jeunesse », le fonds documentaire présenté n'a pas vocation à se substituer à celui des bibliothèques et centres de documentation des collèges, lycées et établissements universitaires du premier degré (Bac + 2 ou 3), ni à des bibliothèques de laboratoires ou de recherche. Les collections sont donc - hors fonds spécialisés et documentation désignée en 3.1.1 - composées d'ouvrages d'initiation, de vulgarisation ou d'approfondissement.

- Critères spécifiques - pour les acquisitions locales et patrimoniales, des critères spécifiques pourront être appliqués et notamment le critère géographique puisque le fonds local concerne la production éditoriale portant sur :
 - le Niortais (avec une recherche d'exhaustivité dans la constitution du fonds) ;
 - le marais poitevin (avec la même recherche d'exhaustivité) ;
 - les Deux-Sèvres ;
 - l'axe La Rochelle-Niort-Poitiers, étendu à Fontenay-le-Comte et Saintes, dans sa dimension historique ;
 - le reste de la région Poitou-Charentes est représentée à travers une documentation de référence limitée à des documents qui présentent une véritable valeur scientifique et qui ont une portée assez large.

Une attention particulière est portée sur les documents qui concernent le patrimoine artistique de la région et l'histoire locale (histoire, architecture, patrimoine, société...). Le fonds local inclut également les ouvrages d'auteurs locaux ou natifs de la Communauté d'agglomération du Niortais produits et publiés à compte d'auteur ou autoédités.

Pour le fonds général, les acquisitions onéreuses ne concernent que les ouvrages publiés à compte d'éditeur. Les manuels scolaires de l'année et les comptes d'auteur, en littérature, ne seront donc pas acquis (sauf donations et exceptions évoquées en 3.2.2).

De manière générale, sont exclus de la commande publique les documents incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, les documents négationnistes, portant atteinte à la dignité de l'homme, à caractère pornographique ou pédophile, ceux émanant directement d'une secte ou d'un parti politique, tout document relevant d'une simple propagande sans contenu documentaire réel, et naturellement ceux interdits par la loi.

3.2.3 Modalités d'acquisition

L'enrichissement des collections du réseau est assuré régulièrement sous forme de suggestions de commandes validées au cours de réunions d'acquisitions. Ces commandes ne sont pas centralisées mais restent gérées, de manière concertée mais indépendante, par chaque structure (Médiathèque centrale d'Agglomération, antennes de quartier de Niort et médiathèques du réseau hors-Niort).

Les acquisitions s'opèrent à partir des sources d'information suivantes : revues professionnelles, spécialisées ou généralistes, médias généralistes, catalogues commerciaux des éditeurs, sites Internet, blogs ou newsletter, avis et conseils des prescripteurs (libraires, collègues, etc.).

3.2.4 Suggestions d'achat par les usagers

Elles peuvent être proposées en remplissant le formulaire de suggestion d'achat directement auprès des bibliothécaires ou bien en ligne, via le site du CANtalogue. Ces demandes sont examinées en tenant compte de la déontologie scrupuleusement suivie par la présente Charte (cf. 3.2.2) et il ne leur est donc pas automatiquement donné une suite favorable. Néanmoins, quelle que soit la réponse donnée par les bibliothécaires, elle est systématiquement communiquée à l'auteur de la suggestion.

3.2.5 Traitement des dons

Pour les collections courantes, les dons sont acceptés et les documents intégrés si leur état matériel le permet et s'ils correspondent aux principaux critères de sélection observés pour les commandes publiques. Les bibliothèques se réservent donc le droit de trier et éventuellement de pilonner ces dons, afin de garantir la cohérence générale des collections.

Les documents vidéo ou numériques sont soumis à perception de droits et ne peuvent faire l'objet de dons.

Pour les documents à caractère local ou patrimonial, on distinguera les documents courants et les donations patrimoniales. Les dons courants ont vocation à compléter le fonds local et seront traités comme les autres dons. Les donations patrimoniales (bibliothèques, archives littéraires, manuscrits et correspondances, fonds d'estampes et de photographies...) constituent traditionnellement l'une des voies d'enrichissement les plus importantes des bibliothèques publiques ; elles sont acceptées dans la mesure où elles ont un rapport le plus direct possible avec l'histoire de la collectivité, notamment l'histoire littéraire et artistique. Ces dernières donations, de par leur volume et/ou leurs spécificités, sont généralement accompagnées d'un document exprimant la volonté du donateur ou de ses ayants-droits et peuvent faire l'objet d'une décision d'acceptation par l'assemblée délibérante de la collectivité donataire, sur présentation de l'inventaire de la collection ou de ce qui peut en tenir lieu. Elles constitueront des sous-fonds spécifiques et seront conservées en un seul ensemble.

Un formulaire de don est disponible sur le site internet du réseau des médiathèques de la CAN ou, sur demande, dans chacune des médiathèques du réseau.

3.3 Principes de la conservation

3.3.1 Collections hors périodiques

La décision de conservation consiste à choisir parmi les documents proposés au public en accès direct ceux qui, après désherbage, seront placés en magasins et accessibles sur demande.

La conservation peut être temporaire ou considérée comme définitive. Dans le premier cas, il s'agit de constituer une réserve qui complète l'offre en libre accès tout en demeurant susceptible de faire l'objet d'éliminations régulières lorsque l'offre documentaire permet une mise à jour des fonds. Dans le second cas, les documents doivent bénéficier de conditions de conservation permettant leur bonne préservation à long terme.

La décision de conservation « définitive » peut concerner tout document existant sur l'ensemble du réseau ; toutefois la fonction de conservation est centralisée et exercée uniquement par la Médiathèque Pierre-Moinot. Les bibliothèques du réseau, n'ayant ni vocation ni capacité à conserver, confient à la Médiathèque Pierre-Moinot les documents destinés à ladite conservation « définitive ».

Les choix d'élimination font l'objet d'une concertation interne pour vérifier notamment si les documents destinés au pilon ou à la vente ne répondent pas aux critères de la conservation patrimoniale (documents d'intérêt local et patrimonial).

Des critères objectifs permettent de rationaliser les éliminations autour de choix techniques :

- Obsolescence - Les documents au contenu dépassé, à courte durée de vie ou qui donnent peu de plus-value aux collections existantes seront facilement éliminés (guide de voyage, grande vulgarisation, manuels de 1^{er} cycle universitaire, ...).
- État physique conduit aussi à remplacer les documents.
- Les documents usagés constituant des exemplaires surnuméraires (simples doublons sans valeur ajoutée) seront systématiquement éliminés.
- Taux de prêt/date d'acquisition - Les documents qui n'ont pas rencontré leur public seront davantage susceptibles d'élimination (critère non absolu).

La pratique raisonnée d'élimination de documents est indispensable en raison aussi des capacités limitées de stockage existant en magasins pour recevoir l'accroissement naturel des collections.

La décision inverse de conservation repose sur les critères suivants :

- Les documents susceptibles d'intéresser l'une ou l'autre des collections patrimoniales, selon les critères définis en 3.2.2. (fonds local, livres d'artiste ou édition rare, originale ou singulière...).
- Les documents formant le complément utile d'une collection (exemple surtout en littérature : édition différente et appareillée d'un même texte).
- Les documents se rattachant à des thèmes qui constituent des points forts des collections.
-

De manière générale, on conservera ceux qui constituent une documentation à longue durée de vie ou qui présentent un intérêt graphique ou éditorial particulier, y compris en littérature jeunesse.

3.3.2 Périodiques

Les périodiques font l'objet d'un plan de conservation. Certains périodiques sont conservés intégralement et sans limite de date. Dans le cas des autres périodiques, les numéros anciens sont éliminés. Selon les titres, la limite de date de parution choisie pour les éliminations varie entre 6 mois et 10 ans. (cf. Plan de conservation en annexe).

Dans le cas d'abonnements multiples dans le réseau des bibliothèques de l'agglomération, des échanges permettent de compléter les manques éventuels.

4. Responsabilités

L'ensemble des collections et des acquisitions est sous la responsabilité du Directeur du réseau des médiathèques qui reçoit mandat de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour constituer, organiser et évaluer les collections.

Cette responsabilité peut être déléguée par le directeur aux personnels désignés par lui sur telle ou telle partie des collections. Ils doivent lui rendre régulièrement compte de leurs activités.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé BIARD, « Rapport sur la bibliothèque municipale de Niort », *Bulletin de la société de statistique, lettres, sciences et arts des Deux-Sèvres*, 1^{ère} série, t.XIII, 1849-1850 ; E. CHOTARD, « Nouveaux documents pour servir à l'histoire du Musée révolutionnaire et de la bibliothèque de Niort », *ibid.*, 2^{ème} série, t.VII, 1888-1889 ; G. BOISSIERE, « La Bibliothèque municipale de Niort », *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t.IV, 1922-1925 ; E. SURGET, « Une nouvelle bibliothèque à Niort », *Livre-Hebdo*, Cercle de la librairie, 23 mars 1987 ; « Bibliothèques : nouveaux équipements : Niort site pilote pour l'ethnologie régionale », *Livre Hebdo*, 31 08 1987 ; id., « La Médiathèque régionale de Niort : un outil pour la coopération patrimoniale en Poitou-Charentes », in *Le Patrimoine des bibliothèques du 21^{ème} siècle : technologie, coopération, partenariat : les moyens d'une politique patrimoniale : actes de la 3^{ème} rencontre des médiathèques publiques de Niort*, 17-17 novembre 1989, Poitiers, ABCD-Libre Accès, 1990, pp. 139-146 ; id., « Une Visite à la Médiathèque régionale de Niort », *Atlantiques*, n° 49, février 1990, pp. 1-2 ; id., « Mémoire régionale : l'exemple de Niort », *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 160, 3^{ème} trimestre 1993, pp. 27-31 ; id., « La Bibliothèque municipale de Niort : entretien avec Xavier Person », *Atlantiques*, n° 87, février 1994, pp. 8-9 ; id., « Niort, Bibliothèque municipale » in *Patrimoine des bibliothèques de France*, Payot, 1995, t. 8, pp. 146-157 ; id., « La bibliothèque municipale de Niort (1880 – 1914) », in *Niort aux portes du siècle*, Niort-CAN, 2001, t.1, pp. 138-147 ; id., « La bibliothèque municipale de Niort (1980 – 2001) : chronique fin de siècle pour la première médiathèque poitevine », in *Niort aux portes du siècle*, Niort-CAN, 2002, t.2, pp. 107-113 ; id., « La Bibliothèque publique de la ville de Niort » in *Histoire de Niort* sous la dir. de Daniel Courant, Niort, Geste Edition, 2014, t.2, pp. 152-165 ; *ibid.*, « Bibliothèques, université populaire et sociétés savantes : le difficile partage du savoir », pp. 437-447 ; *ibid.*, « L'avènement de la lecture publique moderne 1918-1945 », pp. 476-478 ; *ibid.* « La Médiathèque et le CAC, 1975-2000 », 501-506.

Livres – catalogues d'expositions 1983 - 2016

« Livres, hommes et faits de médecine à Niort et en Poitou du XVI^e au XIX^e siècle à travers le fonds médical de la Bibliothèque municipale de Niort », réd. E. SURGET, dans *Vivre, mourir ou guérir dans une ville moyenne, Ruffec de 1675 à 1830*, Ruffec, 1983, pp. 115-125. / *Poètes et conteurs poitevins de la Renaissance à l'Age baroque*, réd. E. SURGET, avec une préface d'Emile BRETHER, Niort, 1984, 143 p. / *ABCdaires : imprimés et premières méthodes de lecture de 1870 à nos jours d'après les collections de la Bibliothèque municipale de Niort*, réd. E. SURGET avec la collab. de Nicole MORIN, Niort, 1988, 20 p. / *Gaston Chéreau, romancier de la province française*, avant-propos d'André MIQUEL, administrateur de la Bibliothèque Nationale, réd. E. SURGET et Françoise BERTRAND-PY, Niort – Paris, 1987, 271 p. / *Georges-L. Godeau L'œil écrit*, préface de Georges MOUNIN, réd. E. SURGET, Niort, 1989, 83 p. / *Le Siècle d'Elies, penser, lire, écrire à Niort au XVIII^e siècle*, réd. E. SURGET, Niort, 1990, 125 p. / *Hommage à Colette* par Nicole BONNET-MALIGE, avec la collab. de l'artiste, Niort, 1990, 16 p. / *Ecritures volées* par Florence GOURIER, avec la collab. de l'artiste, Niort, 1991, 23 p. / *Edwin APPS, des évêques au pays d'Enay avec la complicité d'Agrippa d'Aubigné*, avec la collab. de l'artiste, Niort, 1992, [23] p. / *Imprimer au pays des deux Sèvres 1594*, réd. E. SURGET et Christian GENDRON, Niort, Musées vivants et Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, 1994, 55 p. / *Marianne Clouzot, Musicienne du silence*, réd. E. SURGET avec la collab. de l'artiste, Niort, Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, 1995, 155 p. / *Le Théâtre populaire poitevin 1897 – 1937*, E. SURGET et Gérard GUICHARD, Paris, Fédération française de coopération des bibliothèques, 1997, 107 p., coll. (RE)découvertes n° 37 / *Georges-L. Godeau (1921-1999) : florilège et catalogue*, réd. E. SURGET avec la collab. de Louis DUBOST et Guy BELLAY, Niort-Poitiers, Office régional du Livre en Poitou-Charentes, 2000, 107 p. / *L'Oeuvre de Désiré Martin-Beaulieu Grand Prix de Rome, fondateur de l'Association musicale de l'Ouest et de la Société des concerts de chant classique : classement et analyse du fonds conservé à la Bibliothèque/Médiathèque régionale de la Ville de Niort*, par Jean LAURENT, Niort, SHSDS, 1996, 77 p. / *Les Sciences chambrières au temps d'Aubigné : prolégomènes au catalogue des éditions techniques et scientifiques imprimées du XVI^e au premier tiers du XVII^e siècle conservées à la Médiathèque de Niort*, E. SURGET avec la collab. de Martine DAVID, Niort, 2002, 19 p. / *D'Yver à Aubigné : des poètes et conteurs en Poitou, Aunis et Saintonge au temps des guerres de religion 1560-1630*, sous la dir. d'E. SURGET, Prahecq, Ed. Patrimoines médias, 2016, 170 p.

Articles sur les collections patrimoniales de la Médiathèque Pierre-Moinot

« A Propos du livre de Robert Darnton : l'aventure de l'Encyclopédie à Niort et en Poitou » par E SURGET, dans *Bulletin de la SHSDS*, 2^e série, tome XV, vol.1, 1982, pp. 59-62 / « La Bibliothèque choisie et gratuite de l'Abbé Maupillier », par E SURGET dans *Bulletin de la SHSDS*, 2^e série, tome XIX, vol. 3, 1986, pp. 255-270 / « La Géographie locale sans boussole : à propos de la réimpression d'une Géographie élémentaire du département des Deux-Sèvres à l'usage des écoles primaires par L. de Folin directeur des Postes », par E SURGET dans *Bulletin de la SHSDS*, 3^e série, tome I, 2^e semestre 1993, pp. 541-547 / « Un unicum niortais : la *Rhetorica* d'Omer Talon (Moussat, 1615) », par E SURGET dans *Bulletin de la SHSDS*, 3^e série, tome III, 2^e semestre 1995, pp. 355-365 / « Argenton, haut lieu de la diplomatie commynienne » : une lettre inédite de Philippe de Comynnes », par Joël BLANCHARD dans *Bulletin de la SHSDS*, 3^e série, tome VI, 1998, pp. 391-401 / « *Nêne* sur le marbre... première approche littéraire d'un manuscrit Goncourt », par E SURGET dans *Bulletin de la SHSDS*, 4^e série, n°2, 2009, pp. 115-152 [après l'acquisition en vente Drouot en 2005 du manuscrit du roman d'E. Pérochon, prix Goncourt 1920] / « Médiathèque Pierre-Moinot de Niort : le paysage comme théâtre » par Alberto MANGUEL, CLL Poitou-Charentes, 2015 / « Gaston Chéreau et Jacques Renaud : une correspondance littéraire inédite en marge de la *Galerie Poitevine* », dans *Bulletin de la SHSDS*, 4^e série, n°14, 2015, pp. 157-179 [après l'inventaire sommaire des manuscrits du publiciste niortais J. Renaud, auteur de la *Galerie Poitevine : études et souvenirs des écrivains du Poitou*, Niort, Beaussay, 1927-29, 3 volumes].

SOURCES *Rapport annuel de l'Inspection générale des bibliothèques*, Françoise LEMELLE, 2004, pp. 31-35 / *NIORT Bibliothèque centrale d'agglomération – Pré-programmation en vue d'une restructuration* par Marie-Françoise BISBROUCK, 2010 / *Le Service des bibliothèques et de la lecture publique de la communauté d'agglomération de Niort : bilan et prospective d'un laboratoire vivant de l'animation culturelle autour du livre et de la lecture dans le paysage intercommunal de la France*, par Mélanie BULTEAU, Université de La Rochelle, 2012 / *Pré-étude à la réorganisation des espaces à la médiathèque Pierre-Moinot de Niort* par Aude BILLON, Université de Limoges, 2013 / *Diffuser la lecture numérique en médiathèques [Niort et Bressuire] : enjeux d'une médiation*, par Marine GUITTON, Université de Limoges, 2013 / *Communauté d'Agglomération du Niortais Rapport d'activités*, 2014-2016 / *Diagnostic prospectif de la politique culturelle de l'agglomération niortaise*, Agence culturelle du Poitou-Charentes, juin 2014 / *Note de veille prospective et veille stratégique n°4 et 6*, 2015-2016 id. / *Atlas régional de la culture*, MCC, 2017, pp. 161-174 / *Portrait de territoire 2017*, Communauté d'Agglomération du Niortais / *Un Réseau de lecture publique en mutation : Communauté d'agglomération du Niortais*, par Julie CARON, INET, mars 2017.

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET CREDIT Médiathèque Pierre-Moinot de Niort 1986-2017, vue aérienne, *cop. B Derbord, CAN p COUVERTURE* / Médiathèque Pierre-Moinot, Espace accueil, 2009, *cop. B Derbord, CAN p 11* / Médiathèque Pierre-Moinot, Espace Jeunesse, *cop. B Derbord, CAN p 13* / Médiathèque Pierre-Moinot, Espace Adultes, *cop. B Derbord, CAN p 14* / Médiathèque Pierre-Moinot, Magasin fds moderne, *cop. B Derbord, CAN p 15* / Catalogue, carte de localisation des bibliothèques, 2018, *CAN PEADT cop. BD topo & IGN, p 21* / Evolution et répartition de la population entre 2010 et 2015, *CAN PADCCCT cop. Admin Express & IGN, p 36* / Bilan migratoire par tranche d'âge sur la CAN en 2014, *CAN PEADT& INSEE RP 2014, p 36* / Répartition et évolution de l'emploi au lieu de travail entre 2009 et 2014, *CAN PADCCCT cop. BD topo & IGN, p 37* / Migrations résidentielles des EPCI vers la CAN en 2014, *CAN PADCCCT cop. BD topo & IGN, p 37* / Répartition des établissements par grands secteurs d'activité (hors secteur agriculture), *CAN PEADT& INSEE RE, p 38* / Revenus médians disponibles en 2014, *CAN MPPPPPT, cop. BD topo & IGN, p 42* / Environnement éducatif et documentaire de la CAN, *CAN PEADT cop. BD topo & IGN, p 55* / Médiathèque Louis-Perceau, Coulon, *CAN service com., p. 59* / Localisation des bibliothèques sur la CAN, *CAN PEADT cop. BD topo & IGN, p 62* / Nouvelle Médiathèque de Niort, Bâtiment-Pont sur la Sèvre, *cop. Deshoulières et Jeanneau, p 62* / Médiathèque Jeunesse Niort, 1989, *CAN service com., p 70* / Salon numérique adultes, Médiathèque-Pierre-Moinot de Niort, 2014, *cop. B Derbord, CAN p 71* / Salon numérique Jeunesse, Médiathèque-Pierre-Moinot de Niort, 2014, *cop. B Derbord, CAN p 77* / Le meuble égyptien de Niort, 1819, *cop. B Derbord, CAN p 79* / Les Palmes de la CAN, flyer édition 2012, MPM Niort, *p 80* / Bilboterie Jeunesse et pêche à la ligne, c. 2010, MPM Niort, *p 81*